

L'IDENTITÉ TERRITORIALE : LA DUALITÉ RURALE-URBAINE  
DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ LES BASQUES

CLAUDE PAGEON

ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE  
EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL NO 8

Les Actes et instruments de la recherche en développement régional sont publiés par le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec.

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

RÉVISION ET ÉDITION

Jean LARRIVÉE

TRAITEMENT DE TEXTE

Annie TREMBLAY

CONCEPTION GRAPHIQUE

Richard FOURNIER

INFORMATION

Lise BLANCHETTE : (418) 724-1440

DISTRIBUTION

GRIDEQ

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec)

G5L 3A1

**Données de catalogage avant publication (Canada)**

Pageon, Claude

L'identité territoriale : la dualité rurale-urbaine dans la municipalité régionale de comté Les Basques

(Actes et instruments de la recherche en développement régional)

Présenté à l'origine comme thèse (de maîtrise de l'auteur -Université du Québec à Rimouski), 1990.

Comprend des références bibliographiques : p. 165

ISBN 2-920270-48-6

1. Aménagement du territoire - Québec (Province) - Les Basques. 2. Identité collective - Québec (Province) - Les Basques. 3. Territorialité humaine. I. Université du Québec à Rimouski. Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec. II. Titre. III. Collection.

HT395.C33B37 1991

307.1'0971476

C91-090764-1

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright 1991

Université du Québec à Rimouski

Dépôt légal, 4<sup>e</sup> trimestre 1991

## AVANT-PROPOS

Ce mémoire de maîtrise a pu être mené à terme grâce à la collaboration de plusieurs personnes.

Je tiens particulièrement à souligner la grande disponibilité et la précieuse collaboration des personnes rencontrées sur le territoire de la M.R.C. les Basques.

J'exprime aussi ma sincère gratitude à ma directrice d'études, madame Nicole Thivierge, pour la stimulation apportée, l'aide fournie et surtout la patience dont elle a su faire preuve.

J'apprécie également l'occasion qui m'a été offerte par mon codirecteur de thèse, monsieur Hugues Dionne, ainsi que par madame Micheline Bonneau, d'associer ma démarche à la leur dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds FCAR d'aide à la recherche et à la formation de chercheurs et intitulée: «Développement régional et autonomie locale: le territoire intermédiaire des municipalités régionales de comté».

Je remercie enfin Francine, de tout coeur, pour la compréhension, l'encouragement et le soutien offerts.



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	v
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	vii
 <b>CHAPITRE 1</b>	
<b>À LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ TERRITORIALE</b> .....	1
1.1 Les objectifs de la recherche .....	1
1.2 La méthodologie .....	7
 <b>CHAPITRE 2</b>	
<b>ESPACES DE DÉVELOPPEMENT, IDENTITÉ RÉGIONALE ET APPARTENANCE TERRITORIALE</b> .....	13
2.1 Région, espace et groupes .....	13
2.2 Pouvoir, territoire et territorialité .....	14
2.3 Espace d'appartenance et espace de référence .....	16
2.4 Espace institutionnel et espace d'identité .....	17
2.5 Identité, autonomie et développement local .....	22

	Page
2.6 Représentations du territoire, identité et appartenance .....	25
 <b>CHAPITRE 3</b>	
<b>LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN MILIEU RURAL : L'EST DU QUÉBEC .....</b>	<b>33</b>
3.1 L'action de l'État .....	33
3.2 La réaction régionale .....	35
3.3 L'échec d'une rencontre : le projet Basques-Neigette .....	39
 <b>CHAPITRE 4</b>	
<b>LA M.R.C. LES BASQUES .....</b>	<b>47</b>
4.1 La municipalité régionale de comté : décentralisation et redéploiement des solidarités locales .....	47
4.2 La municipalité régionale de comté les Basques .....	56
4.2.1 Le secteur primaire .....	56
4.2.2 Le secteur secondaire .....	58
4.2.3 Les services .....	61
4.2.4 Le profil socio-économique .....	65
4.3 La M.R.C. les Basques et son schéma d'aménagement .....	72

**CHAPITRE 5**

<b>LES REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE EN QUESTION</b> .....	83
5.1 Le profil des répondants .....	85
5.2 Les «représentations» des répondants .....	86
5.2.1 Clément .....	86
5.2.2 Yvan .....	94
5.2.3 Aimé .....	97
5.2.4 Côme .....	102
5.2.5 Robin .....	106
5.2.6 Dominique .....	110
5.2.7 Mathieu .....	114

**CHAPITRE 6**

<b>DU SENTIMENT D'APPARTENANCE TERRITORIALE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LA M.R.C. LES BASQUES</b> .....	123
6.1 L'institutionnalisation du territoire et la M.R.C. ....	126
6.2 Les territorialités fonctionnelles .....	132
6.3 Le sentiment d'appartenance territoriale .....	136
6.4 Le développement et ses perspectives .....	145
6.5 La difficile harmonisation des actions de développement .....	148
6.5.1 Le malaise des ruraux .....	149
6.5.2 Des mouvements populaires à l'entrepreneurship local: un nouveau modèle de développement? .....	150

	Page
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>155</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>165</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>171</b>
<b>LISTE DES CARTES .....</b>	<b>171</b>
<b>ANNEXE I : LE SCHÉMA D'ENTREVUE .....</b>	<b>173</b>



## CHAPITRE I

### À LA RECHERCHE D'UNE IDENTITÉ TERRITORIALE

#### 1.1 LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

La présente étude s'intéresse à l'identité territoriale régionale. Elle se situe dans un ensemble de travaux se penchant sur la question du développement des espaces régionaux et s'intéresse particulièrement aux nouvelles conditions du développement local dans le contexte actuel de «crise».

La recherche actuelle d'alternatives au modèle keynésien de développement conduit à l'élaboration de stratégies de développement différenciées selon les territoires et certains chercheurs<sup>1</sup>, attentifs à ce phénomène, tentent présentement de comprendre et d'évaluer le rôle que peuvent jouer certains facteurs particuliers dans le développement d'un territoire. L'identité territoriale régionale se présente de plus en plus comme l'un de ces éléments qui **façonnent** le développement futur d'un territoire local. En effet, comme cette identité «représente» l'ensemble des relations, des normes, des valeurs et des finalités que se donnent les groupes présents sur ce territoire et constitue en quelque sorte un «miroir» des représentations mentales que les gens se font de leur territoire, «montrant» ainsi le «potentiel» de développement de ce territoire à un moment précis de son histoire, on croit qu'elle influence ainsi, à son tour, les comportements futurs des groupes territoriaux en matière de développement régional en leur renvoyant ce reflet, perçu plus ou moins positivement, de leur propre «image» régionale<sup>2</sup>.

Évidemment ce concept d'identité est très complexe et ne peut devenir opérationnel que si on l'aborde par le biais d'au moins un de ses nombreux éléments constitutifs. Or justement, depuis le milieu des années

soixante-dix, en matière de développement régional, les instances gouvernementales québécoises font appel, tout en le suscitant, à l'un de ces principaux éléments constitutifs de l'identité territoriale régionale: **le sentiment d'appartenance territoriale.**

Ainsi, avec la mise sur pied de la municipalité régionale de comté (M.R.C.), le territoire d'appartenance de la population locale doit se modifier, se déplacer vers ce nouveau territoire «intermédiaire» entre la (trop) grande région administrative et la (trop) petite municipalité. La M.R.C., échelon supposément plus opérationnel, devrait maintenant constituer la nouvelle région d'appartenance, le nouveau territoire auquel la population doit s'identifier, le nouveau «lieu» dans lequel doivent s'inscrire les relations entre les divers groupes sociaux impliqués dans le développement. Le sentiment d'appartenance territoriale, tout en se modifiant constamment dans l'espace et dans le temps, traduirait l'ancrage territorial, le degré d'appartenance de la collectivité locale à un territoire donné, et favoriserait, lorsque suffisamment présent le développement d'une identité «positive», l'implication et la participation collective dans les activités de développement. On peut donc croire que l'État cherche à favoriser l'émergence du sentiment d'appartenance dans le but de favoriser le développement autonome des nouvelles micro-régions que constituent les M.R.C.

Nous nous intéressons donc au phénomène de l'utilisation politique et psychosociale de la notion d'appartenance à un territoire dans l'établissement des municipalités régionales de comté, et nous avons abordé l'étude de cette «nouvelle condition» au développement micro-régional en tentant d'élaborer certaines pistes permettant éventuellement d'évaluer le rôle que les principaux groupes d'acteurs du développement présents sur un territoire (élus et agents économiques) sont susceptibles de jouer dans le développement de ce même territoire, compte tenu de certaines caractéristiques de leur appartenance territoriale.

Il s'agit ici pour nous de contribuer à mieux circonscrire le potentiel local de développement d'un espace territorialisé en nous attardant aux nouvelles conditions psychosociologiques d'initiatives locales, dépassant ainsi une vision souvent trop volontariste et trop économiciste du discours entrepreneurial de l'État. Nous pensons en effet qu'avec les années qui

viennent il faut aller à la recherche des «germes» des modes de fonctionnement socio-économique à l'oeuvre dans des groupes locaux qui interviennent actuellement au niveau du développement, et interroger «les potentiels» d'initiatives locales, leurs conditions d'émergence et éventuellement peut-être même leurs capacités d'«institutionnalisation» relativement à la M.R.C.<sup>3</sup>

Il s'agit donc de déterminer des «indicateurs pertinents» et d'effectuer une réflexion approfondie sur les notions reliées au «développement local» que sont celles du sentiment d'appartenance au territoire et de l'identité territoriale.

Sachant déjà que l'image qu'une région a d'elle-même caractérise culturellement sa population, son dynamisme ou sa résignation<sup>4</sup>, il s'agit pour nous de **contribuer à notre façon et selon nos moyens** à la connaissance des éléments qui façonnent l'identité des communautés locales et régionales, et des facteurs qui expliquent les réussites et les embûches reliées au développement du milieu. Nous pensons y parvenir en prenant pour objet la fabrication même d'un «territoire» et ce qui le rend possible<sup>5</sup>, en tentant de dégager des modalités selon lesquelles ce «territoire» est susceptible de répondre au besoin d'appartenance et d'identification de ses habitants. Peut-être pourrions-nous ainsi fournir des connaissances originales en vue de stimuler le débat et, nous l'espérons, ainsi contribuer à faire émerger des solutions nouvelles.

Comme ce sont d'abord les hommes et les femmes présents sur un territoire qui en font l'histoire, nous nous intéressons en priorité à **l'espace vécu**, aux sociétés locales, «à l'homme qui construit la nouvelle société»<sup>6</sup>. Et le véritable «changement» s'effectuant dans **une** collectivité concrète définie par un mode de développement particulier, en ce sens, on peut être justifié d'effectuer l'analyse du développement local à partir d'un «territoire».

Car il faut bien comprendre qu'en essayant d'organiser localement une forme de développement, l'État fonde ce développement sur un espace vital fait de relations immédiates entre des personnes qui appartiennent à un même territoire. En ce sens, le développement de cet espace local dépend

davantage de la capacité des individus à participer directement à un ensemble vivant restreint. Cette **participation** immédiate de l'individu (même à travers l'économique) à un ensemble vivant est cruciale dans le retour au local, car elle permet de saisir l'articulation qui s'opère alors avec les composantes psychosociales, l'affectivité, le «vécu», qui sont situées du côté du local. Le local est ici le lieu «intermédiaire» entre l'individu isolé et la société globale, le lieu par excellence dans lequel les individus sont à même de confronter leur personnalité et la société sans que cette dernière ait une dimension qui les nie, et en ce sens, le niveau local est un niveau décisif du développement<sup>7</sup>.

Nous approchons donc plus précisément le phénomène de l'appartenance territoriale en étudiant la création ou la mise sur pied d'un territoire particulier: le territoire que couvre la M.R.C. les Basques et qui constitue un nouvel espace de développement local ou micro-régional depuis la création de cette M.R.C. le 1er avril 1986.

Pourquoi ce territoire précis est-il institutionnalisé? En quoi correspond-t-il à une réelle régionalisation identitaire? Y a-t-il un sentiment d'appartenance particulier à ce territoire? L'espace de développement que constitue le territoire de la M.R.C. les Basques correspond-t-il réellement à la territorialité des différents groupes d'acteurs présents sur le territoire? Et si oui, en quoi cela représente-t-il un élément favorable de développement pour la région? La situation structurelle de développement du territoire et les pratiques qui s'y déploient quotidiennement vont-elles être transformées par la mise en oeuvre ou la revalorisation de phénomènes (ou mécanismes) comme celui de l'appartenance à un territoire?

On doit cependant approcher cet aspect du développement local à partir des groupes d'acteurs territoriaux, de leurs actions et de leurs discours respectifs. L'évaluation des perspectives de développement local ne peut en effet se faire qu'à condition de prendre en considération les différents modes de vie municipale, «villageoise», de ces groupes qui sont des instruments d'identification territoriale, d'autonomie et de maîtrise sociale chez les groupes.

Nous croyons que l'étude de certaines caractéristiques de leurs

**identifications territoriales**, comme par exemple l'analyse de «l'importance que prend pour ces acteurs les perceptions de pérennité de leurs territoires comme facteur déterminant de développement local»<sup>8</sup>, pourra éventuellement nous aider à mieux mesurer cette différenciation des systèmes d'action locale (groupes) et mieux définir la «nature» même des potentiels locaux<sup>9</sup>. Il est primordial actuellement selon nous de bien saisir les rapports entre les différentes formes d'identification à un territoire et les motivations au développement d'une région<sup>10</sup>.

Par ailleurs, dans l'Est du Québec, certains de ces acteurs contribuent à ce qu'il est convenu de nommer un «mouvement rural»<sup>11</sup>. Ce mouvement rural s'est donné, au cours des années soixante-dix, une **territorialité de référence** au sein de sa lutte de résistance, celle du Haut-Pays recouvrant les anciens territoires de colonisation. Les Opérations Dignité et quelques coopératives de développement avaient déjà délimité ces territoires et la mobilisation sociopolitique en avait facilité l'appropriation symbolique identitaire. La conscience de cette territorialité spécifique et distincte de l'urbain s'exprime alors spontanément chez certains leaders socio-économiques. Or, plusieurs d'entre eux se voient piégés par la nouvelle territorialité institutionnelle des M.R.C. qui subdivise les espaces antérieurs de référence et contraint à une autre dynamique du rapport ville-campagne par un nouvel enfermement de l'espace.

Nous pensons qu'en négligeant ou «secondairisant» certaines caractéristiques du milieu rural, comme cette capacité créatrice de certains ruraux engagés depuis près de vingt ans dans un mouvement social d'autonomie et de développement, l'appareil politique et administratif de l'État risque d'imposer des normes de développement mal ajustées au développement rural.

Dans le cadre d'une étude sur le phénomène de l'identification territoriale à l'oeuvre chez certains «leaders» locaux, les conditions sociologiques et psychologiques des liaisons villes-campagnes doivent donc aussi être bien examinées pour éventuellement mieux parvenir à une intervention conforme aux différents modèles locaux de développement et ainsi permettre cette maîtrise sociale du contenu du développement

économique.

Nous abordons ces questions en étudiant **les représentations qu'une collectivité a de son territoire**. L'étude des représentations sert à saisir en profondeur les relations tissées entre l'homme et son territoire, elle permet d'analyser la manière dont le vécu de l'homme contribue à façonner ses images mentales et comment celles-ci à leur tour influencent ses pratiques sociospatiales.

Nous savons que la pensée représentative intervient dans le développement d'un territoire en «l'identifiant», c'est-à-dire qu'une population se «représente» d'abord comme constituant une collectivité locale, à travers des centrations dans un territoire et des décentrations par rapport à d'autres<sup>12</sup>, et c'est à travers les représentations qu'ils se font de leur territoire, la «représentation collective»<sup>13</sup> de ce même territoire, que les divers groupes présents sur celui-ci lui accordent éventuellement une spécificité relative à l'identité qu'ils reconnaissent à leur collectivité. Et il va de soi qu'à de telles représentations s'associent un sentiment d'appartenance à une collectivité particulière et à un territoire spécifique<sup>14</sup>.

On peut donc rechercher comment la collectivité est investie dans un territoire propre, distinct du territoire d'autres collectivités, en étudiant certaines représentations spatiales des groupes d'acteurs, tout en étant évidemment conscient que la territorialité de chaque groupe d'acteurs présent sur un territoire ne coïncide pas toujours au point de pouvoir établir, à travers un découpage spatial unique, une parfaite régionalisation identitaire.

Bref, dans le cadre restreint de notre étude, il nous apparaît nécessaire de prendre en considération les représentations que se donnent de leurs appartenances territoriales des «leaders» locaux actuels, pour pouvoir ensuite éventuellement mieux évaluer les perspectives de développement local de leur territoire. Nous voulons en fait connaître les «représentations» que se font différents acteurs ruraux et urbains régionaux (élus municipaux et agents économiques) quant à la spécificité du nouveau territoire mercéen, le sentiment d'appartenance qu'il suscite, son potentiel

d'identification et ses éventuelles possibilités de développement.

## 1.2 LA MÉTHODOLOGIE

Afin de fournir des éléments de réponse aux questions développées plus haut, nous exposons d'abord quelques éléments théoriques qui serviront à amorcer l'évaluation du sentiment d'appartenance territoriale: il s'agit des notions de région, d'espace, de territoire, d'appartenance et d'identité (chapitre 2).

Après avoir fait le point sur le contexte régional en matière de développement en milieu rural, (chapitre 3) nous présentons le territoire de la M.R.C. les Basques en fonction de notre sujet (chapitre 4).

Puis, nous effectuons une analyse exploratoire de la dynamique d'identification territoriale en jeu chez des représentants de groupes d'acteurs territoriaux intervenant au niveau du développement de la M.R.C. les Basques. Menée à partir de données obtenues sur le terrain, cette analyse nous permettra sans doute d'appréhender le phénomène de l'identité territoriale (chapitres 5 et 6).

La démarche méthodologique empruntée s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche subventionné par le «Fonds pour la formation de chercheurs et d'aide à la recherche» (FCAR) et intitulé «Développement régional et autonomie locale : le territoire intermédiaire des municipalités régionales de comté<sup>15</sup>.

Personnellement intéressé par l'identité territoriale, l'auteur a retenu la M.R.C. les Basques pour l'étude de ce phénomène étant donné certaines de ses caractéristiques particulières comme sa «petitesse» en termes de population et de territoire, son homogénéité au niveau des tailles des municipalités (M.R.C. rurale), le caractère «changeant» de ses divers contours institutionnels dans le temps et l'espace, mais surtout parce que c'est la première fois que ce territoire précis constitue une entité politico-administrative et qu'il s'agit d'une demande spécifique de certains «leaders» micro-régionaux.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons donc sélectionné certains paramètres d'analyse plus pertinents que d'autres à notre étude et structuré un schéma d'entrevue en fonction de cinq dimensions de recherche précises reliées à l'identité territoriale et à l'appartenance territoriale (annexe 1). D'autres sujets reliés à l'identité territoriale ont été librement abordés lors des entrevues en fonction du contexte du moment. Nous avons utilisé les données obtenues dans la M.R.C. les Basques à partir de ce schéma d'entrevue<sup>16</sup> semi-directive contenant 62 questions (annexe 1). Toutes les entrevues furent enregistrées sur bandes sonores.

La compilation des résultats d'entrevues a été faite en classifiant sur des fiches informatisées les diverses réponses obtenues en relation avec les questions posées. Les réponses sont ensuite catégorisées en fonction de leur contenu, ce qui permet de les codifier et de traiter ensuite avec l'informatique les données.

Le recours à l'enquête «exploratoire» auprès d'acteurs privilégiés s'imposait à nous si nous voulions mettre à jour, et en relation, certaines «pratiques territoriales». Mais l'étude de l'identité territoriale telle qu'envisagée ici pose évidemment un certain nombre de questions méthodologiques dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise où les «moyens» sont limités. L'une d'entre elles a trait à la difficulté de collecter l'information, les «faits» et d'en rechercher la signification exacte d'une façon adéquate.

Après l'élaboration du schéma d'entrevue, la sélection d'un échantillon représentatif constitué d'acteurs privilégiés s'est donc avérée une étape importante de la recherche. L'acteur est ici un individu, un représentant attiré, reconnu d'un des groupes, des entités choisies pour l'enquête. Les acteurs rencontrés sont retenus pour le caractère «décisif» (en termes de pouvoir) de leur position, de leurs fonctions: ce sont des «leaders» d'opinions.

Sur le territoire de la M.R.C. les Basques, on procéda à la réalisation d'entrevues portant sur le thème de l'identité territoriale auprès d'un échantillon de sept informateurs clés représentatifs de deux des principaux groupes d'acteurs impliqués dans le développement de leur territoire. Il s'agit en fait de «leaders» d'opinions appartenant au groupe des élus municipaux, essentiellement des maires et à celui des agents de



développement économique du milieu ayant un lien quelconque avec la M.R.C.<sup>17</sup>

Le nombre apparemment restreint de personnes rencontrées s'explique bien sûr par les diverses contraintes liées à la recherche F.C.A.R. et à la maîtrise en développement régional, mais aussi par la petite taille du territoire étudié et surtout par le caractère «qualitatif» de la démarche analytique entreprise par l'auteur.

Il s'agit, d'une part, de trois maires, l'un représentant la ville de services du littoral et les deux autres provenant de petites municipalités rurales des hautes-terres. Ils ont tous participé à l'un ou l'autre des comités chargés de l'élaboration du schéma d'aménagement de la M.R.C. Et d'autre part, de quatre agents de développement économique qui de par leurs fonctions, ont tous à composer d'une façon ou d'une autre avec la M.R.C. L'un est même employé par la municipalité la plus peuplée du littoral, alors que les trois autres sont plus «indépendants» du monde municipal. L'un d'eux provient du centre de services situé sur le littoral et les deux autres de municipalités rurales avoisinantes.

Ayant promis que le traitement des informations obtenues se ferait dans le respect de l'anonymat, il nous a donc fallu faire un effort soutenu pour constamment «nuancer» le contenu de nombreuses réponses, et nous présentons plusieurs points de façon plus générale, en les associant à un groupe d'acteurs ou un milieu «géographique», selon les cas, plutôt qu'à un individu en particulier. Évidemment cela modifie considérablement le traitement des informations et limite l'impact de notre analyse. Voilà pourquoi, par exemple, nous présentons nos intervenants sous des prénoms fictifs, l'un deux étant de sexe féminin, nous avons par ailleurs «masculinisé» son personnage pour éviter une identification immédiate.

Notre analyse s'articule autour de certaines dimensions qui sont définies dans le tableau 1.

**Tableau 1**  
**Les dimensions de la recherche et les types d'acteurs**  
**(groupes et territoires d'action)**

Institutionnalisation territoriale	-----	
Territorialités fonctionnelles		Élus ) rural-urbain
Appartenance territoriale		Agents socio économiques ) rural urbain
Développement futur		
	-----	

Comme il nous a semblé nécessaire de situer les «discours» (des groupes locaux) dans leur contexte structurel selon une perspective théorique, nous nous attardons d'abord sur les principales notions reliées au phénomène de l'identité et de l'appartenance territoriales régionales.

Cette **méthode** d'analyse qualitative de quelques «discours» ou de «cas» afin de retrouver les caractéristiques élémentaires des logiques concrètes d'identification requiert une attention soutenue dans la mesure où les cas décrits sont aussi importants à lire que les interprétations qui peuvent en être données. Ces dernières reconstituent en effet des classifications ou des regroupements qui, inévitablement, réduisent singulièrement la richesse de chaque cas, d'autant plus que ces derniers ne sont pas nombreux.

Comme l'explication des phénomènes implique une réduction de la réalité, et bien souvent la création de «modèles», il s'avère nécessaire de faire un retour sur les réalités qu'ils réduisent pour baliser les conditions de leur validité sinon le risque est grand de voir le modèle se substituer à la réalité, notamment en ce qui concerne la prédictibilité des effets liés à des évolutions de comportements. Et comme notre démarche s'inscrit justement

dans un effort de compréhension du «potentiel» de développement d'un territoire particulier, des «déterminants» d'un état de fait observé (l'identité territoriale dans le développement local), il faut éviter de succomber à la tentation de ne considérer que sa spécificité empirique sans la mettre en relation avec un ensemble de phénomènes plus généraux commandant les logiques de comportement des groupes d'acteurs.

## NOTES

1. Nous pensons **notamment** aux travaux des équipes de Ignacy Sachs en France, Michel Bassand en Suisse, et plus près de nous au Québec, de Micheline Bonneau, Hugues Dionne et Juan-Luis Klein.
2. Voir entre autres à ce sujet M. Bassand et S. Guindani, **Maldéveloppement régional et identité**, Lausanne, Presses polytechniques romandes, 1982.
3. José Arocena, **Le développement par l'initiative locale, Le cas français**, Paris, Éditions L. Harmattan, coll. «Logique sociale», 1986, p.17.
4. Pierre Pellegrino, éd. **Espaces et cultures**, avant-propos de Pierre Pellegrino, Saint Saphorin, Suisse, Éditions Georgie, p. 5.
5. **Ibid.**, p. 1.
6. Juan-Luis Klein, **Défi au développement régional, Territorialité et changement social au Nicaragua Sandiniste**, Québec, P.U.Q., 1986, p. 4.
7. Voir à ce sujet M. Mormont et C. Mougenot, «Le retour au local et les classes moyennes», **La revue internationale d'action communautaire**, 2e trimestre 1985, p. 19-31.
8. Hugues Dionne,, **Stratégie territoriale de développement et système d'action locale ou communautaire**, texte non publié, p. 2.
9. J. Arocena, **op. cit.**, p. 175.
10. Pierre Pellegrino, **op. cit.**, p. 5.

11. Voir à ce sujet Alain-G. Gagnon, **Développement régional, État et groupes populaires**, Hull, Édition Asticou, 1985.
12. Pierre Pellegrino, «Identités régionales, représentations et aménagement du territoire», **Espaces et sociétés**, no 41, 1982, p. 99-112.
13. Ce qui suppose que les individus présumant admettre et posséder des répertoires semblables d'éléments reconnus comme constitutifs de l'existence de la collectivité.
14. Pierre Pellegrino, éd., **Espace et culture**, p. 11.
15. Micheline Bonneau et Hugues Dionne, **Développement régional et autonomie locale : le territoire intermédiaire des municipalités régionales de comté (M.R.C.)**, rapport de recherche F.C.A.R.-UQAR, 1987.

Les responsables de cette recherche, menée de 1985 à 1987, sont professeurs chercheurs à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et membres du Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ). Ils étaient assistés d'étudiants à la maîtrise en développement régional offerte à l'Université du Québec à Rimouski.

16. Nous avons réalisé les activités préliminaires suivantes :
  - participation à l'élaboration de l'enquête exploratoire auprès des M.R.C. de l'Est du Québec, été 1985 ;
  - participation à deux tables rondes portant sur la problématique de la recherche F.C.A.R. : présentation de la problématique personnelle, congrès de l'A.C.F.A.S. 1985 et 1986.
17. Les principaux grands groupes d'acteurs généralement identifiés en matière de développement régional sont : les notables ou l'élite traditionnelle, les fonctionnaires ou les technocrates et les «groupes populaires». Voir à ce sujet Alain-G. Gagnon, **Développement régional, État et groupes populaires**, Hull, Éd. Asticou, 1985.

## CHAPITRE 2

### ESPACES DE DÉVELOPPEMENT, IDENTITÉ RÉGIONALE ET APPARTENANCE TERRITORIALE

#### 2.1 RÉGION, ESPACE ET GROUPES

Lorsqu'on aborde la problématique du développement régional, il faut d'abord préciser de quoi on parle, la notion de développement régional pouvant prendre plusieurs sens d'autant plus qu'elle est abordée par des perspectives disciplinaires différentes. On peut bien sûr définir le développement, d'une façon générale, comme étant toute transformation économique, sociale, culturelle ou autre, qui incorpore une amélioration du niveau de vie matériel et une meilleure qualité de vie d'une région. Mais il nous reste alors à préciser ce qu'on entend par «région», car peu de concepts sont aussi équivoques que celui-ci et cette notion varie selon ce qu'on veut bien y mettre.

Au sens propre, le mot région renvoie à une entité territoriale, à «... un territoire relativement étendu possédant des caractères physiques et humains particuliers qui en font une unité distincte des régions voisines ou au sein d'un ensemble qui l'englobe<sup>1</sup>».

La région est donc en ce sens le résultat du découpage dans l'espace d'un territoire. Mais comme il ne s'agit pas toujours, loin de là, d'entités institutionnalisées bien délimitées et que, bien entendu, les délimitations régionales se superposent et s'entrecoupent; comme il y a, par ailleurs, souvent non-coïncidence entre les unités territoriales administratives et les zones économiques, sociales, culturelles constatées dans la réalité, les frontières administratives ne constituant pas nécessairement les limites d'unités «fonctionnelles», les territoires couverts par cette dénomination varient selon les critères ou les paramètres utilisés pour la définir.

Donc, si le mot région désigne tout espace rendu significatif par rapport à certains paramètres territorialisés, il nous faut préciser la nature de l'entité territoriale que nous voulons considérer: nous pensons en fait qu'une région, c'est d'abord des lieux et des hommes, autrement dit un espace et des groupes humains<sup>2</sup>.

Et la problématique d'ensemble, vis-à-vis de la région, consiste alors à notre sens non pas à s'interroger sur une définition la plus exhaustive possible de cette dernière, mais bien plutôt à observer et à analyser tous les systèmes de relations spatiales qu'entretiennent les collectivités humaines, les groupes dans un territoire donné.

C'est ce que fait Poche, par exemple, lorsqu'il étudie le local à partir de la représentation sociale de l'espace, du milieu, et qu'il fonde son discours sur les groupes sociaux locaux (dans une approche historique de cette représentation)<sup>3</sup>.

L'étude de l'espace social synthétise alors en quelque sorte les autres types d'espace, en ce sens qu'il est la traduction spatiale de l'ensemble des rapports sociaux d'une collectivité ou d'une société ainsi que des mécanismes qui la régissent<sup>4</sup>. L'espace est ici considéré comme le point d'application d'un milieu social et de pratiques historiquement imposées par ce milieu social, mais le résultat de ce processus n'est alors plus un espace mais un territoire.

## 2.2 POUVOIR, TERRITOIRE ET TERRITORIALITÉ

Dans un espace, on peut en effet découper autant de territoires qu'il y a de milieux sociaux et de pratiques différentes et le territoire est donc aussi un espace vécu. Alors que l'espace constitue la matière première issue de pratiques antérieures, le territoire est le résultat du processus social «hic et nunc». Le territoire est un espace finalisé, lieu d'une action, un processus relationnel, et un processus de médiation vers l'extérieur<sup>5</sup>. Le territoire est donc porteur d'une intentionnalité. En d'autres mots, l'espace est le support de la vie et de l'activité alors que le territoire serait produit à partir de l'espace par les réseaux, circuits et flux projetés par les groupes sociaux.

Le territoire résulte de la territorialisation de l'espace, c'est-à-dire du découpage de l'espace en multiples territoires, et il est donc en ce sens un produit du pouvoir, alors que l'espace est un enjeu du pouvoir<sup>6</sup>, qui est lui-même conçu comme une capacité d'innovation ou de transformation de son milieu par les différents groupes d'acteurs qui se créent ainsi un ancrage territorial à la mesure de leurs actions<sup>7</sup>.

Par ailleurs, le territoire étant aussi vu ici comme un processus relationnel avec l'«extérieur», le système des relations qu'entretient une collectivité avec l'extériorité constitue la «territorialité» de celle-ci.

De ces considérations découle que, comme le proposent les éthologues, tout territoire est appropriable et approprié. Encore reste-t-il à voir comment s'effectue cette appropriation, quels en sont ses mécanismes.

Le territoire s'organise en fait comme un système de classification pour le groupe qui se l'approprie, il sert à élaborer un ensemble de catégories définissant un certain ordre pour le groupe et les rapports qu'il entretient avec le monde extérieur.

La territorialité apparaît alors comme «un lieu de jeux et d'enjeux<sup>8</sup>». Elle constitue une mise en forme de la spatialité et appartient à l'action sociale, soit sous la forme de la représentation d'un territoire, soit sous celle de la relation territoriale<sup>9</sup>.

À partir de là, il est évident que certains découpages du territoire diffèrent et sont valorisés comme tels de par une différence d'échelle, comme différent lieu et région, et ceci d'autant plus que l'espace se transforme constamment, la succession des transformations de l'espace balisant d'ailleurs les rapports différents que peuvent entretenir des entités sociales ou des groupes sur un territoire<sup>10</sup>.

Un rapport au territoire consiste en somme en des attitudes quant à la spatialité des choses matérielles et ces attitudes étant liées à l'identité du sujet, elles ont une prégnance dans la matérialisation des spatialités<sup>11</sup>.

## 2.3 ESPACE D'APPARTENANCE ET ESPACE DE RÉFÉRENCE

Donc, si les différents espaces se matérialisent dans la production de divers territoires, ils n'ont pas pour autant de matérialité propre, c'est plutôt l'activité humaine qui la forme et la transforme et qui, pour la produire, l'envisage en des dimensions spatiales<sup>12</sup>. Par leurs différentes spatialités les groupes se reconnaissent donc une position propre dans un territoire eu égard à des faits socio-économiques et culturels qui, selon eux, déterminent leur existence.

Un sujet présent dans un lieu a en effet tendance à faire de celui-ci son **territoire d'appartenance**. Cet «espace d'appartenance», comme préfère l'appeler certains auteurs qui utilisent alors la notion d'espace dans le sens de pratiques sociales et de représentations collectives, résulte en fait de l'ensemble des découpages du territoire qui spécifient la position de «l'acteur social» et l'inscription de son groupe d'appartenance en un lieu. Ces découpages du territoire ainsi produits constituent ce que Pellegrino quant à lui appelle des «espaces spécifiants»<sup>13</sup>.

Et parmi toutes les attributions, les plus fortes en matière d'**identification territoriale**, ce sont ces catégorisations spatiales qui donnent à l'individu un **sentiment d'appartenance**. Par ces **représentations du territoire**, les acteurs sociaux appréhendent l'appartenance de leur collectivité à un territoire spécifique. Ces représentations limitent et fondent les découpages qui spécifient les lieux dans lesquels ils vivent<sup>14</sup>. Et le **sentiment d'appartenance** à une collectivité se fonde, en partie, sur la représentation de cet ancrage territorial «définissant en quelque sorte un bien privé collectif garant de l'intimité communautaire»<sup>15</sup>.

Par ailleurs, si ces découpages sont définissables, le lieu d'appartenance est aussi spécifiable par le recours à ce que nous appelons des «espaces de référence». Les acteurs sociaux tendent aussi en effet à inscrire leur collectivité dans un lieu (territoire local) par une mise en cohérence de découpages dans une représentation de leur appartenance à un territoire plus large (région). Une collectivité d'appartenance se distingue en effet des autres par une position qu'elle est reconnue occuper dans un territoire plus vaste et ce territoire étant ainsi fait d'un ensemble de



positions, Pellegrino quant à lui l'appelle «espace générique<sup>16</sup>». Le sentiment d'appartenance à un espace se double ainsi d'une référence à des espaces autres, les «espaces de référence».

L'espace de référence est en fait cet espace des modélisations positives ou négatives, des valorisations ou dévalorisations de l'espace d'appartenance, de l'ici auquel l'on s'identifie dans la connaissance que l'on en a. Et ce sont bien ces espaces de référence qui constituent la grande région, celle-ci étant ainsi constituée en tant qu'ensemble de lieux d'application différenciée de schèmes d'assimilation construits dans la représentation d'un territoire propre à chaque collectivité, toute collectivité se représentant son appartenance à ce territoire plus large au travers d'une centration en un lieu.

En d'autres termes, l'identification à une région s'effectue selon deux modalités: le niveau local et le niveau régional. La région peut donc être perçue à la fois en tant que réunion de lieux occupant une même position d'ensemble, ou en tant que composition de lieux occupant des positions spécifiques (échelle régionale et échelle locale).

Et c'est d'ailleurs à ce niveau que, lorsque des valorisations diverses ont des implications telles que la taille et les contours de l'espace à l'intérieur duquel un groupe social se représente son existence ne correspondent plus dans leur unité avec ceux par lesquels d'autres groupes sociaux, la société ou l'État lui reconnaissent une existence, peuvent naître des problèmes d'identité territoriale. D'ailleurs, la lutte touchant aux modalités du découpage de l'espace constitue un enjeu entre l'État, la société et les groupes territoriaux.

## 2.4 ESPACE INSTITUTIONNEL ET ESPACE D'IDENTITÉ

L'État redécoupe en effet régulièrement l'espace en fonction de ses intérêts<sup>17</sup>. L'espace politique perçu au sens territorial est en effet celui où l'État tente d'exercer sa souveraineté. La «région», découpage institutionnel de l'espace, est le fait de l'État et longtemps, elle exprime essentiellement une volonté «politique», fondée sur la prééminence du pouvoir central, impliquant et tendant ainsi à favoriser l'indifférenciation

sociale et culturelle des différentes fractions de l'espace national produisant une neutralisation politique de l'espace. En ce sens, la région (entité territoriale institutionnalisée) devient essentiellement une unité de contrôle et de gestion. Avec les régions administratives, l'espace fonctionnel ou «conçu» (par et pour le pouvoir en place) l'emporta sur l'espace coutumier ou «vécu» par la population, lequel était plutôt incarné, par exemple, par les paroisses, les villages, les «pays», des lieux et des territoires d'appartenance.

Puis, avec l'avènement de l'État «marchand», on assiste à la polarisation économique de l'espace. Le libéralisme économique met l'accent sur la répartition des activités dans l'espace en fonction des meilleures conditions de productivité. L'homme et l'espace sont mis au service de l'économie.

Nous savons que la logique du système capitaliste en ce qui concerne l'espace est alors la suivante: le système ne reconnaît comme valeur que la valeur d'échange, il transforme la propriété elle-même en «marchandise», et il tend, une fois acquis l'espace approprié à ses ambitions économiques, à neutraliser intérieurement l'espace qu'il possède. La logique de la marchandise ne reconnaît que les différences économiques: les différences culturelles doivent disparaître en fonction du progrès économique: il y a ainsi neutralisation économique de l'espace.

Le système utilise la concentration et la centralisation comme processus du développement capitaliste: il y a localisation des hommes d'abord en fonction des ressources premières ou des voies de communication, puis localisation en fonction du réseau industriel.

En fait, la distribution spatiale des investissements tend à tirer le meilleur parti de l'implantation des matières premières, des sources d'énergie et des équipements productifs, compte tenu du niveau de la technique et de façon pratiquement indépendante des habitudes et des aspirations des populations.

Mais les avantages reliés à cette approche (le dynamisme économique, les emplois, la productivité élevée, les hauts salaires, la technologie de pointe, etc.) ne se répartissent pas uniformément dans

l'espace. C'est l'ère des pôles de développement, des grands centres et des régions-ressources... défavorisées.

À partir des années soixante, l'État entreprend donc une action pour constituer de nouvelles unités territoriales. Cette action peut être interprétée comme l'expression d'un effort pour réduire les coûts économiques et sociaux de la concentration et du désir d'accroître l'efficacité du système global, en assurant la création d'un nombre limité de subdivisions économico-administratives pour favoriser une participation plus grande des acteurs régionaux à leur gestion et à celle du système.

La «régionalisation» apparaît alors comme un moyen de répondre aux contradictions suscitées par le développement économique capitaliste, en favorisant la rencontre des intérêts des différents groupes d'acteurs régionaux et extra-régionaux.

Il s'agit en fait, d'une part, de réduire les déséquilibres globaux centres-périphéries et de diminuer les risques sociaux provoqués par la destruction des économies régionales sous les coups de la concentration (industrielle et administrative). Ces risques sociaux sont constitués dans certains cas de revendications politiques risquant d'aller jusqu'à l'autonomie dans des régions s'efforçant de retrouver, par le recours à leur histoire, à leur culture, à leurs territoires, une identité et un sens à leur existence. D'autre part, la mise en place de nouveaux espaces institutionnels devrait, croit-on, contribuer à améliorer la productivité de l'ensemble, à la fois en diminuant la saturation de l'appareil administratif central, en favorisant l'intérêt et la participation des régions aux décisions qui les concernent directement (en plus de contribuer à la déconcentration de la «matière grise» industrielle et universitaire).

Parallèlement à la politique de régionalisation, les gouvernements mettent donc de l'avant des politiques de développement régional visant un certain rattrapage économique. Face au diagnostic de disparités territoriales et de déséquilibres socio-économiques, l'État se voit en fait obligé de tenter une rationalisation moderne des modes de production et un ajustement culturel des collectivités locales susceptibles de leur permettre une participation active et une certaine prise en main de leur développement économique.

Mais la régionalisation s'exprimant dans les faits davantage comme une entreprise de déconcentration (d'ailleurs limitée et ne touchant pas aux secteurs clés de l'économie) que comme une véritable décentralisation, elle apparaît plutôt essentiellement comme la «régionalisation du pouvoir de l'État<sup>18</sup>». La déconcentration s'avère en fait une solution de compromis entre les exigences économiques touchant à la réduction des coûts et les exigences politiques de maintien de l'emprise de l'État sur le territoire.

Mais la région n'en devient quand même pas moins un espace de développement davantage «convoité», car si la politique de «développement régional» menée par le centre sert d'instrument de régulation, elle n'est pas sans rencontrer certains des intérêts des différents groupes d'acteurs régionaux et locaux, et même du capital étranger.

Il est évident que cette politique ne peut en effet que satisfaire de plus en plus les intérêts des grandes entreprises (nationales ou multinationales) dans la mesure où les régions dépendent davantage du bon vouloir de ces dernières tout en s'avérant plus «vulnérables» que l'État. Mais nous savons que la régionalisation représente aussi aux yeux des élites locales le moyen de conserver une part du contrôle sur leur région ou leur territoire, en leur permettant de s'approprier des parcelles du pouvoir économique et politique que veut bien leur concéder le pouvoir central.

Et d'ailleurs, si les formes et les structures de l'activité en région sont alors encore effectivement le résultat des interventions territoriales des grandes entreprises nationales et internationales et de l'État, à partir des années soixante, elles sont de fait de plus en plus couplées aux revendications politiques, à l'entrepreneuriat économique et au leadership culturel des populations régionales. À la régionalisation s'associe donc le «régionalisme».

Mais autant la régionalisation vient d'en haut, autant le régionalisme vient d'en bas, et si la mobilité existe toujours, l'enracinement existe aussi. La problématique du développement régional serait même sans véritable signification sans lui.

Le régionalisme, basé sur la revendication de valeurs à la fois

économiques, sociales, culturelles et autres, tente alors en effet d'arriver à l'obtention d'un certain pouvoir régional, d'institutions régionales vraiment dignes de ce mot et tente surtout de satisfaire au besoin d'identité des divers groupes composant la collectivité<sup>19</sup>.

Et en ce sens, la région représente aussi un enjeu pour les différents groupes locaux eux-mêmes, car il est bien clair pour eux qu'une régionalisation, qui écarterait pour ainsi dire des classes sociales ou des groupes sociaux du pouvoir régional, ne constituerait qu'une étape dans un processus menant à la perte progressive d'identité et d'autonomie des différentes régions.

À partir des années soixante-dix, il y a donc dorénavant deux conceptions du développement qui s'affrontent. La région, espace institutionnel et espace d'identité, est au carrefour d'intérêts régionaux et extra-régionaux contradictoires, mais qui ne sont pas pour autant nécessairement irréconciliables, car si la régionalisation a le notable souci de parvenir à un meilleur équilibre dans la répartition des richesses en tentant d'atténuer les zones de sous-développement, le régionalisme quant à lui a pour «règle d'or» l'accession au pouvoir de décision régional, que ce pouvoir soit politique, administratif, économique ou culturel<sup>20</sup>.

Au moment où l'État entreprend son entreprise de «décentralisation», certains se demandent alors si cette double évolution apparemment contradictoire pavera la voie à une réelle décentralisation, se voulant d'abord et avant tout l'identification des vrais besoins territorialisés de la population locale mobilisée, et si on pourra associer une telle décentralisation avec l'autonomie, la démocratisation, une certaine repolitisation, ou si au contraire, la décentralisation annoncée ne servira pas encore à renforcer le pouvoir central en ne modernisant que les structures politiques et administratives sans vraiment démocratiser l'appareil d'État? En d'autres mots, on se demande si la décentralisation entreprise par l'État permettra vraiment l'irruption dans la vie locale de «véritables» forces modernisatrices ou si elle ne sera pas simplement, au contraire, l'occasion de l'«allongement» de certaines (vieilles) cartes de visites notabiliaires rafraîchies?<sup>21</sup>

## 2.5 IDENTITÉ, AUTONOMIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Ce questionnement n'est pas sans importance, car n'oublions pas que les analystes constatent justement depuis quelques années une forte demande identitaire locale, un besoin de territorialité dont la justification se trouve dans le sentiment de dépossession, autrement dit dans la lutte entre identité et pouvoir<sup>22</sup>. La région est en effet un découpage du territoire qui est particulièrement perturbé par les transformations contemporaines de celui-ci<sup>23</sup>, et s'il y a effectivement un mouvement constant de déterritorialisation-reterritorialisation, il faut bien admettre en effet que la modernité souffre d'un excès de déterritorialisation, notamment quant à sa gestion économique: le capital, l'argent, la science, la technique, le pouvoir moderne, par exemple, sont des agents déterritorialisateurs tels que l'histoire n'en a vraisemblablement pas connu d'aussi actifs que ceux-ci le sont présentement<sup>24</sup>. Or, si le territoire local est un lieu d'activité économique, il est également un lieu d'appartenance et d'identité culturelle.

C'est ce que nous démontrent Michel Bassand et Silvio Guindani<sup>25</sup>, pour qui la région est un processus vivant, un système identitaire actuellement soumis à des contraintes qui s'appliquent intensément aux micro-régions périphériques dans lesquelles se développent des luttes antagonistes et dont les moyens sont essentiellement ceux qui permettent le maintien de la «culture» locale comme instrument d'un autodéveloppement.

C'est en effet maintenant un constat qui fait l'objet d'un consensus que dans l'impossibilité d'intervenir sur la société globale, les groupes sociaux se tournent vers des enjeux qu'ils considèrent plus proches, plus à leur portée. Il s'agit là d'une recherche d'identité qui se traduit par une nouvelle territorialité (moins conditionnée par des facteurs nationaux que par des facteurs locaux)<sup>26</sup>.

Pour Bassand et Guindani, cette identité est «... une image construites par les acteurs régionaux à partir de leur champ sémantique, de leurs modes de connaissance, de leurs visions du monde...»<sup>27</sup>, elle est au carrefour de l'individuel et du social (en plus de l'historique), bien qu'elle ne soit pas une construction résultant exclusivement de processus sociaux

internes reliés à des structures sociales particulières à la région (les groupes), puisque nous l'avons vu, l'identité est aussi façonnée dialectiquement par les acteurs externes à la région, tout individu étant lié à une structure sociale d'ensemble (la société)<sup>28</sup>. Donc, chaque individu appartient à de multiples réseaux de tailles et d'échelles bien différentes: les tendances d'un individu sont interdépendantes de celles de son groupe ou des groupes dans lesquels il est impliqué, de la société dont ces groupes font partie, des autres sociétés qui sont dominantes ou dépendantes par rapport à la sienne.

Selon ces auteurs, la question de l'identité micro-régionale se pose en fait de plus en plus en raison d'un double contexte: l'émergence d'une société nouvelle, plus technocratique, d'une part et d'autre part, le maldéveloppement des régions périphériques de cette même société<sup>29</sup>. Au nom de la modernité, de la rationalité et de l'efficacité, la nouvelle société se structure en effet de plus en plus: les individus et les groupes sont régis par des lois, des règlements, des plans, des programmes dont ils ont toujours de moins en moins l'initiative et le contrôle. C'est le règne de la technocratie (la «nouvelle» classe dirigeante) qui, par là, dépossède les individus et les groupes de leur autonomie et menace leur identité<sup>30</sup>. La situation s'avère d'autant plus grave dans les régions périphériques où le maldéveloppement prend une tournure dramatique pour les collectivités, souvent rurales. C'est alors que la problématique de l'identité régionale se développe.

Souvent l'identité régionale est d'abord défensive. Il y a résistance et luttes aux niveaux économique, social, politique et culturel. Puis, de la résistance surgissent parfois des pratiques nouvelles, puis un projet: on veut changer à sa façon, selon ses propres orientations et de manière aussi autonome que possible. L'identité devient offensive. Des revendications identitaires surgissent alors sur certains territoires: l'identité (re)construite est alors le début de l'autonomie, l'autonomie d'un acteur (individu ou groupe) étant un vain mot sans identité.

Selon Bassand et Guindani, on peut synthétiser l'évolution de la situation de la manière suivante:  
identité défensive -> dépendance -> retrait -> maldéveloppement

ou

identité offensive -> autonomie -> innovation -> développement

Sans identité offensive, il ne pourrait donc y avoir d'autonomie; et sans autonomie il n'y a pas de participation du milieu et encore moins de dynamisme, car les facultés d'adaptation et d'innovation des localités et micro-régions dépendent de leur degré d'autonomie<sup>31</sup>.

Il ne pourrait donc y avoir de développement local ou micro-régional «endogène» sans une identité régionale offensive sous-tendant l'autonomie.

Par ailleurs, selon Yves Barel, si les mouvements d'autonomie observés ont comme premier trait commun le lien qui s'établit entre l'autonomie et l'activité productive, ils présentent un second trait, qui n'est pas sans lien avec le premier, et qui nous intéresse davantage, car il s'agit de l'importance centrale accordée par tous ces mouvements au phénomène territorial et local: «l'autonomie a besoin de son ou de ses territoires, et ce territoire est local<sup>32</sup>».

Être autonome, ce serait maintenant découper dans l'ensemble social un sous-ensemble dans lequel son action a sens et efficacité<sup>33</sup>, et comme «... on agit soi-même, ici et maintenant, comme l'autonomie [...] se miniaturise, ce territoire se localise<sup>34</sup>». Tout se passe en fait actuellement comme si le corps social explorait de nouvelles formes de structuration et d'expression à travers le local. Le local et son corollaire, le développement autonome, c'est maintenant la recherche d'un lieu d'appartenance, tissé par des réseaux et par une volonté de vivre en région ou au «pays<sup>35</sup>».

L'identité positivement perçue signifierait alors, selon Bassand, la fierté d'appartenance à la région. Elle favoriserait la communication avec l'extérieur et la solidarité interne, elle permettrait de réguler les intrusions extérieures et de les adapter au contexte régional. L'identité régionale offensive serait une source constante d'épanouissement, de création et d'innovation, un appel à la prise en charge et à l'autonomie. Cette revendication identitaire prendrait aussi parfois la forme d'un projet régional ayant des dimensions démographiques, économiques, sociales,



politiques et culturelles qui, par le fait même, façonnent l'identité de la région. Et selon cet auteur, un «mouvement social» régional dont la quête identitaire est projective et offensive, qui manifeste une volonté d'élaborer un projet régional, porteur d'avenir et dans lequel une majorité d'habitants est partie prenante, participerait pleinement à la dynamique des nouveaux espaces régionaux de développement<sup>36</sup>.

## 2.6 REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE, IDENTITÉ ET APPARTENANCE

Comme nous l'avons vu, l'identité micro-régionale ou locale peut s'étudier, en partie, à travers les représentations qu'une collectivité se fait de son existence dans un territoire<sup>37</sup>. Les représentations collectives sont en fait indispensables à l'analyse de l'identité locale et en constituent même sans doute l'aspect le plus important, car n'oublions pas qu'une population transcrit son identité dans des espaces sur lesquels elle opère des «découpages valorisés» parce qu'ils portent sens pour elle<sup>38</sup>. Les représentations de l'espace et du découpage territorial jouent donc un rôle dans l'affirmation de l'identité d'une collectivité territoriale micro-régionale ou locale.

Mais, si l'espace et les représentations que les groupes s'en font, la spatialité, sont bien entendu des facteurs d'unification et donc d'identité pour eux<sup>39</sup>, ils sont aussi facteurs de dispersion et d'altération, les espaces identitaires se construisant également, ne l'oublions pas, par différenciation avec «d'autres». Le rapport aux autres est en effet un aspect décisif de l'identité et son analyse s'avère tout aussi utile pour délimiter une identité, car même s'il existe un «nous» spatialisé, il est plus ou moins éclaté bien que son «carrefour» est probablement d'origine identitaire<sup>40</sup>.

L'espace n'est pas seulement, en effet, qu'un lieu géographique, mais aussi et surtout un réseau relationnel. Et bien que cet espace doive être doté d'une certaine permanence permettant une mémoire collective le plus souvent inscrite dans un système d'objets qui servent de points d'appui à une existence commune, et menant à une action collective, nous savons qu'une identité se modifie, évolue: elle implique une capacité de changement,

d'innovation due au fait que l'identité est en rapport avec un «autre», elle implique aussi un rapport de différence, voire de conflit, avec l'autre.

Toute la question de l'identité est d'ailleurs celle de la relation de l'«un» avec l'«autre» ou, du même et de l'autre<sup>41</sup>. Pour les individus comme pour les groupes, l'identité est en effet un phénomène d'interaction<sup>42</sup>. Chaque objet est vu et perçu différemment selon le sujet ou le point de vue adopté. Ce qui est identique, c'est ce qui est et reste le même malgré des altérations diverses du sujet et de l'objet et ce qui est et reste le même dans des différences (sujets ou objets distincts mais semblables).

Pour qu'il y ait identité collective, il doit donc toujours y avoir un facteur d'unification des altérations (ou «de ceux qui sont autres les uns pour les autres»), et, nous l'avons vu, ce facteur d'unification (et donc d'identification) peut justement être les «représentations de l'espace<sup>43</sup>».

Mais ces représentations ne sont identifiantes que lorsqu'elles sont identiques, c'est-à-dire centrées sur le sujet collectif, l'individualité collective, qui se constitue et s'affirme par ce fait même.

L'identité des représentations (ou les représentations identiques) est en somme le résultat d'une triple interaction entre représentations, sujet collectif et procédures d'unification, et en ce sens, on peut dire qu'aucune identité collective n'est jamais donnée, aucune identité n'est jamais acquise<sup>44</sup>.

Par ailleurs, l'identification collective, sans être d'ordre individuel, passe bien sûr par les individus, s'opère à travers eux. L'identification collective est en fait l'ensemble des processus par lesquels un individu se définit socialement, c'est-à-dire se reconnaît comme membre d'un groupe et se reconnaît dans ce groupe. L'identité collective est donc d'abord le produit d'un processus d'identification qui peut aussi être considéré comme la découverte de son identité par une collectivité<sup>45</sup>.

L'appartenance d'un individu au groupe «territorialisé» et le **sentiment d'appartenance territoriale** sont ainsi liés à l'identification, l'appartenance soutenant l'identification et devenant par là un facteur de

l'identité collective; l'appartenance établit aussi un lien entre les phénomènes propres à l'identification collective et ceux qui caractérisent l'identification sociale de l'individu, celle-ci étant aussi attachée au sentiment d'appartenance.

Le sentiment d'appartenance constitue donc un des paramètres ou une des caractéristiques pouvant révéler l'identité régionale, il est aussi un des éléments sur lequel on peut agir pour promouvoir l'identification à un territoire.

Mais tout territoire étant constitué d'éléments variants (susceptibles de variations) et d'éléments invariants (constituant le noyau sémantique d'une culture), les uns pouvant être modifiés, les autres non, toute action éventuelle sur ce territoire visant à promouvoir l'identité doit tenir compte de cette distinction entre ces deux types d'éléments afin de déterminer «le champ des variations possibles des transformations de l'espace sans atteinte majeure à l'identité», et de parvenir à reconnaître les variables d'aménagement possibles sur ce territoire dans le cadre d'une structure d'invariance de l'identité<sup>46</sup>.

Nous pensons que l'étude des représentations territoriales pourrait bien contribuer à fournir quelques éléments d'information pertinents sur le sentiment d'appartenance. Mais pour y arriver, nous devons d'abord revenir à la «réalité» de ce territoire pour bien en saisir toute la dynamique identitaire.

## NOTES

1. Le Petit Robert, 1978.
2. Charles Ricq, «La région, espace institutionnel et espace d'identité», *Espaces et sociétés*, no 41, 1982, p. 113-114.
3. Bernard Poche, «Des régionalismes à l'écologie, ou la crise de l'appartenance», *Économie et humanisme*, no 241, 1978, p. 36-47.
4. Charles Ricq, *loc. cit.*, p. 115.
5. Charles Raffestin, «Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de

- territorialité», *Espaces et sociétés*, no 41, p. 168.
6. **Ibid.**
  7. Christiane Gagnon, «Pratiques écologistes en Sagamie et repolitisation du territoire», **Vers de nouveaux territoires intermédiaires?**, p. 137.
  8. A. Bourdin, «Identité et territoire», *Espaces et culture*, Pierre Pellegrino éd., 1982, p. 124.
  9. **Ibid.**, p. 126.
  10. Pierre Pellegrino, éd. *Espaces et culture*, Saint-Saphorin, Suisse, Éditions Georgie, p. 1.
  11. Pierre Pellegrino, éd. «Transformations de l'espace et rapport au territoire», *Espaces et culture*, no 41, p. 127.
  12. Pierre Pellegrino, éd. «Représentations du territoire et identité», *Espaces et culture*, no 41, p. 27.
  13. Pierre Pelligrino, éd. *Espaces et culture*, p. 18.
  14. Carl F. Graumann, Les identités multiples», *Revue internationale des sciences sociales*, p. 350.
  15. Pierre Pellegrino, éd. «Représentations du territoire et identité», *Espaces et culture*, p. 27.
  16. Pierre Pellegrino, éd., *Espaces et culture*, p. 18.
  17. Voir à ce sujet Claude De Vos, «La région à la recherche d'un sens», **Urbanisation, développement régional et pouvoir politique**, Laboratoire de sociologie de l'Université de Nice, Monaco, 1975.
  18. **Ibid.**, p. 142. Au Québec, l'expérience du B.A.E.Q. constitue en ce sens un exemple de ce genre de conditionnement à la régionalisation.
  19. Voir à ce sujet Charles Ricq, «La région, espace institutionnel et espace d'identité», *Espaces et sociétés*, no 42, janvier-juin 1983, p. 65-79.

20. Charles Ricq, *loc. cit.*, p. 123.
21. B. Hervieu et P. Mclouf, «Les frémissements du territoire», **Autrement** : «Le local dans tous ses États», coll. «Mutations», p. 236-249.
22. Bernard Poche, «Identité régionale et totalité sociale», **Espaces et sociétés**, p. 62.
23. Pierre Pellegrino et al. «Transformation de l'espace et rapport au territoire», **Espaces et culture**, p. 132.
24. Voir à ce sujet Yves Barel, **La société du vide**, Paris, Seuil, coll. «Empreintes», 1984, p. 118 et suivantes.
25. M. Bassand et S. Guindani, **Maldéveloppement régional et identité**, coll. «Villes, régions et sociétés», Commission nationale suisse pour l'UNESCO, P.P.R., 1982.
26. Juan-Luis Klein, «La territorialité des groupes sociaux en régions périphériques», **Vers de nouveaux territoires intermédiaires?**, GRIDEQ-GRIR, p. 199.
27. Michel Bassand et S. Guindani, **Maldéveloppement régional et identité** (pour un développement endogène), Lausanne, Presses polytechniques romandes, coll. «Villes, régions et société», 1982.
28. Alain Touraine, «Les deux faces de l'identité», **Identités collectives et changements sociaux**, Privat, 1979, coll. «Sciences de l'homme», Pierre Tap (dir.), 1926.  
  
Pour Alain Touraine, quant à lui, le lieu de l'identité est à la fois celui des individus, des communautés et des États.
29. M. Bassand, «Dynamique sociétale et dynamique régionale», **Espaces et cultures**, Pierre Pellegrino éd., p. 229.
30. Voir J.J. Simard, **La longue marche des technocrates**, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980.

31. M. Bassand et S. Guindani, *op. cit.*, p. 188.
32. Yves Barel, *op. cit.*, p. 17.
33. Qui comporte des éléments sociaux mais aussi des éléments non sociaux, par exemple un rapport à la matière, à la technique, **au cadre naturel ou bâti...**
34. Yves Barel, *op. cit.*
35. Christiane Gagnon, *loc. cit.*, p. 137.
36. M. Bassand, «Dynamique sociétale et dynamique régionale», **Espace et culture**, p. 229-231.
37. Pierre Pellegrino et al., **Identité régionale et représentations collectives de l'espace**, Genève, Université de Genève, 1983.
38. P. Rambaud, «Aménagement du territoire et espaces identitaires», **Espaces et culture**, p. 171.
39. P. Rambaud, «Espaces et identités», **Espaces et culture**, Pierre Pellegrino éd., p. 24-26.
40. P. Rambaud, «Aménagement du territoire et espaces identitaires», **Espaces et culture**, p. 171.
41. R. Ledrut, «Remarques sur le thème : représentations de l'espace et identités régionales», **Espaces et culture**, p. 83.
42. Carl F. Graumann, *op. cit.*, p. 356.
43. R. Ledrut, «Remarques sur le thème : représentations de l'espace et identité régionale», **Espace et culture**, Pierre Pellegrino éd., p. 84.
44. R. Ledrut, *op. cit.*, p. 85.
45. *Ibid.*, p. 89.

46. **Ibid.**





## CHAPITRE 3

### LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN MILIEU RURAL: L'EST DU QUÉBEC

#### 3.1 L'ACTION DE L'ÉTAT

L'aménagement du territoire porte sur des dimensions spatiales de phénomènes sociaux aussi bien qu'économiques, il consiste souvent à «réguler» un développement avec pour raison directrice l'organisation d'un territoire adéquat à des objectifs économiques et à une vie sociale harmonieuse.

Mais les moyens de cette régulation varie selon le contexte. Au début des années soixante-dix, la crise monétaire puis la crise énergétique internationale remettent en cause le principe de base du modèle keynésien du cycle économique et en quelque sorte de l'État-providence, société keynésienne s'il en fut. L'application de ce principe marque alors le développement en milieu rural.

La notion de développement en milieu rural origine d'ailleurs du formidable développement industriel-urbain des sociétés occidentales avancées. C'est en effet à ce moment que les milieux ruraux entrèrent en crise sous la domination d'un modèle de développement de plus en plus orienté vers l'industrialisation et l'urbanisation des espaces nationaux.

Au Québec, ce phénomène est encore très récent. Il date à peine des années quarante, alors que les effets économiques de la Deuxième Guerre mondiale poussèrent la société québécoise traditionnelle à passer de plain-pied dans l'ère industrielle.

À cette époque, la popularité de la notion de développement rural

se répand. L'utilisation de cette notion par l'État correspond alors à une prise de conscience en son sein «du décalage entre le développement des zones urbaines et des zones rurales d'un même espace national<sup>1</sup>».

Cette notion de développement rural se pose dès le départ, du moins au Québec, en opposition au développement urbain et se veut une réponse aux problèmes que ce dernier engendre. Les mutations des campagnes suscitent le besoin d'un aménagement particulier de l'espace rural et d'une nouvelle définition du développement en milieu rural.

Le développement rural sera donc d'abord le terme générique désignant l'ensemble des interventions du pouvoir politique pour doter les espaces ruraux des «avantages» que le modèle de développement privilégié, la croissance économique capitaliste, offre déjà aux espaces urbains. L'État se donnera comme objectifs explicites et légitimes, la réduction des disparités régionales.

L'exode rural provoque à ce moment une concentration urbaine de la population que l'État cherche à limiter en aménageant différemment le territoire. On réalise un découpage administratif du territoire québécois en dix grandes régions et on cherche à les développer à partir de pôles de développement régionaux urbains.

C'est l'époque de la planification étatique. Ayant pris son véritable essor après la Seconde Guerre mondiale, elle trouvera son application au Québec avec le Plan de développement de l'Est du Québec (1966), expérience pilote d'aménagement global d'un territoire et de planification du développement régional réalisée grâce aux fonds du gouvernement fédéral dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA), adoptée en 1961 et basée sur une stratégie urbanistique du développement.

C'est le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (B.A.E.Q.), corporation privée créée en 1963 qui a le mandat de préparer le plan d'aménagement destiné à s'appliquer sur le territoire «fonctionnel» de la nouvelle région administrative de l'Est du Québec, nouvel espace de développement comprenant les territoires «naturels» du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

Ce Plan qui participe à une logique de modernisation et de rattrapage s'avère en fait «une tentative de transformer les structures de production qui dominent sur le territoire et d'intégrer les espaces laissés pour compte par le capital<sup>2</sup>». On vise à changer les structures économiques de la région afin qu'elles répondent aux exigences d'une économie moderne<sup>3</sup>.

On veut ainsi colmater les disparités socio-économiques flagrantes qu'on observe dans l'Est du Québec, et au nom d'un certain intérêt pour la résolution des disparités régionales et la réalisation de l'équilibrage interrégional, le gouvernement québécois, à travers les actions proposées par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, tente en fait de se donner une conduite de développement économique global et d'aménagement du territoire en misant sur une hiérarchisation des villes du Québec et sur des politiques à long terme d'aménagement des ressources<sup>4</sup>. L'État privilégie toujours l'approche économique des pôles de développement et de croissance: on développe d'abord des centres urbains industrialisés (avec le renforcement de Montréal comme pôle dominant), la campagne suivra bien ensuite, pense-t-on.

C'est donc en voulant lutter contre le sous-développement des régions périphériques et les disparités régionales que le gouvernement projette d'instaurer dans l'Est du Québec une armature urbaine plus rationnellement répartie entre les différentes zones. De plus, dans une perspective de «rattrapage» économique, il apparaît nécessaire pour rendre la région «viable», de spécialiser diverses zones en fonction de l'exploitation de certaines ressources. Cette stratégie «régionaliste» mène pourtant inévitablement à **une politique de relocalisation et de fermeture de paroisses** de ce qu'on appelait alors l'arrière-pays, à cause de la faible retombée économique locale de leur «exploitation».

### 3.2 LA RÉACTION RÉGIONALE

L'État veut planifier l'espace et les équipements en fonction d'objectifs qu'il définit lui-même. Dans l'Est du Québec, cette logique économique interventionniste de l'État, menant à un redéploiement spatial régionalisé niant les véritables ancrages territoriaux, est rapidement

contestée. Très tôt, l'État se heurte à une volonté populaire de s'opposer aux politiques étatiques de développement et d'affirmer une autre «logique» de développement visant davantage à l'amélioration des conditions de vie «dans les campagnes» en provoquant une identification et une prise en charge des problèmes par les populations locales concernées.

La population en milieu rural de l'Est du Québec refuse rapidement les perspectives d'aménagement et de développement du B.A.E.Q. Face à la menace de «fermeture de paroisses» se développe un mouvement de résistance populaire exprimant une volonté de conserver et de développer un mode de vie «rural» plus localisé<sup>5</sup>.

On voit donc émerger dans la région un «mouvement populaire<sup>6</sup>»: les Opérations Dignité (O.D.), les groupements forestiers (G.F.), le JAL (les villages de Saint-Juste, Auclair et Lejeune), les organismes de gestion en commun (O.G.C.), les sociétés d'exploitation des ressources (SER), la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ), et plusieurs luttes plus spécifiques en témoignent<sup>7</sup>.

Ce mouvement populaire revêt un caractère nettement rural: il est en effet polarisé dès le début par les «paroisses» de l'intérieur, son territoire est le «haut-pays» dont la population se concentre encore dans les secteurs traditionnels de l'économie régionale, la pêche, l'agriculture mais surtout la forêt; la plupart de ces paroisses sont alors directement menacées de fermeture par les politiques de relocalisation.

Il s'agit aussi d'un mouvement populaire de résistance car, par les O.D. avec lesquelles il a pris naissance, la population rurale s'oppose à la logique étatique du développement régional<sup>8</sup> qui, par souci de «rentabilisation» d'un territoire veut fermer ce territoire à l'habitat et provoquer un déplacement de la main-d'oeuvre<sup>9</sup>.

Cette défense du milieu de vie mène vite à la lutte pour le contrôle de l'espace et des ressources. En effet, s'il s'agissait avec les O.D. d'un mouvement de résistance à l'égard des forces économiques et sociales qui tendent alors à marginaliser le territoire rural et de défense des intérêts de ce milieu à partir de territoires bien identifiés, ce mouvement a vite orienté

ses pratiques socio-économiques vers la prise en charge collective de l'aménagement et du développement, et a rapidement déployé une contre-logique de développement qui s'est articulée autour de la notion d'«aménagement intégré des ressources».

Les SER et les groupements forestiers s'occupent d'abord de l'aménagement de la ressource forestière sur un territoire précis<sup>10</sup>, mais leur objectif à plus long terme est bien l'aménagement intégré des ressources de ce milieu de vie. On résiste aux stratégies d'encadrement sectoriel de l'État en diversifiant la structure industrielle micro-régionale, on cherche à «survivre» par l'exploitation rationnelle et intégrée de toutes les ressources physiques et humaines du territoire. On se refuse à sectorialiser l'économie du territoire «vécu», et la maîtrise de la gestion de toutes les ressources territoriales devient le point central de la nouvelle stratégie de développement.

On cherche donc à consolider le milieu rural en se redonnant des projets précis de développement. Il s'agit par ailleurs ici d'une action spontanée de la population liée à la satisfaction des besoins du milieu (enracinement de la population sur un territoire).

Avec l'aménagement intégré des ressources, la population rurale du territoire présente une nouvelle dynamique de développement qui se concrétise dans des pratiques et des projets de développement particuliers. En fait, toute une «dynamique de «prise en main» collective, par des communautés territoriales données, de certains instruments de développement<sup>11</sup>» voit le jour.

En 1976, après plusieurs luttes, d'abord en région, ensuite avec les autorités gouvernementales, les organismes de développement communautaire réussissent à mettre sur pied la Société d'aménagement intégré des ressources de l'Est du Québec (SAIREQ). Dès sa création, cet organisme régional de coordination, regroupant les différents organismes de développement communautaire du Bas-Saint-Laurent issus du milieu rural, essaye de favoriser le déploiement d'une logique «alternative» de développement.

Concrètement, la SAIREQ a pour principal but de chapeauter et

coordonner les efforts de ses membres et comme structure de regroupement représentative de ses membres, elle veut jouer un rôle spécifique et déterminant dans la gestion du développement. Elle se veut en somme une fédération assumant le leadership du développement intégré du milieu rural régional, un lieu d'exercice du «pouvoir régional» en matière d'aménagement du territoire.

La SAIREQ propose une approche d'aménagement intégré des ressources et revendique la gestion des ressources, alors que l'État préconise encore une approche sectorielle et entend bien gérer lui-même les ressources. Et en ce sens, le contreprojet basé sur l'autogestion proposé par la SAIREQ constitue bien «un point de rupture avec la pensée étatique du développement régional<sup>12</sup>». Mais, embarrassé par les revendications de la SAIREQ, l'État tend à reléguer celle-ci à la seule fonction d'encadrement technique et refuse de la reconnaître comme interlocuteur valable au niveau du développement rural.

La décennie soixante-dix voit donc des populations rurales, en rupture avec une planification étatique jugée inadéquate, instituer un discours et des pratiques autres. On se situe ici dans une autre perspective de développement régional, celle d'un développement micro-régional endogène, et cette nouvelle conception du développement rural dégage par le fait même des éléments d'une nouvelle problématique du développement rural.

Par ses organismes de gestion en commun, la population de l'Est du Québec, en rupture avec la planification étatique voulant que le développement ne se limite qu'à être les effets spatialisés de la croissance économique capitaliste, en réaction à l'échec de l'action gouvernementale et à l'ensemble des interventions du pouvoir politique pour doter les espaces ruraux des «avantages» qu'un certain modèle de développement offre aux espaces urbanisés (pôles de développement et régions périphériques) s'engage dans des revendications et des pratiques qui se situent dans une nouvelle perspective de développement régional. Elle propose une «alternative» aux stratégies dominantes dans la pratique du développement régional. Et, par là, elle participe à un projet de changement socio-économique qui «semble» alors aller à l'encontre du mouvement capitaliste, elle tente d'imposer «une nouvelle logique du

développement démocratique, non monopoliste, inscrit dans une ruralité non-marginale<sup>13</sup>». Elle propose en fait un nouveau modèle de développement rural, endogène et autocentré.

Ce mouvement rural n'est pas spécifique à la région de l'Est du Québec: il participe à un courant alternatif plus global de défense contre la marginalisation rurale et par ses diverses pratiques, il s'inscrit aussi à l'intérieur d'une démarche qui participe à une orientation du développement apparaissant nécessaire à ceux qui réfléchissent alors sur les possibilités d'un autre modèle de développement, qui propose la stratégie de l'«écodéveloppement», devant mener à l'écociété, société alternative (dont la probabilité historique ne pourrait cependant être que le fruit d'un choix politique)<sup>14</sup>.

L'écociété véhicule d'abord l'idéal culturel de la démocratie: regain des idéologies, intérêts personnalistes, idéal autogestionnaire, convivialité ou développement des institutions au service des personnes autonomes intégrées à la société territorialisée, par opposition au règne de la technocratie, qui est une mentalité et donc un système de valeurs, et des technostructures de la modernité politico-industrielle, considérées par plusieurs comme les adversaires principaux d'un projet de société alternative<sup>15</sup>.

Mais, l'écociété affirme aussi l'idéal culturel du développement par-delà la simple croissance économique, c'est aussi l'idéal d'une conscience écologique englobant l'économie, et l'idéal de l'appartenance par opposition au déracinement de la modernité industrielle<sup>16</sup>.

### **3.3 L'ÉCHEC D'UNE RENCONTRE : LE PROJET BASQUES-NEIGETTE**

Mais si dans l'Est du Québec certaines pratiques s'inscrivent spontanément dans une approche de développement basée sur l'aménagement intégré des ressources du territoire d'appartenance, cela s'avère dans les faits d'autant plus difficile à réaliser que l'État cherche à sectorialiser le développement régional et semble laisser les collectivités à elles-mêmes, bien qu'il fasse par ailleurs appel «... à leur courage et à leur

entrepreneurship pour développer des projets de survivance<sup>17</sup>».

La dynamique contradictoire de l'État et du mouvement populaire en milieu rural crée alors un combat inégal, et le projet «Basques-Neigette» reflète bien ces rapports conflictuels qu'entretiennent alors l'État et le mouvement populaire en ce qui a trait au dossier du développement en milieu rural.

C'est suite à des pressions populaires que le projet «Basques-Neigette» se concrétise en 1976. Il s'agit d'une expérience pilote globale d'aménagement intégré des ressources impliquant l'État et le milieu régional<sup>18</sup>. Ce projet a plus précisément lieu sur le territoire rural à dominance forestière<sup>19</sup> de deux O.D.C., la Société d'exploitation des ressources de la Neigette (SERN) et la Société d'exploitation des ressources des Basques (SERB), toutes deux membres de la SAIREQ. Ce territoire de 1 202,6 milles carrés couvre alors vingt-neuf localités comptant un total de 57 023 habitants et deux territoires non organisés (T.N.O.)<sup>20</sup>, sous la juridiction du Conseil de comté de Rimouski.

Après deux ans de négociation et plusieurs séances de consultation, un plan d'aménagement est finalement mis au point par un comité mixte État-population et quelque cinq millions de dollars, provenant en bonne partie des budgets réguliers des ministères, sont affectés à la réalisation des recommandations du comité. Mais au niveau de la structure de réalisation du plan, la «gestion mixte» est rejetée et c'est la Conférence administrative régionale de l'Est du Québec (CAREQ) qui assure la coordination ministérielle, les SER ne font qu'exécuter.

Et dans les faits, à la fin du projet seulement quelques interventions ponctuelles relevant surtout des programmes réguliers des ministères ont été réalisées ici et là dans les domaines forestier, agricole et touristique. Pour l'essentiel, le territoire en cause est donc demeuré aux prises avec les mêmes problèmes. Il n'y a évidemment pas eu d'aménagement intégré pas plus qu'on a appliqué un plan global d'aménagement.

Le déroulement et les résultats de ce projet de développement démontrent clairement le combat inégal que se livrent à la fin des années



soixante-dix l'État et divers groupes socio-économiques ruraux oeuvrant sur certains territoires de l'Est du Québec. Ce projet semble en fait avoir été le produit d'un compromis entre le mouvement populaire de revendication d'alors et la politique d'aménagement et de développement de l'État québécois concernant la région. Or, cette «entreprise» (une tentative de récupération gouvernementale disent certains) s'avère rapidement vouée à l'échec à cause de la volonté manifeste de l'État de vouloir contrôler la gestion des ressources, ne laissant à la population locale et à ses organismes de développement qu'un rôle d'exécutant.

Évidemment, quand le gouvernement a compris tout l'avantage politico-économique qu'il y avait à se faire le promoteur d'un certain développement communautaire, il n'a pas manqué de s'embarquer à fond dans cette démarche<sup>21</sup>. Mais s'il a semblé un certain temps accepter de faire des organismes de gestion en commun (tout particulièrement au début les groupements forestiers et les SER, puis les coopératives de développement), les principaux responsables de l'avenir économique de leur milieu, cette «mission» de développement n'a pas été assortie de tous les changements normatifs et réglementaires qui s'imposaient ni de l'enveloppe budgétaire suffisante<sup>22</sup>. De plus, ces organismes sont demeurés étroitement dépendants des budgets et des directives du pouvoir central.

À cette époque, à défaut de mettre sur pied une fonction publique vraiment décentralisée et régionalisée, l'État fait ce genre de «concession» dans des domaines où il trouve avantage à utiliser les forces du milieu comme agents d'exécution: affaires sociales, éducation, loisirs, culture et... aménagement forestier. Ce genre de décentralisation par le biais d'organismes populaires n'est dans la plupart des cas qu'une délégation de pouvoir bien partielle, de tels organismes ne faisant alors qu'exécuter des contrats de service pour l'État tout comme le font les firmes privées, et leur liberté d'action est étroitement encadrée par des lettres d'entente, par les réglementations et législations existantes et par les contrôles administratifs d'usage<sup>23</sup>.

La SAIREQ revendique évidemment davantage. En matière d'aménagement et de développement, elle se veut alors l'embryon d'un certain pouvoir régional. En tant que structure représentative des O.D.C.,

la SAIREQ veut jouer un rôle spécifique et déterminant dans la gestion du développement. Ceci semble embarrasser l'État qui n'accepte pas les organismes de gestion en commun du milieu rural, ni l'organisme qui les regroupe, la SAIREQ, comme interlocuteurs valables au niveau du développement. En leur coupant graduellement les vivres (la SAIREQ fermera ses portes «pour un temps indéterminé» en 1985), il tend plutôt à les reléguer à la seule fonction d'encadrement technique... et il insiste pour traiter avec les municipalités.

À la fin des années soixante-dix, étant donné la non-efficacité des mécanismes keynésiens de régulation économique, sociale et donc territoriale et la récession économique que connaissent la plupart des pays industrialisés depuis plus d'une décennie, l'administration étatique s'oriente alors vers de nouvelles stratégies de développement. La position étatique en matière de développement régional s'affirme en effet rapidement avec la loi 125 et la mise sur pied progressive des municipalités régionales de comté (M.R.C.), nouveaux «lieux de pouvoir» micro-régional voués à la gestion de nouveaux espaces de développement et nouvelles régions d'appartenance.

En d'autres mots, les espaces de développement se transforment et l'espace polarisé qui est une notion habituelle dans la pensée des économistes, débouche de plus en plus sur l'idée d'espace intégré.

L'étude de la dynamique actuelle du développement spatial, c'est-à-dire de la manière dont s'opère le développement dans l'espace en général et sur des territoires donnés en particulier, permet en effet de s'apercevoir que si chaque lieu est toujours relié aux autres, il doit maintenant d'abord remplir une ou des fonctions particulières en rapport au développement global.

Et avec cette nouvelle stratégie spatiale de développement cherchant à stimuler le développement autonome des régions périphériques, celles-ci, souvent rurales et pauvres, sont aussi de plus en plus laissées seules par l'État qui, constatant son incapacité à éliminer les disparités régionales, se désengage d'une implication directe dans plusieurs dossiers affectant le développement régional<sup>24</sup>.

Parallèlement à son désengagement, l'État poursuit sa décentralisation ou plutôt sa régionalisation et met en place un palier intermédiaire de gestion du territoire afin de se garantir une certaine cohésion du développement régional ainsi spatialisé à un niveau micro-régional. On veut susciter des nouveaux consensus capables de produire un **nouvel entrepreneurship local** appuyé fondamentalement sur la participation de la base. Tous les acteurs locaux sont maintenant interpellés dans des opérations de concertation de nature et envergure diverses<sup>25</sup>. Depuis la «crise», la décentralisation est en fait devenue pour tous synonyme d'apprentissage de la gestion du local.

Mais si le territoire local est dorénavant cadre de référence de l'activité économique, nous avons vu qu'il est également lieu d'appartenance et d'identité. Et dans la mesure où la population doit maintenant participer davantage au développement, il ne faut pas que la surface géographique, économique ou sociale soit supérieure à celle qui permet à la grande majorité des adhérents d'être en «participation directe» aux décisions à prendre. On procède donc à des découpages de **micro-régions d'appartenance**<sup>26</sup> en liant villes et campagnes au niveau du développement régional. Certaines notions relativement récentes comme celle du développement local par exemple, ou même celles de la villagisation du développement, ou de la «rurbanisation» réfèrent d'ailleurs à ce retour à des unités coopératives de dimensions plus humaines, plus conviviales, plus identitaires. Ce sont les nouveaux **espaces de développement**.

Au Québec, la M.R.C. constitue la nouvelle structure d'accueil de la *décentralisation étatique* et son territoire constitue les nouvelles frontières de l'aménagement et du développement régional. Mais ce nouvel espace institutionnel de gestion du local engage en même temps un processus de conditionnement à l'appartenance à un territoire micro-régional dont les limites ne correspondent pas nécessairement aux divers territoires locaux au sein desquels s'expriment déjà les appartenances de divers groupes d'acteurs régionaux. Et cette unité spatiale se voulant le nouveau lieu de participation de la population locale à son propre développement, en exprimant encore une fois la volonté étatique d'«harmoniser» les relations ville-campagne, oblige par là à une nouvelle dynamique d'intervention territoriale, les groupes d'acteurs régionaux ayant déjà entrepris depuis

plus d'une décennie une démarche particulière au niveau du développement en milieu rural.

## NOTES

1. Bruno Jean, **L'agriculture périphérique dans l'Est du Québec**, thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences sociales, Paris, 1982, p. 415.
2. B.A.E.Q., 1966. En fait, près de la moitié des 258 millions de dollars de l'entente serviront au recyclage de la main-d'oeuvre afin de faciliter la mobilité de cette main-d'oeuvre au profit des régions les plus dynamiques, donc vers l'extérieur de la région.
3. Bruno Jean, **op. cit.**, p. 415.
4. Voir à ce sujet **Les orientations du développement du Québec**, Office de planification et de développement du Québec, Québec, mai 1983.
5. Hugues Dionne, **Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural**, collectif de recherche, UQAR, Cahiers du GRIDEQ, no 11, février 1983.
6. Certains auteurs comme Bruno Jean et Alain-G. Gagnon n'hésitent même pas à parler de «mouvement social».
7. Séquestration de fonctionnaires, de politiciens, blocages de routes, luttes pour une papeterie, contre le pillage des forêts, etc.
8. Rappelons que le modèle de développement proposé est celui du B.A.E.Q. dont les orientations de développement étaient articulées en fonction des pôles urbains de croissance.
9. La résistance quant à la mobilité de la main-d'oeuvre représentait d'ailleurs un premier indice d'une volonté d'«aménager» le haut-pays.
10. Il s'agit d'unité d'aménagement intégré dont les caractéristiques sont :
  - l'homogénéité sociale;
  - les ressources diverses;

- les dimensions suffisamment grandes pour profiter d'économies d'échelle et suffisamment petites pour conserver une cohésion sociale;
- et l'identification de la population à leur région (!).

11. **Ibid.**, p. 11.
12. Johanne Jutras, **Le Conseil régional de développement de l'Est du Québec**, Cahier du GRIDEQ no 8, GRIDEQ/UQAR, 1981.
13. Bruno Jean, **op. cit.**, p. 431.
14. **Ibid.**, p. 431.
15. Michel Jurdant, **Le défi écologique**, Montréal, Boréal Express, 1984, 428 p.
16. Voir pour plus de détails sur la notion d'«écoprix» du développement J. Proulx, «Forces d'unité et volonté de différence», **Critère**, no 23, **La région**, automne 1978..
17. Johanne Jutras, **op. cit.**, p. 107.
18. Le projet implique principalement le Conseil régional de développement, les ministères du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, des Terres et Forêts et de l'Agriculture, l'Union des producteurs agricoles, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, la Conférence municipale de l'Est du Québec, les Sociétés d'exploitation des ressources de la Neigette et des Basques et une association régionale de chasse et de pêche.
19. Le territoire correspond exactement aux unités d'aménagement de la forêt privée 04 et 05 de l'Est du Québec. C'est la répartition des ressources agricoles et forestières et les contraintes qui conditionnent leur exploitation qui permettent le découpage du territoire en zones d'aménagement intégré (valeurs potentielles de ressources). Un autre découpage semblable, fait par les groupes populaires régionaux, a donné lieu à la formation de deux unités d'aménagement intégré ayant pour but la gestion des ressources sur ce même territoire.
20. Le «déclubage» d'une superficie de 106 milles carrés au milieu du territoire est d'ailleurs considéré comme le déclencheur du projet.

21. Voir à ce sujet C. Dugas, **Les régions périphériques, défi au développement du Québec**, Sillery, P.U.Q., 1983, 172 p.
22. **Ibid.**, p. 73.
23. **Ibid.**, p. 182.
24. Juan-Luis Klein, «La territorialité des groupes sociaux en région périphériques», **Vers de nouveaux territoires intermédiaires?**, GRIR/GRIDEQ, 1986, p. 195-223.
25. **Ibid.**, p. 197-198.
26. On sait par exemple maintenant que le sentiment d'appartenance est le plus développé lorsque l'espace d'appartenance est de dimension réduite.

## CHAPITRE 4

### LA M.R.C. LES BASQUES

#### 4.1 LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ: DÉCENTRALISATION ET REDÉPLOIEMENT DES SOLIDARITÉS LOCALES

La mise sur pied des municipalités régionales de comté exprime en fait une volonté de réaménager les pouvoirs et les responsabilités entre l'État et les municipalités. Nouvelle instance intermédiaire entre l'État et le pouvoir local, la M.R.C., grâce au nouveau territoire qu'elle recouvre et à ses dimensions mieux appropriées à une prise plus directe sur l'organisation du milieu micro-régional, se voit, aussitôt créée, confier la tâche d'élaborer et d'adopter un schéma d'aménagement. Elle doit aussi se donner des orientations de développement afin d'exercer dans certains domaines des fonctions «décentralisées», tout en étant la plupart du temps «supervisées» par des instances gouvernementales supérieures.

La M.R.C. est aussi un nouvel espace institutionnel «intermédiaire» d'encadrement des activités d'aménagement et de développement qui veut intégrer le milieu rural et le milieu urbain au sein d'une même unité territoriale de gestion. Cela amène les divers groupes socio-économiques présents sur un territoire donné à se réajuster à la commande étatique de développement micro-régional et à redéfinir leur action dans ce nouvel enfermement spatial. Car si l'État redécoupe les territoires d'une certaine façon pour s'associer un personnel politique et technique plus ajusté à ses nouvelles normes de développement, ces nouveaux territoires ne correspondent pas nécessairement aux découpages effectués par ces groupes, ni même par les élus en poste, surtout ceux en milieu rural.

Avec la M.R.C., l'État engage aussi un processus de conditionnement à l'appartenance à ce nouveau territoire «supramunicipal» ou «mercéen». Comme l'architecte qui construit une maison ou dessine un jardin, oriente les comportements de ceux qui vont y vivre, l'État, par l'entremise de son personnel politique et de ses technocrates, élabore un schéma d'aménagement pour un territoire particulier qui en favorise l'appropriation mentale par les différents groupes sociaux y vivant. En fait, l'État espère que l'émergence d'une identité territoriale sera favorisée par la création d'une identité administrative.

Nous avons vu que déjà avec les régions administratives et l'expérience du B.A.E.Q., le gouvernement avait amorcé l'éveil d'une conscience régionale dans un processus d'identification au territoire. Avec la M.R.C., il poursuit ce processus alors que la micro-région devient le nouveau territoire d'appartenance pour les différents groupes d'acteurs impliqués dans la dynamique de développement local. La région d'appartenance se veut le lieu d'expression de la participation et du dynamisme intermunicipaux des groupes locaux.

Les élus municipaux et le personnel politique deviennent alors la classe d'accueil de cette nouvelle approche technocratique du développement local et les agents de développement socio-économiques doivent s'insérer dans cette nouvelle approche grâce à laquelle on espère assurer une meilleure cohésion du développement et ainsi parvenir à réguler davantage, de plus près, autant socialement qu'économiquement, la société locale et régionale.

Si l'État cherche à se désengager de certains dossiers au «profit» des régions, tout en essayant de garder un certain «contrôle» des dynamiques socio-économiques micro-régionales, en découpant de nouveaux territoires de gestion à son avantage, c'est que la crise économique, et plus généralement, la crise du modèle de la croissance et la baisse des ressources financières étatiques qu'elle entraîne, l'amène alors à constater que sans ressources, il ne peut pas tout faire. Dans ce contexte, les rapports centre-local sont remis en question: la crise entraîne «... la reconnaissance à nouveau de l'existence, de la légitimité et de l'efficacité des multiples systèmes locaux<sup>1</sup>». Et au Québec, comme ailleurs, les stratégies de redéploiement économique et social du capital industriel et de l'État font



de plus en plus appel à l'autosuffisance des régions: le local est revalorisé.

Alors que les politiques québécoises de développement régional des précédentes décennies misaient sur la contribution nécessaire d'une intervention systématique de l'État dans les domaines économiques et sociaux, depuis le milieu des années soixante-dix, l'incapacité de plus en plus évidente de l'État québécois à résoudre les problèmes de disparité régionale incite celui-ci à un certain désengagement socio-économique en «faveur» des milieux supralocaux. Ici aussi, comme ailleurs, on tente de «diversifier localement la gestion spatiale de l'État<sup>2</sup>». L'aménagement de l'espace ne s'articule plus sur la dynamique de la croissance au centre mais sur les dynamismes régionaux. On favorise un mode de développement davantage orienté sur la valorisation locale ou micro-régionale des ressources physiques, économiques, sociales, humaines, qui joue un rôle fondamental pour l'équilibre d'un territoire.

Au Québec, la décentralisation devient l'une des pièces majeures de ce scénario de la société redéployée qui oblige à réactiver le développement régional «en faisant appel à un fort niveau de participation des collectivités locales à la prise des décisions qui influent sur leur avenir<sup>3</sup>». Amené à se «moderniser», l'appareil d'État restructure ses rapports avec les collectivités (locales) de base: en se décentralisant, il favorise l'émergence d'un pouvoir local dont la clé est l'«autonomie» des instances locales.

Déjà en 1977, les trois objectifs fondamentaux de la décentralisation gouvernementale québécoise<sup>4</sup> sont:

- de fournir un cadre approprié au dynamisme local et régional;
- de redonner la responsabilité aux citoyens par une plus grande participation;
- de fournir aux collectivités locales de nouveaux moyens appropriés pour prendre en main l'aménagement de leur territoire selon leurs objectifs et leurs priorités.

La décentralisation gouvernementale se veut alors une manière «différente» de répartir les pouvoirs et les responsabilités à l'intérieur de

la collectivité québécoise qui implique une revalorisation du pouvoir local et un réajustement du rôle de l'État.

Avec la publication *Le virage technologique*<sup>5</sup>, le gouvernement confirme ses orientations de développement économique et il en ressort que le dynamisme régional, la concertation des agents économiques, la mise en valeur des potentiels régionaux, une meilleure coordination de l'action économique en région forment l'essentiel de la stratégie interventionniste de l'État<sup>6</sup>.

Le document de consultation sur le développement des régions du ministre québécois délégué à l'Aménagement et au Développement régional intitulé *Le choix des régions*<sup>7</sup>, publié en 1983, poursuit sur cette lancée en exprimant bien l'intention gouvernementale de limiter les interventions directes de l'État central dans le développement des régions en faisant appel aux dynamismes locaux: on y propose «... une mobilisation de toutes les forces et énergies vers un développement des régions par les régions<sup>8</sup>».

On y affirme que le développement régional ne peut plus être identifié à la croissance économique seule et qu'il englobe tous les volets de l'activité humaine. Mais si on peut y lire que «le développement des régions doit être le reflet des préoccupations économiques, sociales, culturelles, éducatives et politiques des communautés<sup>9</sup>», le focus y est cependant clairement mis sur l'aspect économique dès le départ: le développement économique y semble l'entité prestigieuse et privilégiée; les secteurs social, culturel et éducatif ne sont présentés qu'en termes de services et non comme volet du développement lui-même mentionne le C.R.D.E.Q. dans son mémoire sur le document de consultation *Le choix des régions*<sup>10</sup>. Or, ce principe du développement des régions par les régions, c'est-à-dire du développement bâti sur les dynamismes locaux et régionaux, suppose selon le C.R.D.E.Q., une prise en considération essentielle du cheminement de ces dynamismes. Ou, autrement dit, ces dynamismes sur lesquels on se réfère en priorité pour bâtir l'avenir doivent être analysés avec soin si on veut en tenir compte dans les orientations futures des politiques du développement régional.

Et nous savons déjà que l'un des éléments importants du

cheminement des dynamismes locaux et régionaux au cours des dernières années (entre autres dans la région 01 du moins) fut la recherche de voies alternatives pour le développement des ressources du milieu<sup>11</sup>. Nous savons aussi que l'individu est identifié comme la ressource de base du milieu à développer: l'épanouissement de l'homme y est assimilé au développement lui-même, en ce sens que le développement doit miser sur la «ressource humaine» non pas seulement comme une ressource, une variable parmi d'autres, un facteur de production ou un rouage essentiel au bon fonctionnement de la machine capitaliste centrée sur l'unique préoccupation du profit, mais aussi comme la ressource d'où part le développement<sup>12</sup>. Comme le résume Gilles Roy, alors un des «animateurs» du mouvement populaire, le développement signifie principalement le «plein emploi» des individus, donc de toutes leurs ressources humaines: créativité, imagination, responsabilité, etc.<sup>13</sup>

Alors, la restructuration institutionnelle que constitue la M.R.C., nouveau lieu de solidarité où doit s'opérer un redéploiement national mieux ajusté aux capacités financières de la province, peut-elle réellement être considérée comme un outil de développement au service du milieu ou n'est-elle pas plutôt une stratégie de l'État pour tenter de résoudre en la faveur de ce dernier, une opposition entre la rationalité étatique et la rationalité des intervenants locaux, et pour orienter cette «nouvelle» rationalité d'un sentiment d'appartenance... produit en fonction des exigences étatiques<sup>14</sup>?

La politique d'établissement des M.R.C. veut intégrer le milieu rural et le milieu urbain au sein d'une même unité territoriale en faisant appel aux valeurs et principes de localisme et d'endogénisme mis de l'avant par le milieu rural<sup>15</sup>. Mais, cette nouvelle structure mercéenne peut-elle vraiment favoriser une ouverture aux initiatives du mouvement populaire en milieu rural ou, au contraire, n'est-elle pas l'occasion pour l'État de définir des modèles plus diffus de gestion locale du social... qui auraient tendance à privilégier le secteur urbain au détriment du secteur rural (qui lui, irait de plus en plus en se marginalisant)? On peut se demander quelles sont les implications des nouvelles conditions de développement pour les différents groupes d'acteurs présents sur le territoire, dont les groupes populaires en milieu rural... ceux qui ont justement déjà développé un discours et des pratiques

d'autodéveloppement? Quelles sont les répercussions de ces politiques de transfert des responsabilités de l'État aux régions? Quelles sont les conditions d'application à l'espace rural des pratiques urbanistiques conçues pour l'espace urbain?

Les nouvelles politiques étatiques de décentralisation au niveau de l'aménagement et de l'urbanisme affectent les rapports ville-campagne et elles ont un impact sur la dynamique rural-urbain. Pour certains observateurs, cette nouvelle structure étatique que constitue la M.R.C. confirme la polarisation urbaine au détriment du milieu rural. Si la SAIREQ se voulait l'expression de diverses appartenances segmentées sur le territoire de l'arrière-pays en différenciation avec les petites et moyennes villes du territoire, on peut croire qu'avec les M.R.C., les énergies de développement risquent d'être noyautées par les élus municipaux des petites et moyennes villes du territoire<sup>16</sup> surtout préoccupés de développement industriel. On affirme même qu'en instituant une structure de représentation au niveau supramunicipal, l'État fait montre d'une indifférence certaine à l'égard des expériences populaires de développement en milieu rural<sup>17</sup>.

De plus, en créant cette nouvelle instance politico-administrative micro-régionale qu'est la M.R.C., par la reterritorialisation que cela impose, l'État affaiblit une volonté populaire et un dynamisme régional de développement. Par là, certaines expériences d'autodéveloppement du milieu rural sont compromises, d'autant plus que la M.R.C. se voit confier la responsabilité locale, micro-régionale de l'aménagement du territoire et, peut-être, bientôt celle du développement.

Avec la M.R.C., les rapports ville-campagne sont donc susceptibles de subir des mutations importantes et d'influencer la dynamique du développement des régions. N'oublions pas que si l'État disposait d'un argument de poids pour résister aux volontés de décentralisation du milieu rural (si représentatifs qu'ils soient, les organismes du milieu n'ont pas la légitimité populaire dont bénéficient les élus du peuple, ils ne peuvent donc prétendre à un contrôle exclusif de secteurs territoriaux et de champs d'activités), la M.R.C. représente, elle, une justification à la revendication de décentralisation de la population, elle dispose d'atouts majeurs: elle est formée de représentants élus de la population (légitimité) et elle dispose

d'une certaine autonomie financière (meilleure du moins que celle des O.G.C.). Reconnu par l'État comme unité d'aménagement et structure d'accueil de la décentralisation, le territoire de la M.R.C. tend à constituer «les nouvelles frontières» de l'action, d'autant qu'avec la M.R.C., l'État engage un processus de conditionnement à l'appartenance supralocale comme déjà le B.A.E.Q. avait tenté de la réaliser pour la grande région en faisant appel à la conscience régionale<sup>18</sup>. Le nouveau maillage géopolitique de l'État a en effet principalement des répercussions en regard de l'établissement d'une nouvelle territorialité «légitime» de développement, soit celle des M.R.C., la nouvelle définition territoriale provoque donc une recomposition politique dont les objectifs visent de toute évidence à assurer le contrôle étatique du développement régional.

Comme le découpage territorial est en effet un instrument majeur de gestion politique, l'établissement des M.R.C. ne peut qu'être indicateur des modes nouveaux de gestion étatique à l'égard du projet de décentralisation et d'arrimage avec le pouvoir local<sup>19</sup>.

En englobant des milieux ruraux et urbains, les périmètres de la nouvelle région d'appartenance devraient permettre, selon l'État, une coopération intermunicipale améliorée et mener à une harmonisation rurale et urbaine.

Ce retour stratégique de l'État à une gestion plus locale du développement, articulé au Québec autour de la M.R.C. et du sentiment d'appartenance territoriale, provoque de fait des «réajustements» dans les rapports déjà complexes qu'entretiennent les principaux groupes d'acteurs ruraux et urbains locaux impliqués dans le développement régional<sup>20</sup>. Ces rapports se redéfinissent, se restructurent, s'agencent «autrement» en fonction de la commande étatique d'autonomie locale sur un territoire délimité.

Si dans le passé les différents acteurs du développement local ont entretenu entre eux parfois des rapports conflictuels, parfois des rapports de compromis, la conjoncture actuelle appelle plus que jamais à la concertation territoriale.

Or, sur un même territoire (ou espace), il y a parfois aussi un conflit entre deux réalités qui résulte du découpage institutionnel, administratif voire juridique (communauté de référence) d'un espace d'appartenance. Il y a parfois une disparité entre la réalité historique (d'un territoire), le sentiment d'appartenance, l'esprit de solidarité, l'élan commun développés au cours des années et un autre système de délimitation territoriale, normatif, technique, appuyé souvent par les intérêts et les forces politiques<sup>21</sup>.

Et il est important de reconnaître que l'appréhension d'un territoire ne saurait se réduire aux seules échelles institutionnalisées des pratiques de l'aménagement de l'espace, car il n'y a effectivement pas qu'une échelle territoriale spécifique d'un niveau national ou régional, mais bien une multiplicité d'échelles qui se structurent selon des modalités qui ne sont pas seulement des rapports de hiérarchisation et d'englobement progressifs, mais aussi d'interférence, de superposition, d'intersection, d'exclusion réciproque<sup>22</sup>. Nous savons aussi que la dimension de l'espace d'appartenance de chaque citoyen est à la mesure de l'intensité et de l'étendue des liens psychologiques et socio-économiques qu'il tisse dans son environnement, et que ces réseaux d'échanges intenses, bien que relativement stables, évoluent dans le temps<sup>23</sup>.

On peut donc postuler que sur un même territoire mercéen, se retrouvent différents groupes producteurs d'espaces différenciés, et nous croyons que ce nouveau territoire «conçu» que constitue la M.R.C. compromet plutôt en fait, en milieu rural surtout, divers espaces de développement «vécus», car ce n'est seulement qu'en autant qu'il rapporte de manière significative les découpages savants qu'il opère aux découpages constitutifs des représentations qu'une individualité sociale a d'elle-même, que l'aménagement du territoire peut alors contribuer au développement de ces populations<sup>24</sup>. Or cela ne nous semble pas toujours le cas avec la M.R.C. puisque l'appartenance territoriale à laquelle on fait appel n'est souvent pas bien définie, elle ne semble pas toujours correspondre aux «représentations» territoriales que se sont données certains groupes de leurs territoires.

De telles redéfinitions de régions effectuées par des spécialistes ne

modifient donc généralement pas beaucoup en fait, en tout cas rapidement, l'image que les gens ont ou se font de leur propre territoire<sup>25</sup>. Nous croyons que si un groupe ou une collectivité c'est effectivement plutôt un ensemble de personnes liées par des rapports, des relations, des échanges dont l'intensité, la fréquence ou l'intimité donnent l'expression du degré de communauté auquel arrive le groupe, ce qui constitue la base même du phénomène de l'identité régionale, les représentations collectives, et même tout «l'imaginaire social» relié à l'appartenance territoriale régionale, sont indispensables à l'analyse et à la compréhension de cette identité et en constituent même sans doute l'aspect le plus important à considérer. Car si le vécu ou le perçu de l'identité régionale est marqué par les types de relations (historiques, économiques, politiques, culturelles...) établies, il l'est aussi et surtout par les appartenances ou les références territoriales<sup>26</sup>.

L'attachement ou le non attachement d'une population à son territoire peut avoir des répercussions sur le développement de ses différents lieux et ces répercussions dépendent notamment «... des configurations en lesquelles les populations résidentes se représentent leur territoire...<sup>27</sup>». Nous savons que le sentiment d'appartenance territoriale joue plus à certaines échelles que d'autres, suivant les populations concernées, nous savons aussi qu'un sentiment d'appartenance à un territoire fait aussi primer, chez ceux qui l'ont, certains découpages du territoire sur d'autres. On peut ainsi parfois même s'identifier à un territoire qui ne correspond pas à celui dont la taille permettrait de subvenir de la manière la plus fonctionnelle à nos besoins comme à ceux d'autrui. L'identification à un territoire peut être en ce sens un moteur ou un obstacle à une réduction de disparités économiques.

Voilà un peu pourquoi il nous apparaît nécessaire de rechercher dans des représentations spatiales, aussi bien comment la collectivité est présentée comme particulière, partiellement identique à certaines et différentes d'autres, que comment elle est investie dans un territoire propre, distinct du territoire d'autres collectivités<sup>28</sup>, et pourquoi tel découpage s'actualise-t-il plus souvent qu'un autre, qu'elles sont les valeurs respectives, les diverses significations de ces découpages...? Il s'agit donc d'étudier les découpages de l'espace dans les représentations en vue de dégager éventuellement leur assemblage et la structure qu'ils effectuent en

différents types de configuration et selon certains thèmes de la vie sociale<sup>29</sup>.

## **4.2 LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES BASQUES**

Le rapport entre identité et territoire ne peut être saisi et discuté qu'en référence à un «contexte», qu'il ne faut jamais perdre de vue. La description préalable du territoire s'avère donc importante afin de mieux saisir les caractéristiques élémentaires du processus d'identification territoriale. Le paysage et les ressources naturelles, l'environnement et les caractéristiques socio-économiques ne sont pas pure matérialité: ils expriment les valeurs, les modèles culturels, les modes de vie, les normes d'une collectivité, et qui plus est, ils sont en outre le support de l'identité et de la culture locale et régionale qu'ils expliquent en bonne partie. Le territoire, miroir des représentations humaines, renvoie en fait aux conceptions de l'aménagement et du développement dans le temps.

C'est dans cette optique que nous présentons quelques éléments des principaux traits généraux du territoire étudié.

Dans le cas de la M.R.C. Les Basques le caractère du paysage, la dispersion de la population sur le territoire, la faible densité d'occupation, la décroissance ou la stagnation démographique, le faible niveau de la scolarisation, le vieillissement de la population, le type d'activités économiques, le taux d'emploi et le taux de chômage...tout identifie et relie ce territoire au Bas-Saint-Laurent.

### **4.2.1 Le cadre physique et historique**

Ce territoire est depuis longtemps appelé «la région des Basques». Ce nom réfère originellement à l'Île-aux-Basques, située dans le Saint-Laurent au large de Trois-Pistoles. C'est là, à l'Île-aux-Basques, que le peuple basque a jeté il y a bien longtemps les bases du patrimoine du territoire aujourd'hui couvert par la M.R.C. Les Basques<sup>30</sup>.

Les historiens et les archéologues s'entendent sur la présence des



Bretons, des Normands et des Basques dans l'estuaire du Saint-Laurent bien avant la «découverte» du Canada par Jacques Cartier en 1534. On peut ainsi dater de la fin du quatorzième siècle la venue des Basques, autant espagnols que français, dans les parages immédiats de Trois-Pistoles. Longtemps donc avant l'arrivée de l'illustre pilote de Saint-Malo, ces pêcheurs poursuivaient déjà les baleines jusqu'à cette hauteur dans les eaux du Saint-Laurent.

Les français pénètrent graduellement le territoire des Basques. En janvier 1687, Charles Denys de Vitré obtient la Seigneurie de la Rivière-Trois-Pistoles, concédée pour la première fois par le roi Louis XIV, pour y faire «dans les dits lieux, les pesche que l'on pourra y mettre en usage», et moins d'une décennie plus tard les premiers colons s'y installèrent.

À la fin du dix-septième siècle, alors qu'il n'y a pas mille Blancs sur le bord sud de l'estuaire, une vingtaine d'habitants occupent ce territoire entre Rivière-du-Loup et Bic<sup>31</sup>. Les premiers colons de cette région sont d'abord des pêcheurs et des chasseurs. Mais la chasse et la pêche sont graduellement délaissées à mesure que l'agriculture s'implante au XVIIIe siècle, sur la bande littorale du fleuve, de chaque côté de la rivière Trois-Pistoles<sup>32</sup>, puis qu'on exploite la forêt au XIXe siècle, sur les plateaux.

Mais il faudra attendre le dix-neuvième siècle pour voir le peuplement progresser franchement dans cette région comme dans l'ensemble du territoire à l'est de Rivière-du-Loup. Au début de ce siècle, les plus anciennes paroisses s'engorgent mais les colons sont peu attirés vers l'intérieur des terres, parce que le sol y est moins facile à travailler, le relief plus défavorable, et parce qu'on y manque alors de voies de communication. L'estuaire constituant encore le seul bon moyen de transport, c'est donc d'abord le long du Saint-Laurent, vers les terres vides de l'aval que se porte le trop plein de la population.

La plupart de ces villages du littoral sont ainsi érigés en paroisses entre 1825 et 1855. Mais rapidement, il n'y a plus suffisamment de place sur le littoral. Le peuplement gagne malgré tout vers l'intérieur, à travers les basses terres, pour mettre en exploitation agro-forestière toute la zone des terrasses et toutes les nouvelles paroisses sont donc ainsi principalement peuplées par les gens de la région littorale avoisinante.

Le littoral de Trois-Pistoles déborde aussi vers le sud et cet arrière-pays compte déjà 1 462 habitants en 1861 puis huit paroisses y naissent entre 1863 et 1897 surtout à cause du développement de l'industrie du bois.

La région des Basques, comme pour ainsi dire toutes celles de l'Est du Québec, est d'ailleurs en fait issue de mouvements de colonisation successifs répondant à la logique du système de production agro-forestier que connaissent alors le Québec et le nord-est de l'Amérique.

Vers 1930, la «grande crise» incita le gouvernement provincial à vouloir coloniser l'arrière-pays de l'Est du Québec, surtout pour pallier au chômage. Des colons s'installent alors sur ces terres dont les sols s'avèrent souvent infertiles. On y fait une agriculture de «survivance» et l'exploitation de la forêt privée se limite presque exclusivement à des lots intra ou intermunicipaux, car la forêt «publique» est déjà concédée à des compagnies forestières où les colons travaillent à forfait. Puis, après la guerre, au cours des années cinquante, l'économie du Québec entre dans sa deuxième ère d'industrialisation et d'urbanisation: les milieux ruraux entrent alors en crise. On assiste à un exode rural vers les centres urbains et les petits territoires agro-forestiers des régions périphériques tombent dans un lent déclin démographique et économique jusqu'à la fin des années soixante-dix alors qu'une autre crise «favorise» le maintien de ces milieux et leur «développement autonome».

#### 4.2.2 Le découpage territorial

Au moment de la création des M.R.C. au début des années quarante, quatorze d'entre elles, soit six en Gaspésie et huit dans le Bas-Saint-Laurent, composées de deux cents municipalités et de deux réserves indiennes, épousent les limites de la région administrative du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie (région 01) telle qu'alors découpée par le gouvernement québécois<sup>33</sup>.

La M.R.C. Les Basques, borde le fleuve Saint-Laurent sur une longueur de 54 kilomètres entre les municipalités de Notre-Dame-des-Neiges, de Trois-Pistoles et Saint-Simon. Son territoire est limité à l'est par la M.R.C. de Rimouski et à l'ouest par celle de Rivière-du-Loup, au sud

il est délimité par la M.R.C. du Témiscouata.

La zone rurale de Trois-Pistoles se caractérise donc d'est en ouest par une localisation particulière entre deux zones du littoral dont les deux agglomérations sont les plus importantes de l'Est du Québec: Rimouski et Rivière-du-Loup (ce qui explique le rôle de sous-centre de services privés et publics que joue Trois-Pistoles qui dessert d'abord en fait la population agro-forestière environnante), alors que du côté sud elle s'ouvre sur une zone rurale intérieure peu peuplée.

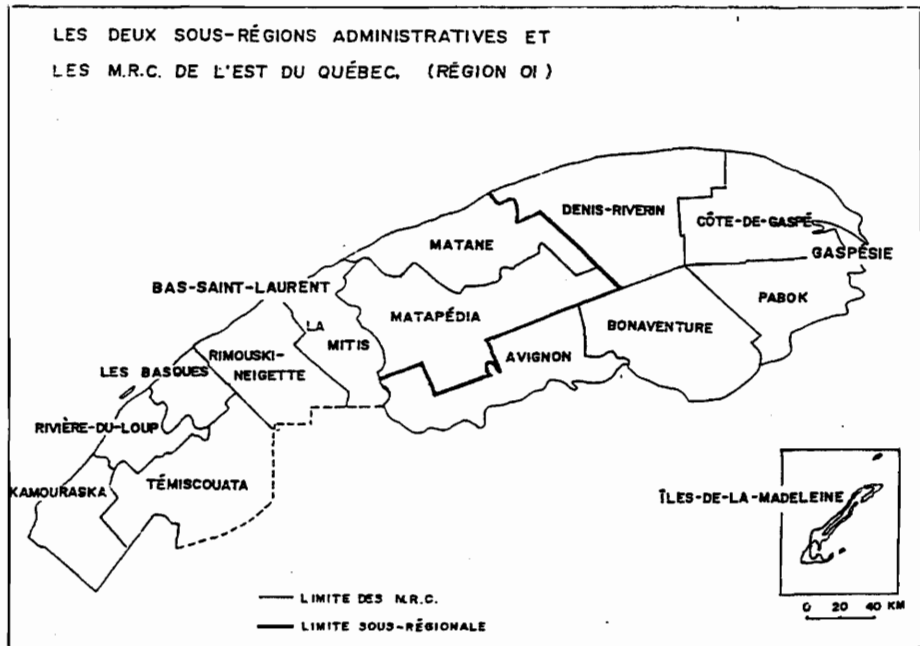
Avant la création de la M.R.C. Les Basques, on a assisté à divers morcellements de cette région, conséquence des multiples découpages administratifs pratiqués sur le territoire.

Tracées à l'origine par le B.A.E.Q. et ensuite par le ministère de l'Industrie et du Commerce, les limites géographiques de l'Est du Québec ne cessent en fait de varier en réponse aux besoins de ceux qui en assurent la gestion ou qui y comptabilisent des informations statistiques, chaque organisme et ministère adoptant les limites qui conviennent le mieux à sa vocation<sup>34</sup>.

L'Office de planification et de développement du Québec a de son côté, dans les années soixante-dix, divisé la région du Bas-Saint-Laurent, comme tout le Québec d'ailleurs, en zones d'opération comprenant chacune un pôle d'attraction urbain et un espace rural environnant. L'une de ces zones couvre l'aire de Trois-Pistoles, c'est-à-dire exactement les onze mêmes municipalités qui formeront bientôt la M.R.C. Les Basques, plus une seule exception, la municipalité de Saint-Cyprien. C'est dans ce contexte de découpages territoriaux successifs que survient à la fin des années soixante-dix, la création de la M.R.C. Les Basques avec son «nouveau» découpage territorial.

C'est à la suite de la consultation gouvernementale prévue par la loi 125 et menée auprès des citoyens et des conseils des municipalités locales et de comté, qu'un consensus micro-régional s'établit sur la définition d'une région d'appartenance en vue de la création d'une M.R.C. Les Basques. Cette

## CARTE 1



Source : Jean-Pierre CYR, sous la direction d'Yves Dion, *Paysage socio-économique de l'Est du Québec*, Centre d'assistance à la moyenne et petite entreprise (CAMPE), UQAR, Rimouski, 1987.

M.R.C. n'avait pas été prévue initialement par l'État qui voulait plutôt rattacher ce territoire, en partie à la M.R.C. de Rivière-du-Loup et en partie à la M.R.C. de Rimouski, conformément au découpage des comtés provinciaux. La création de la M.R.C. Les Basques origine donc d'une volonté de «leaders» locaux en ce sens. Les municipalités rurales se trouvant en périphérie du territoire des Basques se prononcèrent ensuite sur leur intégration à cette M.R.C. plutôt qu'à une autre.

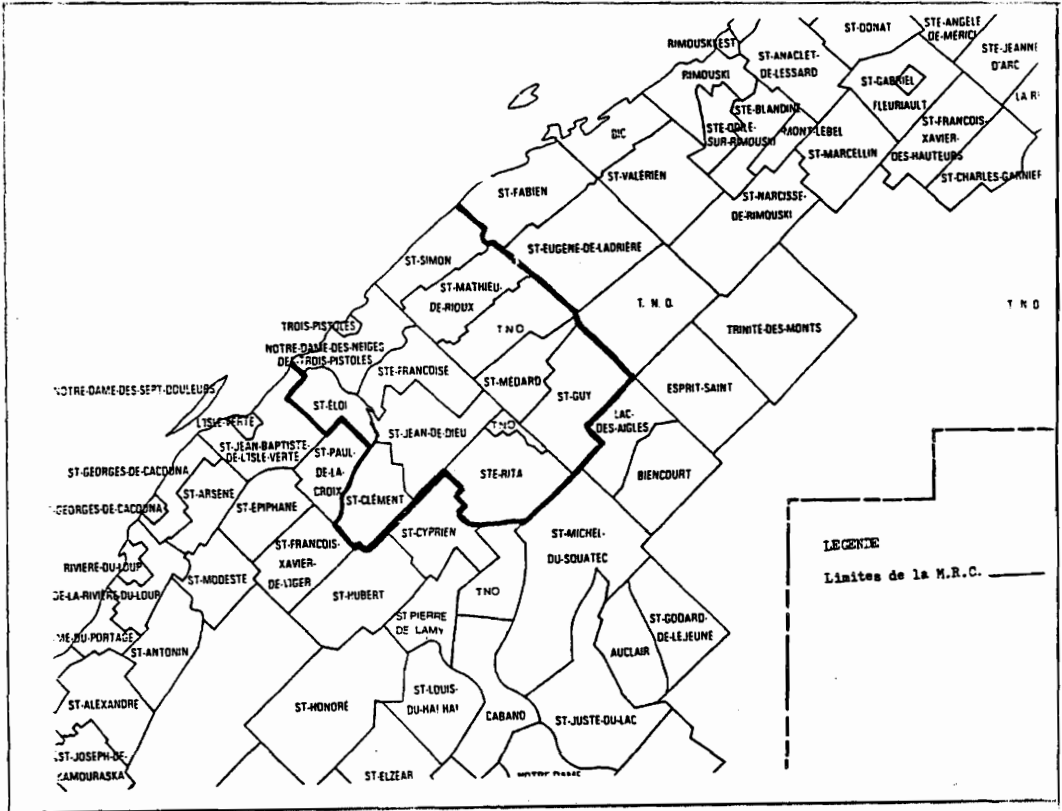
La délimitation territoriale déterminée pour la M.R.C. s'est traduite graduellement par des ajustements plus ou moins concordants des territoires administratifs d'institutions locales comme la Commission scolaire et le Centre local de services communautaires<sup>35</sup>. Cependant la structuration de la région des Basques n'a pas réglé la question de l'appartenance à l'une ou l'autre des régions administratives. En effet, elle est encore rattachée tantôt au Bas-Saint-Laurent (01), tantôt à la région de Québec (03) et tantôt aux deux régions (01 et 03), selon les divers ministères et services gouvernementaux. Quant au territoire précis de la M.R.C. Les Basques, il provient directement de la réunion d'une partie de chacun des territoires des anciens conseils de comté de Rivière-du-Loup et de Rimouski. Six municipalités du conseil de comté de Rivière-du-Loup et quatre de celui de Rimouski, plus Trois-Pistoles se sont regroupées pour former la M.R.C. Les Basques.

#### **4.2.3 Le cadre démographique**

D'une superficie totale de 1 231,71 kilomètres carrés exactement, la M.R.C. Les Basques constitue l'une des plus petites M.R.C. du Québec.

Ce qui frappe d'abord lorsqu'on observe le territoire de la M.R.C. Les Basques, c'est son aspect rural. En effet, dix des onze municipalités qui font partie de la M.R.C. Les Basques sont rurales. Ces municipalités comptent 62,7 % de la population totale et occupent plus de 99 % du territoire municipalisé de la M.R.C. pour une densité moyenne d'occupation de 7,74 kilomètres carrés, alors que l'agglomération de Trois-Pistoles concentre à elle seule 37,3 % de la population sur moins de 1 % du territoire<sup>36</sup>.

**CARTE 2**  
**MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE**



Source: **Projet Relais, André Couture, dir., Recueil de cartes administratives de l'Est du Québec, Rimouski, 1983.**

En excluant Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles, on peut dire que cette zone est parmi les zones les moins peuplées de l'espace rural de l'Est du Québec.

Avec une population de 11 320 en 1986, la densité de population est faible: 9,19 personnes par kilomètre carré contre 16,2 habitants au km<sup>2</sup> pour toute la région de l'Est du Québec. Entre 1961 et 1981, la population est passée de 16 500 à 11 919, soit une perte de plus de 4 500 personnes ou 27,8 % de diminution, ce qui correspond à la population totale actuelle de Trois-Pistoles. Les plus grandes pertes survinrent de 1961 à 1971: 3047 personnes, soit une perte de population de 23,8 %. Puis de 1971 à 1976, il y a une perte de population de 11,9 %. Les plus petites municipalités, Saint-Guy, Saint-Médard, Sainte-Rita, Saint-Clément, Sainte-Françoise et Saint-Éloi marquaient entre 1971 et 1976 des diminutions de population variant de 14,8 % à 37,0 %<sup>37</sup>!

Il y a donc des pertes soutenues de population au cours de ces périodes. Ces pourcentages correspondent à **plus du double** de ceux enregistrés par l'espace rural de la grande région dans son ensemble pour les mêmes dates. Et la population de la M.R.C. Les Basques continue toujours à baisser quoique plus lentement. En 1986, elle n'était plus que de 11 320, soit une baisse de 599 (-5,1 %).

**Tableau 2**  
**Perte de population dans la M.R.C. Les Basques**  
**1971-1986**

1971	1976	1981	1986
13 453 hab.	12 228 hab.	11 919 hab.	11 320 hab.
% de perte	-11,9 %	-03,0 %	-05,1 %

Source: O.P.D.Q., *La problématique de l'Est du Québec, région 01*, 1987, et CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES BASQUES, *Un choix qui se distingue*, 1987.

Les perspectives démographiques de la région des Basques sont assez alarmantes. Si on se fie aux projections du Bureau de la statistique émise en 1984, la population ne cessera de décroître dans les prochaines années et ce, de façon régulière et constante. On prévoyait un taux de décroissance moyen annuel de 0,67 % de 1981 à 1991. À ce rythme, au début du 21e siècle, la population des Basques passera sous le seuil des 10 000 habitants.

En 1986 le taux d'urbanisation de la M.R.C. Les Basques est de 48,9 % alors que 51,2 % de la population est rurale<sup>38</sup>.

**Tableau 3**  
**La population de la M.R.C. Les Basques**  
**par municipalité en 1981**

Saint-Guy	205
Saint-Mathieu	667
Saint-Médard	404
Saint-Simon	602
Notre-Dame-des-Neiges	1 206
Saint-Clément	657
Saint-Éloi	480
Saint-Jean-de-Dieu	2 136
Sainte-Françoise	601
Sainte-Rita	516
Trois-Pistoles	4 445
<b>Total</b>	<b>11 919</b>

Source: STATISTIQUES CANADA. Recensement, 1981.



#### 4.2.4 Le profil socio-économique

Selon Statistiques Canada, en 1986, plus de 99 % (99,02 %) des résidents avaient le français comme langue maternelle et à peine 0,37 % des résidents sont anglophones d'origine, ce qui équivaut à une quarantaine de personnes seulement. D'autre part, l'évolution de la structure par groupes d'âge nous indique un vieillissement de la population pour la période s'étendant de 1976 à 1981 qui semble alarmant:

**Tableau 4**  
**Vieillesse de la population dans**  
**la M.R.C. Les Basques par groupes d'âge**  
**entre 1976 et 1981**

	1976	1981	1981	
			Hommes	Femmes
0 à 19 ans	37,9 %	32,2 %	32,3 %	32,1 %
20 à 64 ans	50,9 %	55,2 %	55,6 %	54,7 %
65 ans et plus	11,2 %	12,6 %	12,1 %	13,2 %

Source: Schéma préliminaire d'aménagement du territoire de la M.R.C. Les Basques, 1984.

Ce tableau fait ressortir trois particularités: il y a une forte

décroissance de -5,7 % des jeunes de moins de 20 ans, et une augmentation du pourcentage des 20-64 ans de +4,3 %, en plus d'une légère majoration du taux des personnes âgées de +1,4 %.

Ce vieillissement de la population des Basques s'explique principalement par le faible taux de natalité et le dépeuplement qu'a connu cet espace rural au cours de ces années.

D'un autre côté, on peut affirmer que le taux de scolarisation de la population de la M.R.C. Les Basques est faible puisqu'en 1981, 60 % de la population de 15 ans et plus ne possèdent pas de diplôme secondaire.

Par ailleurs, la région détient le plus faible revenu annuel moyen par ménage de l'Est du Québec (5,566 \$ / 6,287 \$ région) surtout à cause de Saint-Guy, Saint-Médard, Saint-Mathieu et Sainte-Rita. En fait, dans Les Basques, où la population active n'était que de 48,6 % en 1981, une famille sur cinq (19,5 %) est à faible revenu. La population active n'était que de 48,6 % en 1981. Le taux de chômage atteint alors 18,5 % (820 chômeurs), et comme il était de 12,9 % en 1976, il y a donc une augmentation de près de 45 % du taux de chômage en cinq ans. Cinquante pour cent des chômeurs avaient moins de 25 ans, et parmi ce même groupe d'âge, on comptait aussi 34 % des 800 bénéficiaires de l'aide sociale de la région des Basques qui représentent à eux seuls près de 20 % de la population active totale.

Le tableau 5 indique l'évolution du pourcentage des travailleurs par secteur d'activité entre 1971 et 1981 dans la Municipalité régionale de comté Les Basques.

De 1971 à 1981, nous remarquons par ailleurs une diminution des travailleurs dans les secteurs primaire surtout, et secondaire au profit du secteur tertiaire.

Malgré la récession marquée des activités agricoles et forestières, celles-ci continuent cependant de constituer les principaux secteurs d'activité économique de l'espace rural.

On constate que le secteur secondaire est de très faible importance dans la M.R.C. Les Basques alors que le secteur occupant la plus grande

partie de la population active des Basques est le secteur tertiaire, surtout à Trois-Pistoles même, où 84 % de la population active travaille dans ce secteur.

**Tableau 5**  
**Évolution du pourcentage des travailleurs**  
**par secteur d'activité dans la M.R.C. Les Basques**  
**de 1971 à 1981**

Secteurs	1971	1981
Primaire	32,2 %	21,6 %
Secondaire	16,0 %	10,5 %
Tertiaire	51,8 %	67,9 %

Source: Schéma préliminaire d'aménagement du territoire de la M.R.C. Les Basques, 1984.

La zone des Basques dépend par ailleurs beaucoup de l'extérieur pour les emplois. En effet, le rapport du nombre d'emplois disponibles dans les localités de la zone sur la population active totale apparaît très faible en 1981. Les municipalités de la zone sont donc nettement dépendantes d'autres municipalités extérieures de la zone pour fournir du travail à la population. En fait, avec un résultat de 45,7 % en 1981, la zone de la M.R.C. (Trois-Pistoles incluse) obtient un des plus faibles résultats de l'Est du Québec.

L'agriculture occupe encore une place de premier rang dans l'économie de la région. Les sols agricoles confinés sur la rive du Saint-Laurent sont parmi les meilleures terres cultivables en termes de qualité du sol de la région 01.

Deux cent quatre-vingt-onze kilomètres carrés, soit 25 % du sol, sont réservés à l'agriculture et plus de 92 % de cette superficie est effectivement utilisé à des fins agricoles principalement pour la production laitière et la production céréalière, l'élevage de bovins de boucherie et la production de pommes de terre de semence. L'industrie agricole est en léger développement en termes surtout de diversification de ses activités (mais pas au niveau de l'emploi).

La ressource agricole occupe près de trois cents producteurs et son exploitation est appelée à se moderniser et à se développer progressivement. Et d'autre part, plusieurs organismes du milieu, dont la coopérative agro-alimentaire Purdel qui constitue l'un des principaux employeurs dans la M.R.C. Les Basques, conscients de son importance, oeuvrent au développement du secteur agricole.

La forêt occupe 72 % de la superficie totale de la M.R.C. Les Basques, soit un peu plus de 800 kilomètres carrés et 96 % de ces terrains forestiers sont classés productifs.

Le couvert forestier se compose de 51 % de mélangés, 27 % de résineux et 22 % de feuillus. Il y a prédominance des superficies privées et intramunicipales (75 %) sur la forêt domaniale (25 %). À cause de son mauvais état, on a malgré tout affaire à une forêt surexploitée (particulièrement les résineux), menacée de rupture de stock d'ici vingt ans, sa régénération s'avère inadéquate, trop lente pour maintenir un certain volume de coupe dans les années à venir. C'est une forêt «anormale»: la superficie par classe d'âge est inégale.

Principalement localisée sur les hautes-terres appalachiennes du territoire, la forêt fait travailler 9 % des travailleurs de la M.R.C., dont plus du tiers dans des petites usines de transformation élémentaire du bois. Peu mécanisées, elles utilisent peu de main-d'oeuvre (2 à 4 personnes par usine). Les autres forestiers sont de petits producteurs indépendants ou des

travailleurs qui, dans le cadre de divers programmes gouvernementaux, coupent le bois et reboisent la forêt<sup>39</sup>.

La M.R.C. ne profite cependant pas assez des retombées économiques de l'exploitation de la forêt car l'infrastructure est de faible envergure. Il y a moins de dix usines de transformation du bois sur le territoire, dont une seule fait la transformation secondaire.

Par ailleurs, le quart du territoire de la Réserve Duchénier à vocation faunique et récréative se situe sur le territoire de la M.R.C., et un club de chasse privé, le club Appalache, occupe 111 kilomètres carrés entre Saint-Mathieu et Saint-Médard.

L'activité industrielle est assez limitée dans le territoire des Basques. Le secteur manufacturier ne génère que 12 % des emplois de la région. Quelques scieries, des usines de fabrication de portes et fenêtres, des menuiseries, une usine de charbon de bois (toutes des entreprises reliées à la transformation du bois) représentent près de la moitié du total des entreprises, et elles constituent l'essentiel de l'activité industrielle du territoire avec une usine de transformation de produits laitiers et une autre de fabrication de boissons gazeuses. Notons que cette dernière, en embauchant une trentaine de personnes, fait que deux travailleurs du secteur secondaire sur trois oeuvrent dans le groupe des aliments et boissons.

À elle seule, Trois-Pistoles compte un total de 174 employés pour le secteur secondaire, soit environ 40 % du total des travailleurs de ce secteur. Soulignons aussi que plusieurs des petites industries en activité sur le territoire de la M.R.C. Les Basques sont saisonnières et de type artisanal. Il faut retenir que des activités saisonnières comme l'agriculture, la coupe du bois, le sciage, la construction, le tourisme et la pêche influent sur le marché du travail régional en y amenant des fluctuations. Sensibles à la conjoncture, elles exercent aussi une influence sur le tertiaire: transport, commerce et autres services qui y sont directement ou indirectement liés.

Le territoire de la M.R.C. est relativement bien équipé en services, surtout à Trois-Pistoles où s'est développé une vocation de centre de services micro-régional.

Le secteur tertiaire est en fait celui qui occupe la majorité de la population active de la M.R.C. Les Basques, soit plus de deux personnes sur trois, et jusqu'à 84 % de la population active dans la ville de Trois-Pistoles même. Dans la M.R.C. Les Basques, la structure commerciale correspond aux besoins de la population dans plusieurs secteurs de la vente au détail et d'ailleurs deux organismes, la Société d'investissement et de développement des activités commerciales (SIDAC) de Trois-Pistoles et l'Association des marchands de Trois-Pistoles travaillent à dynamiser ce secteur particulier.

Un certain nombre d'autres services sont disponibles. Au niveau scolaire, le territoire compte une commission scolaire régionale opérant douze écoles primaires, une école secondaire et une polyvalente, alors que deux cégeps et une université se trouvent à cinquante kilomètres de Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup et Rimouski), à l'extérieur de la M.R.C.

À Trois-Pistoles même, en plus des principaux commerces et bureaux d'affaires, on retrouve la plupart des services essentiels dans les domaines de la santé, un centre hospitalier, un centre local de services communautaires (C.L.S.C.) avec un point de services à Saint-Clément, un centre de services sociaux (C.S.S.), une clinique médicale, des services de professionnels divers; on y retrouve aussi les services municipaux et quelques services gouvernementaux, comme par exemple Travail Québec, un bureau local du MAPAQ, en plus des bureaux de la M.R.C. Les Basques elle-même.

C'est aussi un petit centre touristique (Ile-aux-Basques, camping) et un milieu «universitaire» saisonnier (École estivale de français d'universités ontariennes, comme l'Université Western ou l'Université de Toronto). C'était aussi un endroit de transit grâce à un service de traversier entre Trois-Pistoles et Les Escoumins sur la Côte-Nord.

Les Basques possèdent des organismes de développement économique qui fournissent une aide financière et technique aux entreprises régionales et aux travailleurs:

- la Société d'exploitation des ressources des Basques (SERB) constitue l'un des trois plus importants employeurs du secteur primaire; elle

couvre un territoire délimité par le ministère des Terres et Forêts en collaboration avec le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent; ce territoire comprend quatorze municipalités dont neuf de la M.R.C. Les Basques. Les activités de la SERB se concentrent surtout dans l'aménagement des boisés privés. On la retrouve également dans les secteurs agricole et touristique. La SERB a été l'un des agents moteur du projet de la Réserve Duchénier (déclubage et développement des activités) et des produits forestiers Basques (usine de charbon de bois). Elle a aussi investi dans plusieurs entreprises régionales. Elle vient cependant dernièrement de perdre un service de développement financé par l'O.P.D.Q. au profit de la M.R.C.

- la Société CLE (création locale d'entreprises) est un nouvel organisme implanté dans des zones de moins de 50 000 habitants (souvent à l'échelle de la M.R.C.), touchées par le chômage, ayant comme mandat de la Commission de l'emploi et de l'immigration du gouvernement fédéral de promouvoir et de soutenir techniquement et financièrement le développement économique, industriel et manufacturier afin de favoriser la création locale d'emploi.
- la Corporation de développement économique des Basques inc., récemment créée est financée par le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.) et les municipalités. Cette corporation veut favoriser l'avancement et le développement de l'industrie, du commerce et du tourisme de manière à augmenter l'emploi dans la région. Quatre maires de la M.R.C. siègent sur le conseil d'administration avec d'autres représentants du milieu. Elle pilote des dossiers comme par exemple un colloque économique, une campagne de promotion pour faire connaître les produits manufacturiers de la région.
- la M.R.C. Les Basques elle-même entend favoriser le développement économique de la région. Selon le schéma d'aménagement, le regroupement des municipalités en M.R.C. aurait d'ailleurs été stimulé par la volonté de celles-ci de réaliser un meilleur développement global de leur milieu en s'assurant ainsi un meilleur contrôle de celui-ci et la participation de la population et des

organismes du territoire à ce développement. Déjà lors de l'élaboration de son schéma d'aménagement, la M.R.C. adopte des objectifs et entreprend des actions en ce sens.

#### **4.3 LA M.R.C. LES BASQUES ET SON SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Rappelons que la M.R.C. Les Basques est une petite M.R.C. par sa population totale (11 320 habitants en 1986) et par sa superficie globale (un peu plus de 1 000 km) et par le nombre de municipalités. Onze maires seulement siègent à l'assemblée, alors que la moyenne régionale est de 23,5 municipalités par M.R.C. (la moyenne provinciale est toutefois de 15 à 18 par M.R.C.). Ces maires représentent une petite ville, neuf villages et une paroisse, depuis en moyenne dix ans.

Le niveau de scolarité des maires de la M.R.C. Les Basques, tous des hommes, est le plus faible de l'Est du Québec. Seuls deux maires ont fait des études supérieures au niveau secondaire et six autres d'entre eux ont entre six et douze ans de scolarité.

Tous ces maires ont au moins cinquante ans, la tranche d'âge la plus représentée étant 50-59 ans (près de la moitié). C'est en fait la M.R.C. la plus âgée de l'Est du Québec en termes de représentants élus (maires et conseillers): près des trois quarts ont plus de quarante ans.

Pendant plusieurs décennies, les municipalités rurales réunies à l'intérieur de la M.R.C. Les Basques firent partie de deux conseils de comté différents, six étaient à Rivière-du-Loup et quatre à Rimouski. Elles se retrouvaient au niveau provincial à l'intérieur de l'Union des conseils de comté du Québec. Trois-Pistoles quant à elle, vu son statut de ville, faisait partie de l'Union des municipalités du Québec. C'est suite à une consultation gouvernementale auprès des citoyens et des conseils de municipalité, portant sur la délimitation territoriale de la M.R.C., que ces municipalités se trouvent réunies pour la première fois à l'intérieur d'une structure supramunicipale.

La territorialisation de la région de la M.R.C. Les Basques s'est surtout faite à partir des quelques éléments ou facteurs déterminants



suivants:

- A. appartenance géographique et historique: bassin de la rivière favorisant l'union des deux rives et le développement d'une voie de pénétration vers les terres;
- B. appartenance économique: identification des municipalités rurales à une petite ville (micro-région avec petite ville de services);
- C. appartenance traditionnelle (anciens découpages territoriaux des conseils de comté, découpages actuels des comtés électoraux, etc.);
- D. appartenance à une unité d'aménagement forestier;
- E. appartenance à une unité d'aménagement intégré: territoire couvert par la Société d'exploitation des ressources des Basques (SERB).

Et avec la M.R.C., il y a finalement appartenance à l'aire couverte par un organisme de gestion en matière d'aménagement et de développement.

Les maires, élus au suffrage universel par chacune des localités, forment le conseil des maires, instance décisionnelle de la M.R.C. Le conseil de la M.R.C. élit parmi ses membres, le préfet de la M.R.C. pour un mandat de deux ans. Dans Les Basques, c'est la même personne qui occupe cette fonction depuis la création de la M.R.C., soit le maire de la ville de services.

La M.R.C. a le mandat explicite de préparer le schéma d'aménagement de son territoire. Mais, si pour le moment, la juridiction des M.R.C. est limitée à l'aménagement du territoire (la planification, les routes, les communications terrestres, etc.), il n'est aucunement exclu dans les vues du gouvernement d'étendre les pouvoirs des municipalités régionales au cours des prochaines années. Les M.R.C. pourraient bien dans un avenir rapproché regrouper plusieurs formes de gouvernement local et être appelées à exercer d'autres responsabilités comme celle que lui a confiée le gouvernement de faire fonction d'agent de concertation micro-régional.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125) qui crée les M.R.C., les municipalités du territoire, une fois intégrées à la M.R.C. Les Basques, doivent opter pour une certaine approche de l'aménagement et des modes de fonctionnement particuliers.

En gros, la M.R.C. Les Basques est plutôt de type «participationniste» selon la typologie établie par Fortin<sup>40</sup>, c'est-à-dire qu'elle exprime une vision globale du développement basée sur l'aspect économique et qu'elle semble avoir conscience de la dimension politique de l'aménagement. Les fonctions de la M.R.C. comme le règlement de contrôle intérimaire et le schéma d'aménagement sont réalisés en régie interne (et non par une firme, par exemple). Elle a aussi le souci de faire participer les groupes et les organismes du milieu à la préparation du schéma d'aménagement et se les adjoint en formant des comités de travail par secteur. Elle exprime en plus le désir d'obtenir de nouvelles responsabilités: elle veut être un véritable «pouvoir régional».

Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'à la M.R.C. Les Basques, le débat sur les modalités de représentation au Conseil, sur le nombre de votes alloué aux diverses municipalités n'a pas été nécessaire. Il a été convenu à l'unanimité que chaque municipalité du territoire a droit à une voix et les modalités ont été établies de la manière suivante: une voix pour les municipalités de moins de 6 000 habitants (ce qui est le cas de toutes les municipalités de la M.R.C., Trois-Pistoles elle-même n'atteignant pas 4 500 personnes) et deux voix pour les municipalités de 6 000 habitants et plus.

Une des premières tâches du conseil de la M.R.C. Les Basques a donc été de préparer la version préliminaire de son schéma d'aménagement. Ce qui fut fait par l'entremise de la Commission régionale d'aménagement du territoire.

Le début de l'élaboration de la proposition préliminaire d'aménagement se situe à l'automne 1982. Il y a d'abord création d'une **commission d'aménagement** composée de cinq maires et la création de **comités sectoriels** en concertation avec des intervenants du milieu (travailleurs, membres d'organismes locaux et régionaux à caractère économique) et des délégués mandatés par le gouvernement. Les cinq maires de la commission d'aménagement représentent chacun un comité sectoriel.

Aux tables sectorielles de travail, on traite des domaines de l'agriculture, de la forêt, du tourisme, des loisirs et des services communautaires et de transport.

Une tournée de consultation parapublique s'effectue ensuite dans chaque municipalité, puis un colloque régional se tient en juin 1983.

Il est à noter que dans le contenu de la proposition préliminaire d'aménagement, aucune partie spécifique ne traite des **grandes orientations de l'aménagement du territoire**, comme il n'y a pas de chapitre exclusivement réservé aux **grandes affectations du territoire**. C'est dans son chapitre 4 sur les **options d'aménagement** que ce dernier sujet est traité. Les secteurs couverts sont l'agriculture et les forêts, les périmètres d'urbanisation, le réseau routier, les sites naturels et récréatifs ainsi que les sites et bâtiments historiques, patrimoniaux et archéologiques. Il est aussi à noter qu'il n'y est pas question d'affectations industrielles.

Voici le contenu de la proposition préliminaire d'aménagement par secteur d'affectation:

- affectation agricole: point d'intérêt important  
buts: protéger les bonnes terres  
augmenter la production  
établir un zonage qui serait mieux adapté aux potentiels des territoires (loi 90);
- affectation forestière: point d'intérêt important  
buts: protection du milieu forestier  
améliorer le potentiel  
amener la rentabilité de l'exploitation (réservation d'espace prioritaire pour le développement de la forêt plus villégiature et récréation);
- affectation d'urbanisation (périmètres):  
buts: réduire et planifier le coût des infrastructures et des services d'aqueduc et d'égouts et de constructions de rues;
- affectation de protection de l'environnement:

**buts:** reconnaissance de certains espaces de l'environnement, volonté de présence et/ou de développer.

Par ailleurs, des zones de contrainte sont identifiées et réglementées d'après le degré de risque qu'elles représentent: risque élevé ou modéré. La reconnaissance des zones de contrainte s'appuie d'abord sur des considérations techniques et ensuite sur une consultation auprès des élus municipaux. Les zones à risque élevé n'autorisent aucune construction ni activité, alors que dans certaines zones à risque modéré, elles sont permises à condition de respecter des normes précises et très coûteuses.

On peut dire que les municipalités de la M.R.C. acceptent d'une manière générale, la proposition préliminaire d'aménagement telle que présentée (avis par questionnaire sur 15 thèmes précis). Une municipalité s'objecte circonstanciellement à toute réglementation extérieure. De son côté, la ville de Trois-Pistoles est la seule à juger non nécessaire la formation d'un comité de délégués ayant le droit de vote pour la délimitation du zonage agricole.

En octobre 1984, la M.R.C. Les Basques adopte la proposition préliminaire de son schéma d'aménagement après avoir distribué à chaque adresse civique un résumé de ce document et avoir transmis à chaque municipalité une copie de la version intégrale.

La Commission régionale d'aménagement composée de cinq maires, entreprit une tournée d'information et de consultation dans son territoire. Un questionnaire a été fourni aux municipalités pour les aider à analyser cette proposition préliminaire d'aménagement et les guider dans leur choix d'options. En avril 1985, après avoir reçu l'avis de toutes les municipalités, la Commission régionale de développement d'aménagement en faisait l'analyse et tentait de dégager un consensus parmi les choix exprimés: il s'est avéré assez simple de faire une synthèse et de dégager une proposition d'aménagement en raison d'un large consensus sur la plupart des enjeux.

En juillet 1985, la M.R.C. publie sa proposition d'aménagement et après certains ajustements résultants de négociations avec les divers représentants du gouvernement impliqués dans le dossier, elle dépose son schéma d'aménagement à l'automne 1986. Le Conseil de la M.R.C. y

demande d'abord l'uniformisation des territoires administratifs et l'intégration de la région des Basques au Bas-Saint-Laurent: c'est un objectif que le Conseil dit poursuivre et qu'il considère comme facteur important de cohésion et d'unité pour la région des Basques. **Le Conseil croit également que cet exercice permettra de susciter une nouvelle conscience régionale dont dépendrait en grande partie l'avenir des Basques.** C'est d'ailleurs en ce sens, croyant que le nom donné à quelqu'un ou à quelque chose exprime un peu déjà la perception que l'on en a, la représentation mentale que l'on s'en fait, que la population du territoire a choisi de donner à la M.R.C. un nom qui la distingue et l'identifie: la M.R.C. Les Basques.

### Les deux grands objectifs d'aménagement

Le Conseil de la M.R.C. Les Basques se dit conscient que le développement économique doit être sous-jacent à toute préoccupation d'aménagement. Pour ce Conseil, le grand objectif de l'aménagement est le développement économique. L'aménagement est clairement défini, aussi bien par le préfet que par les maires du conseil, en tant que «processus intellectuel et rationnel» indissociable du développement global et de la participation des intervenants du milieu.

C'est dans cet esprit qu'il définit ainsi le premier grand objectif qu'il poursuit dans ses travaux d'aménagement. Le Conseil veut d'abord assurer à la population des Basques les moyens économiques de vivre dans son territoire.

Cet objectif de croissance économique est intimement lié à la nécessité de faire une exploitation rationnelle des ressources disponibles de façon à maintenir les potentiels et à préserver les richesses pour les générations futures. Le Conseil veut aussi favoriser la mise en valeur de potentiels jusqu'ici négligés tels certains sites touristiques.

Il entend de plus favoriser un certain degré d'autosuffisance régionale afin de maintenir et d'améliorer la situation de l'emploi et la qualité des services professionnels et commerciaux.

En second lieu, le Conseil veut assurer à la population un milieu de

vie conforme à ses besoins et à ses aspirations, d'une part en favorisant les options d'aménagement qui visent à protéger la qualité de l'environnement et à assainir l'environnement (eau, air, etc.) et d'autre part en garantissant des services adéquats en matière de santé, d'éducation, de loisir, de communication, d'énergie, de transport et de sécurité publique, de façon à accroître la compétitivité et l'attraction de la région, et ainsi favoriser la croissance démographique.

Les grandes orientations du document sont de favoriser le renforcement de Trois-Pistoles comme «centre régional» et de privilégier les considérations économiques dans l'affectation des sols: ce sont là les orientations majeures qui constituent la trame de la proposition d'aménagement.

On est évidemment conscient que l'agriculture et la forêt constituent deux secteurs importants dans cet espace rural, même si ces deux secteurs sont en légère régression en termes d'emplois au début des années quatre-vingt. L'agriculture est reconnue comme étant l'activité économique la plus importante sur le territoire. On reconnaît, par ailleurs, que l'exploitation forestière demeure l'activité économique la plus importante dans les hautes-terres, la zone forestière prédominant sur le plateau appalachien, alors que la zone agricole est davantage concentrée sur le littoral.

On va donc tenter de concilier les fonctions agricoles et touristiques dans les municipalités du littoral et d'harmoniser les activités récréatives et l'exploitation forestière sur le plateau appalachien, de même que les ambitions parfois difficiles à concilier des ruraux (agriculture, forêt) et des urbains (services, tourisme, commerce):

- vocation agro-forestière -> littoral agro-touristique;
- vocation récréo-touristique -> hautes-terres récréo-forestières.

Voilà donc résumé comment, compte tenu de ses caractéristiques, la M.R.C. Les Basques envisage son avenir en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Comme il est de plus en plus évident qu'en matière de

développement du territoire, on ne fera maintenant plus rien de très bon sans la connaissance du terrain et des hommes qui l'habitent, nous avons tenu à présenter les caractéristiques essentielles du «territoire» couvert par la M.R.C. Les Basques. Mais le territoire n'est pas que matérialité, il est aussi un espace approprié, finalisé, lieu d'une action et il est donc par là objet de représentations. Et ces représentations portent par exemple sur le sentiment d'appartenance au territoire en question. C'est ce que nous étudierons dans le prochain chapitre.

## NOTES

1. J. Godbout, **Les relations centre-local ou le rendez-vous manqué**, p. 129. Il s'agit donc d'une décentralisation planifiée.
2. P. Maclouf et J. L. Sarbib, «Dualisation spatiale et dualisation sociale de la force de travail en période de crise, des scénarios possibles», **Revue d'économie régionale et urbaine**, numéro spécial «Travail et fonction de l'espace» présenté par P. Aydalot, no 1, 1983, p. 140.
3. **Ibid.**, p. 140.
4. Gouvernement du Québec, **Projet de Livre blanc sur la décentralisation**, Québec, 12 décembre 1977, p. 3.
5. Gouvernement du Québec, **Développement économique, Le virage technologique**, 1982.
6. Clermont Dugas, **Les régions périphériques**, p. 177.
7. François Gendron, **Le choix des régions**, 1983.
8. **Ibid.**, p. 60.
9. **Ibid.**, p.58.
10. C.R.D.E.Q. **Développement régional et décentralisation**, mémoire du C.R.D.E.Q. sur le document de consultation «Le choix des régions», Rimouski, octobre 1983.

11. **C.R.D.E.Q. Le développement régional et la décentralisation.** Et l'on peut ajouter aussi comme le CRDEQ «...et l'absence totale de programmes ou de mesures d'appui à ces explorations originales de solutions à la situation de sous-développement régional.», p. 13-14.
12. Shumacher rappelle à ce sujet que l'histoire toute entière (ainsi que l'expérience quotidienne) souligne le fait que c'est l'homme, non la nature, qui fournit la ressource de base.
13. Gilles Roy, **Voir La formation comme support au développement régional**, p. 30.
14. Les MRC se veulent les «...lieux d'expression de l'identité propre d'une collectivité, premières assises de la dynamique du développement régional», F. Gendron, p. 40.
15. **Micheline Bonneau et Hugues Dionne, Développement régional et autonomie locale : Le territoire intermédiaire des municipalités régionales de comté (M.R.C.), p. 27.**
16. Hugues Dionne, «Le mouvement populaire en milieu rural : un certain parcours», **Région, régionalisme et développement régional**, p. 162.
17. **Alain-G. Gagnon, Développement régional, État et groupes populaires**, p. 174.
18. **Micheline Bonneau et Hugues Dionne, Développement régional et autonomie locale : Le territoire intermédiaire des municipalités régionales de comté (M.R.C.), p. 28.** À ce sujet, Dionne (1988) rappelle la fonction centrale pour l'État du processus d'aménagement comme mode d'appropriation mentale de la nouvelle territorialité désignée.
19. **Ibid.**, p. 32.
20. **Alain-G. Gagnon, Développement régional, État et groupes populaires.** En identifiant trois groupes d'acteurs en matière de développement régional, ce livre met en lumière la complexité des rapports sociaux en milieu rural.
21. **Pierre Bérubé, Le Témiscouata en toute justice, GRIDEQ/UQAR, Cahier**



- du GRIDEQ no 13, p. 2.
22. Pierre Pellegrino, **Identité et culture**, p. 8.
  23. Clermont Dugas, **Les régions périphériques, défi au développement du Québec**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, p. 35.
  24. Pierre Pellegrino, **Identité et culture**, p. 5.
  25. Clermont Dugas, **Les régions du Québec, défi au développement du Québec**, p. 35.
  26. Charles Ricq, «La région, espace institutionnel et espace d'identité», **Espaces et sociétés**, no 41, p. 115.
  27. Pierre Pellegrino, **Identité et culture**, p. 4.
  28. **Ibid.**, p. 11.
  29. **Ibid.**, p. 12.
  30. Les principales informations à caractère historique présentées, sauf mention contraire, sont obtenues à partir des différents numéros de la revue d'histoire régionale **L'écho des Basques**.
  31. Raoul Blanchard, «Le rebord sud de l'estuaire du Saint-Laurent», **Études Canadiennes**, Grenoble, Institut de géographie alpine, no 2, 1932.
  32. La rivière Trois-Pistoles sert d'ailleurs encore aujourd'hui de ligne limitrophe pour quelques paroisses du territoire des Basques, dont Sainte-Françoise, Saint-Éloi, Saint-Cyprien.
  33. En 1988, le gouvernement du Québec a subdivisé la région 01 en 01-A (Bas-Saint-Laurent) et 01-B (Gaspésie-Iles-de la-Madeleine).
  34. Au niveau fédéral, dans les années soixante-dix, le territoire des Basques relève toujours de la grande région administrative de Québec, avec des divisions régionales, soit à Rivière-du-Loup, soit à Rimouski.
  35. La région des Basques ne connaît pas encore l'uniformisation de son

territoire. Ainsi ni la Commission scolaire, ni le C.L.S.C. n'opère en concordance parfaite avec le territoire de la M.R.C.

36. M.R.C. Les Basques, **Version préliminaire du schéma d'aménagement, Trois-Pistoles**, septembre 1984. Les données statistiques présentées dans cette partie sont tirées de ce document à moins d'indication contraire.
37. O.P.D.Q. **La problématique de l'Est du Québec, région 01**, coll. «Problématiques et orientations», Les schémas régionaux, zone de Trois-Pistoles, Québec, 1978.
38. La population urbaine comprend, selon Statistiques Canada, toutes les personnes demeurant dans une région dont la concentration de population est de 1 000 habitants ou plus et la densité d'au moins 400 habitants au kilomètre carré.
39. Les données sur la forêt proviennent essentiellement de la proposition préliminaire d'aménagement du territoire de la M.R.C. des Basques.
40. **Gérald Fortin et Lucie Parent, Les MRC et leur capacité d'extension**, Montréal, INRS-Urbanisation, 1983.

## CHAPITRE 5

### LES REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE EN QUESTION

Dans le contexte actuel de «sortie de crise» et d'appel au «développement local autonome», l'étude du développement local et régional ne doit surtout pas se limiter à un jeu discursif sur des concepts, il importe désormais de fournir des informations concrètes susceptibles d'aider à comprendre globalement l'organisation et le fonctionnement socio-économique des milieux régionaux actuels demeurés jusqu'à très récemment des abstractions. En ce qui concerne les pratiques spatiales actuelles, par exemple, il ne faut pas omettre d'étudier certains facteurs structurels déterminants de la capacité d'action de certains acteurs territoriaux relativement au développement de leur région.

Plus l'observation du processus d'identification «spatiale» ou territoriale des habitants d'un territoire sera «fine», plus elle sera susceptible de faire apparaître les frontières des espaces ayant une profonde réalité socio-économique et culturelle: elle pourrait même éventuellement contribuer à révéler la structure effective (fonctions et relations) de l'espace considéré, en permettant, par exemple, de détecter la nature et la force des liens qui unissent différents groupes à un territoire, et par là d'en évaluer le potentiel de développement.

Selon nous, l'analyse du sentiment d'appartenance territoriale, à travers les représentations mentales que divers leaders d'opinion se font de leur territoire et de la nouvelle unité territoriale «opérationnelle» en matière de développement micro-régional que constitue la M.R.C., fournira des informations pertinentes à ce sujet.

Tout au long de cet ouvrage, il a été question des «représentations» du territoire. Nous en avons donné des définitions et souligné l'importance

dans le contexte actuel du développement régional: un peu comme un schéma d'aménagement constitue en quelque sorte une «image» d'un territoire, les représentations que s'en font des individus qui l'habitent peuvent nous en révéler une ou quelques autres. Nous essayerons donc de nous attacher particulièrement à ces «images» territoriales que les discours d'acteurs locaux peuvent ainsi nous permettre de constituer.

Nous allons maintenant présenter quelques-unes de ces images à travers les discours de sept «leaders» d'opinion appartenant à deux des groupes d'acteurs oeuvrant dans le même espace de développement à caractère rural: la M.R.C. Les Basques.

Nous avons déjà mentionné que le nombre restreint de répondants et le peu de réponses obtenues à partir de certains indicateurs utilisés ne justifient évidemment pas l'analyse systématique de chaque dimension du questionnaire. Et que, de plus, l'obligation de respecter l'anonymat des répondants, que nous avons garanti lors de la réalisation des entrevues, nous force à «diluer» considérablement le contenu de certaines réponses, car il faut bien comprendre qu'il s'agit de personnalités publiques dont l'identification éventuelle s'avère relativement facile dans le contexte de l'étude. Voilà aussi pourquoi nous les présentons tous (hommes et femmes) sous des prénoms masculins fictifs.

**Nous avons donc retenu les réponses suscitant un intérêt plus général**, mais tout de même assez significatives pour nous permettre une description et une analyse contribuant à la «construction» de notre objet d'étude, la représentation territoriale à l'oeuvre dans la M.R.C. Les Basques en 1986.

Nous présentons d'abord les répondants puis une synthèse commentée de chacun des discours, justement élaborée à partir de ces réponses les plus significatives; nous tentons ensuite d'en extraire certaines «images» constitutives de l'identité territoriale des répondants; enfin nous effectuons quelques comparaisons sommaires entre les deux groupes de répondants en fonction du rapport rural-urbain. Ceci est susceptible de nous permettre d'esquisser certains traits généraux de la dynamique d'identification territoriale à l'oeuvre sur le territoire de la M.R.C. Les Basques.

## 5.1 LE PROFIL DES RÉPONDANTS

Maire d'une petite municipalité agro-forestière des hautes-terres depuis quinze ans, CLÉMENT est un commerçant à la retraite âgé de soixante ans. Né dans le Maine aux États-Unis, il a toutefois été élevé, s'est marié, et a toujours travaillé dans cette municipalité. Il a fait partie du comité «communication et santé» lors de l'élaboration du schéma d'aménagement de la M.R.C.

Agent de développement économique, COME est un comptable de trente-cinq ans, marié, qui préside un organisme à but non lucratif s'occupant de développement économique sur le territoire de la ville de services du littoral où il habite maintenant. Il est né dans la municipalité agricole la plus riche du territoire.

Agent de développement économique à l'emploi depuis deux ans de la ville de services du littoral où il habite, DOMINIQUE possède une formation en sciences et il est âgé de trente-cinq ans. Il est né en Gaspésie et, marié, il s'est installé dans la région il y a quelques années seulement.

Maire depuis dix ans d'une des plus petites municipalités rurales à caractère forestier du territoire, ROBIN est originaire du secteur des hautes-terres où il est né il y a une cinquantaine d'années et où il s'est marié. C'est un travailleur forestier maintenant propriétaire d'une petite scierie.

Maire depuis douze ans du centre de services situé sur le littoral où il est né il y a un peu plus de soixante ans, AIMÉ est l'un des instigateurs de la création d'une M.R.C. sur son territoire, il en est aussi l'un des principaux membres actifs depuis sa mise sur pied. Professionnel de la santé à la retraite, marié, il est très actif dans le milieu régional en général. Il est entre autres choses présent à la Société CLE et à la Corporation de développement économique de la M.R.C. Les Basques en tant qu'administrateur, et au Conseil régional de développement de l'Est du Québec (C.R.D.E.Q.).

Agent de développement économique, MATHIEU est directeur général d'une société d'exploitation des ressources et d'une usine de charbon

de bois depuis plus de cinq ans. C'est un ex-enseignant de quarante-cinq ans, marié. Il est né dans la principale ville du littoral, l'organisme où il travaille est cependant situé en milieu rural et il oeuvre primordiallement au développement des ressources (forestière surtout) en milieu rural.

Agent de développement économique, YVAN est cofondateur et gérant d'une société de développement des ressources de la municipalité agricole située près du littoral dont il est originaire. C'est un célibataire de trente-deux ans, peu scolarisé et ex-chômeur de retour depuis peu d'un grand centre urbain extra-régional, son organisme oeuvre dans le domaine des services.

**Tableau 6**  
**Les répondants: leur groupe et leur territoire**

Groupe d'acteurs	Maire	Agent de développement	TOTAL
Milieu			
Rural	2	2	4
Urbain	1	2	3
TOTAL	3	4	7

## 5.2 LES «REPRÉSENTATIONS» DES RÉPONDANTS

### 5.2.1 Clément

Clément est un commerçant à la retraite âgé de soixante ans. Bien

**que né dans le Maine, il a vécu toute sa vie dans la municipalité rurale dont il est le maire depuis quinze ans.**

C'est une personne plutôt réservée qui s'intéresse pourtant depuis toujours aux affaires publiques. Il s'est impliqué activement parce qu'il a subi des pressions de la population locale en ce sens. Son territoire d'intérêt et d'action est nettement sa petite municipalité agro-forestière de moins de sept cents habitants située dans le haut-plateau à la limite sud de la M.R.C. Les Basques et dont le territoire forme une espèce d'enclave dans la M.R.C. de Rivière-du-Loup. Il oeuvre aussi à la Chambre de commerce locale, à la Corporation des loisirs et à la Coopérative d'aménagement et de développement municipale.

D'après lui, la participation populaire s'effectue sur le territoire de la **municipalité d'abord** et à un niveau **micro-régional ensuite**. Les lieux de participation sont alors le Groupement forestier Taché, un organisme de gestion en commun, au même titre par exemple que la SER des Basques, dont la municipalité est membre et dont les bureaux sont localisés dans une municipalité voisine (M.R.C. de Rivière-du-Loup), la Commission scolaire des Basques, le Centre local de services communautaires des Basques (C.L.S.C.) et aussi l'Union des producteurs agricoles (U.P.A.).

Le Groupement forestier Taché opère sur les territoires forestiers de treize municipalités appartenant à trois M.R.C.: deux municipalités de la M.R.C. Les Basques (les seules de la M.R.C. ne faisant pas partie de la SER des Basques), quatre municipalités de la M.R.C. du Témiscouata et sept municipalités de la M.R.C. de Rivière-du-Loup dont **Saint-Cyprien**, municipalité voisine de celle d'où nous vient Clément.

La Commission scolaire des Basques couvre dix des onze municipalités de la M.R.C. Les Basques (l'exception étant Saint-Guy à l'extrême est du territoire qui va à Lac-des-Aigles, M.R.C. du Témiscouata), plus une municipalité de la M.R.C. de Rivière-du-Loup, **Saint-Cyprien**. Le C.L.S.C. comprend le même territoire que la Commission scolaire plus six autres municipalités de la M.R.C. de Rivière-du-Loup, **en plus de Saint-Cyprien**.

Pour cet homme, le «lieu» de référence populaire c'est l'école et il

déplore que dans sa municipalité, il n'y ait seulement que le niveau primaire d'offert, le niveau secondaire (polyvalente) et le niveau collégial (Cégep) n'étant accessibles qu'à l'extérieur de la municipalité. Les jeunes doivent se rendre à Trois-Pistoles ou à Saint-Jean-de-Dieu pour le secondaire, à Rivière-du-Loup ou Rimouski pour le collégial. Généralement, le nombre d'étudiants dans la municipalité est en régression. Il déplore cette dispersion si rapide des jeunes, qui se détachent ainsi souvent de leur municipalité.

La population baisse, le degré d'instruction de ceux qui restent est bas et la moyenne d'âge est plus élevée qu'autrefois. Les gens plus âgés habitent la municipalité pour la qualité de la vie rurale, dit-il: la nature, l'habitat, mais aussi le système d'entraide local, l'économie informelle: «c'est plus facile de s'en tirer» (financièrement et socialement) pour eux.

Mais, il trace le portrait de son territoire en parlant surtout de l'exode des jeunes aussi causé par le manque de travail. Il mentionne le nombre de fermes qui a diminué à cause de la spécialisation de l'agriculture, de sa modernisation et de sa mécanisation, ce qui amène de plus «grosses fermes». La modernisation contribue à un endettement considérable des agriculteurs. La spécialisation signifie aussi plus de dépendance face aux contrats extérieurs. Cela devient trop dispendieux, trop risqué pour un jeune qui voudrait «se partir une ferme». Il y avait déjà peu de ressources à développer et maintenant plus de relève agricole. Cela modifie le «paysage» et perturbe la vie sociale et économique des villages. Et surtout, les jeunes s'en vont.

Quant on lui demande qu'elles sont les principales ressources que l'on retrouve sur le territoire, il nomme tout de même l'agriculture: il compte une vingtaine de «vrais» agriculteurs sur le territoire de la municipalité. Puis, il considère ensuite les emplois: ils sont peu nombreux, ils proviennent surtout des secteurs forestier et agricole. Mais ils sont quand même «variés», c'est-à-dire qu'on fait toutes sortes de choses.

**Il qualifie son territoire de rural, alors que celui de Trois-Pistoles est semi-urbain par comparaison à sa municipalité.**

Avant la M.R.C., les limites «officielles» étaient la grande région



de Rivière-du-Loup, mais pour lui le territoire réel correspond «à peu près» aux limites du Groupement forestier Taché<sup>1</sup>. Il est manifestement peu d'accord avec les limites de la M.R.C. Le découpage actuel l'embête passablement et il manifeste un attachement évident pour Rivière-du-Loup et ses environs. De plus, les municipalités des Basques qui font partie du comté de Rimouski devraient faire partie du comté de Rivière-du-Loup, croit-il, «... parce qu'elles sont dans la M.R.C. Les Basques».

Il rappelle que sa municipalité eut à choisir entre la M.R.C. de Rivière-du-Loup et celle des Basques. Le choix n'a pas été unanime. Il est clair qu'il aurait préféré s'associer à Rivière-du-Loup. Avant la M.R.C., le sentiment d'appartenance allait au grand comté de Rivière-du-Loup, affirme-t-il. Mais en réalité, dans son discours, il se réfère surtout aux municipalités rurales environnantes: «... on invitait notre voisin Saint-Paul (et) eux aussi nous invitaient». Pour lui, la M.R.C. divise d'ailleurs un peu le territoire réel: «... après qu'on ait choisi les Basques, il s'est fait des divisions: Saint-Cyprien, Saint-Hubert, Saint-Paul, Saint-Pierre-Lamy ne sont pas dans la même M.R.C. que nous (mais, à part Saint-Paul, elles sont dans le même groupement forestier) alors qu'auparavant, notre municipalité représentait un point de services du C.L.S.C. couvrant certaines de ces municipalités, ce qui n'est plus le cas maintenant puisque ces dernières ne font pas partie de la M.R.C. Les Basques.»

La réalité sociale du nouveau territoire de la M.R.C. lui apparaît moins que certaine à cause de certaines absences. Ainsi, bien que Saint-Cyprien, une municipalité voisine, appartienne au même groupement forestier et qu'elle «aille à Trois-Pistoles pour l'école secondaire», elle ne fait pas partie de la M.R.C. Les Basques mais de celle de Rivière-du-Loup. Il parle même de cette municipalité de Saint-Cyprien à une occasion en disant «nous»! Ce qui révèle bien que pour lui le territoire d'autrefois est désorganisé: «La M.R.C., ça a mis un mur entre ces paroisses-là».

Pour lui, il est clair que le découpage de la M.R.C. a rompu une certaine unité territoriale: «C'est divisé en deux». Cela n'est pas correct selon lui: «il me semble qu'il y aurait une correction à faire là-dedans».

Il déplore que certains organismes de la ville de Trois-Pistoles qui préféreraient nettement appartenir à une M.R.C. Les Basques soient

intervenues lors du découpage. Dès le début, dit-il, la Commission scolaire a voulu une M.R.C. à Trois-Pistoles: «La Commission scolaire nous a forcé à aller vers les Basques». La Commission scolaire a fait le tour des municipalités «... où on n'a vu personne qui s'objectait à ce projet lors des assemblées».

Il explique le choix de la M.R.C. Les Basques par sa municipalité de la façon suivante: dans la municipalité, on voulait assurer le maintien du sous-centre du C.L.S.C., et il y avait une certaine méfiance envers la polarisation de Rivière-du-Loup, alors que Trois-Pistoles est plus petite; on a donc opté pour la M.R.C. Les Basques.

Par ailleurs, il trouve intéressant de faire partie de la M.R.C. Les Basques: «... ça ne coûte pas trop cher, c'est une petite famille...». La M.R.C. correspond tout de même à un territoire homogène selon lui en ce sens qu'il n'y a pas de grosses municipalités: «Chacun a son mot à dire et est respecté».

Lorsqu'il est question d'un sentiment d'appartenance il distingue les rangs, le «village» et la ville de Trois-Pistoles, ou le rural de l'urbain. Il fait une nette distinction entre les deux milieux et d'après lui le sentiment d'appartenance y est relié.

Il est conscient que «l'aménagement et le développement du territoire... incitent un petit peu à penser vers les Basques» (le territoire), mais il croit aussi que les gens ne parlent pas le même langage à Trois-Pistoles que dans sa municipalité... «il y a plus de professionnels, plus de gros salaires». Il dit qu'on y retrouve «... des gens qui voient plus loin et plus grand... [qui] croient plus en l'avenir» et il craint que les petites municipalités «... se trouvent engagées [dans des projets] sans s'en rendre compte». D'après lui, les petites municipalités «... ont peur que ça tire trop d'un côté».

Il situe donc le milieu rural en marge du milieu urbain d'une certaine façon en l'excluant des initiateurs de projets éventuels de développement. Le milieu rural serait à la remorque d'un développement qu'il ne veut pas nécessairement.

Il craint que la M.R.C. serve surtout au «point de services» qu'est Trois-Pistoles, que celui-ci devienne de plus en plus important et qu'il «attire» la population des municipalités des alentours et ainsi se développe à leurs dépens. Et la M.R.C. est un peu perçue comme une arme potentielle entre les mains des gens de la ville qui pourraient s'en servir contre le milieu rural. Selon lui, la structure M.R.C. n'est pas connue par le milieu rural et ne constitue donc pas un «lieu» d'appartenance comme la municipalité peut l'être.

Il faisait partie d'un comité de la Commission d'aménagement en tant que maire d'une municipalité et au niveau de l'évaluation de la M.R.C. comme telle, il se dit d'accord avec la répartition des votes, mais précise que les décisions se prennent de toute façon à l'unanimité. Il ajoute que la M.R.C. fonctionne bien: «L'affaire n'est pas trop grosse, les décisions sont faciles à prendre». La Commission d'aménagement «... a bien été». Nous pouvons mesurer grâce à certains des commentaires du répondant, la «qualité» du climat qui semble alors s'être installé à la M.R.C. même, et entre les divers intervenants amenés à siéger à la Commission d'aménagement.

Quant au schéma d'aménagement «... ça ne fait pas grand changement, c'est pas quelque chose qui va se faire vite [...], c'est utile pour un plan d'urbanisme...», mais pas beaucoup plus, laisse-t-il entendre.

Il constate par ailleurs que la population n'a pas participé beaucoup à tout le processus d'élaboration de la M.R.C.: «il n'y a pas eu beaucoup de monde aux consultations».

On sent que ce n'est pas la M.R.C. comme telle qui constitue un problème en soi pour lui. Bien qu'il tente un peu de minimiser l'importance que prendra fort probablement cet organisme supramunicipal dans les prochaines années, il participe tout de même activement à cette structure micro-régionale. Ses principales réticences et insatisfactions proviennent plutôt du découpage territorial. La municipalité a évidemment opté pour la M.R.C. Les Basques avant que le découpage territorial définitif ne soit complété; or, celui-ci s'avère, selon le répondant, diviser le territoire réel d'appartenance qui inclut des municipalités appartenant maintenant à une autre M.R.C.

En ce qui a trait au rôle que la M.R.C. peut jouer au niveau du développement régional, il déclare que **la M.R.C. n'a pas la responsabilité du développement du territoire**. De toute façon, ajoute-t-il, pessimiste, «il n'y a pas grand-chose à développer dans notre territoire... ça nuirait pas, mais ça ne peut pas aider beaucoup non plus».

Il croit que **c'est d'abord l'entreprise privée qui doit s'occuper du développement**, et ensuite les municipalités. La M.R.C. ne doit intervenir qu'en troisième lieu: «La M.R.C. peut faire des suggestions, mais ce sont les **municipalités qui décident**». Quant au gouvernement «il ne doit pas trop en faire», mais les fonctionnaires doivent aider les petites municipalités.

D'après lui, la notion de développement régional ne devrait pas exister, elle est un peu abstraite: «on n'a pas à intervenir au niveau du développement régional, on ne connaît pas les besoins des autres. On n'a pas à dire aux autres quoi faire». Un peu hésitant sur ce sujet, il dit tout de même privilégier plutôt un développement davantage local. Mais il ajoute que «... ça ne donne rien de partir une usine à Trois-Pistoles qui en fera fermer une autre [ailleurs]».

**Le potentiel de développement régional est limité et il faut donc tout de même essayer d'harmoniser les actions de développement sur un territoire donné, et pour y arriver, il faut donc faire du développement régional(!)**. Le développement régional est en quelque sorte l'aboutissement de divers développements locaux autonomes.

Mais, dans les faits, il déplore cependant le **manque de concertation** entre Trois-Pistoles et les municipalités rurales: «On ne sait pas tout ce qui se passe à Trois-Pistoles. Un moment donné ça arrive et on en n'a pas entendu parler. Ce n'est pas facile.»

De son côté, il avoue cependant que ce n'est pas toujours facile de faire du développement local. Il n'y a pas, par exemple, de projet de développement dans le domaine touristique bien que ce soit une priorité pour sa municipalité (dans le schéma): il n'a «rien à demander au commissaire industriel».

Pour lui, un exemple d'un bon développement c'est Purdel, une usine

de transformation de produits laitiers située à Rivière-Trois-Pistoles: «ça a du bon sens, ça crée de l'emploi. Nos produits ne sont pas trop loin» (il fait ici référence aux produits de la ferme écoulés à l'usine). Alors qu'un **mauvais développement**, c'est l'endettement, les projets qui se compétitionnent, qui coûtent trop cher. Il donne deux exemples: Trois-Pistoles a un projet de piscine couverte jugé très dispendieux, et pour lequel c'est difficile d'obtenir l'adhésion des autres municipalités de la M.R.C.; il y a aussi Saint-Jean-de-Dieu qui se construit une patinoire couverte et qui «compétitionne» ainsi Trois-Pistoles et aussi Saint-Cyprien avec leur aréna.

Bref, le répondant délimite son territoire à partir de sa municipalité d'abord, puis des municipalités environnantes ensuite. Il ne perçoit pas la M.R.C. comme un lieu d'appartenance pour les gens du milieu rural. Elle est trop associée à la ville de Trois-Pistoles. Il estime que le découpage territorial de la M.R.C. brise un territoire réel, une certaine unité territoriale qui existait entre sa municipalité et des municipalités voisines.

Pour lui, la M.R.C. ne pourra pas faire grand-chose de plus au niveau du développement du territoire et d'ailleurs ce que les petites municipalités voulaient avoir dans le schéma d'aménagement y a été inclus. Deux choses se dégagent de cette affirmation. D'abord, il reconnaît que les petites municipalités ont réussi à faire passer leurs idées et à inclure leurs projets de développement dans le schéma; et il accorde, par le fait même, une certaine crédibilité ou importance au schéma d'aménagement.

Il n'a pas confiance au développement de son territoire: «il n'y a pas de développement à faire avant un bout de temps, c'est stable dans les paroisses qui nous entourent».

**Le répondant exprime donc une vision pessimiste de son territoire et de ses possibilités de développement.**

Il privilégie une approche «entrepreneuriale» du développement basée sur l'implantation d'entreprises créant des emplois locaux, mais il admet que dans sa municipalité, il n'y a pas de projet précis de développement.

### 5.2.2 Yvan

Yvan est un «jeune» entrepreneur de trente-deux ans qui est de retour depuis peu dans sa paroisse natale qui compte quatre cents habitants. Elle est située au sud-ouest de la M.R.C. près du littoral. Après avoir essayé de travailler à l'extérieur de la région durant quelques années, dans les grands centres urbains surtout, il s'est finalement retrouvé **sans emploi** plus souvent qu'à son tour. De plus, il trouvait difficile de vivre cela loin de son milieu d'origine à cause de l'**anonymat des villes**. Il revient donc dans sa municipalité et tente de s'y créer son **propre emploi**.

**Il mise dorénavant sur le développement local, veut éviter la fermeture des paroisses et empêcher l'exode des jeunes vers les grands centres. Il tente de se donner des moyens, des «outils» en se servant des programmes subventionnaires gouvernementaux.**

**Il intervient d'abord au niveau de sa propre corporation de développement des ressources qu'il a «lui-même» mise sur pied, puis au niveau de la M.R.C., ainsi que dans la Société CLE et dans le groupe Action-Travail local: il identifie d'ailleurs spontanément le groupe Action-Travail comme étant un lieu d'appartenance pour lui.**

D'après le répondant, la principale caractéristique du territoire est que «c'est un territoire à **potentiel non exploité... à cause de l'esprit de clocher et des traditions.**» C'est un territoire qui n'a pas suivi le développement. La **population vieillit**, constate-t-il, et les gens en place sont «en dehors de la course».

Il précise qu'il n'y a que l'agriculture de vraiment exploitée sur le territoire... et son entreprise, une corporation de développement incluant principalement une imprimerie et un service d'informatique.

Selon lui, sa municipalité est rurale, «plus petite que d'autres», éloignée et défavorisée, justement à cause de son éloignement du centre géographique, le littoral. Il compare avec la municipalité voisine de Saint-Jean-de-Dieu qui est «une municipalité rurale qui devient de plus en plus urbaine» alors qu'il estime que Trois-Pistoles vue de sa municipalité, c'est urbain. Mais il est conscient que tout est relatif et il explique que

**l'évaluation de différentes parties d'un territoire en termes de ruralité et d'urbanité, varie bien sûr selon les points de comparaison utilisés.** Ainsi, par rapport à un petit village comme le sien, un autre village à peine un peu plus «gros» devient presque urbain, alors que le pôle de services, nettement plus développé, plus urbain, peut être considéré comme rural s'il est comparé à une ville comme Québec, par exemple.

Le dynamisme, selon lui, est une question d'individu et de motivation: «Il suffit de vouloir». D'ailleurs, Yvan pense que la situation de la région évolue depuis deux ans: **«C'est une force qui vient par en-dessous, pas de la M.R.C.»**. Le dynamisme régional en termes de développement origine donc, pour lui, de la base, des individus eux-mêmes, de leur volonté et de leur entrepreneurship.

Il est clair que pour le répondant, les limites historiques du territoire avant l'implantation de la M.R.C. étaient celles du comté de Rivière-du-Loup: «Avant la M.R.C., on appartenait à Rivière-du-Loup». Mais «... la M.R.C. Les Basques a permis de **s'identifier**, de se faire connaître dans **notre place**», où les individus ressentent les mêmes difficultés, les mêmes problèmes communs, différents de ceux de Rivière-du-Loup, ajoute-t-il.

Se rapprocher de Rivière-du-Loup n'avait aucun sens selon lui: «La M.R.C. de **Trois-Pistoles** [sic] a été super». **La M.R.C. a changé quelque chose au sentiment d'appartenance** qui se concrétiserait ainsi davantage. C'est-à-dire que la M.R.C. Les Basques viendrait concrétiser un sentiment d'appartenance qui existait déjà sur le territoire qu'elle couvre.

Mais, ceci dit, il croit que **les gens s'identifient bien plus au nom «Basques»** qu'à la M.R.C. elle-même comme structure. Le territoire ainsi nommé est plus signifiant que la structure de la M.R.C. elle-même.

Par ailleurs, des organismes comme l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), le Cercle des fermières, Action-Travail, l'Age d'or, la Relève agricole, les organismes de loisirs peuvent contribuer à créer et/ou développer un sentiment d'appartenance à un territoire, affirme-t-il.

Quant à lui, il va chercher son sentiment d'appartenance dans sa municipalité: «C'est ma paroisse, c'est mon avenir, j'y ai grandi, je veux y vivre et y être enterré».

Yvan prend une position très claire quant à son évaluation du rôle que peut avoir le schéma d'aménagement en ce qui a trait au développement du territoire. Le schéma d'aménagement ça ne devrait servir à rien d'après lui, car dans son esprit le schéma est associé à la ville de Trois-Pistoles, et selon lui ce n'est pas à Trois-Pistoles à dire quoi faire à chaque municipalité, ce qu'elle doit faire pour se développer: «... dans la poubelle, leur maudit schéma».

Il n'aime vraiment pas l'idée que tout doive passer par la M.R.C. même s'il admet qu'un regroupement des municipalités pour certains services peut être favorable. Mais il pense que la M.R.C., en s'occupant de développement, draine vers son centre urbain, Trois-Pistoles, les activités de développement. La M.R.C. ne favoriserait que son «petit coin», c'est-à-dire Trois-Pistoles, et il faut alors faire face à des urbains qui ont des pouvoirs immenses par rapport à ceux qui sont des villages environnants.

Il affirme pourtant que c'est la raison d'être de la M.R.C. de jouer un rôle dans le développement. La Corporation de développement économique constitue d'ailleurs, selon lui, «... un embryon de développement». Mais, il précise bien qu'il faut éviter une centralisation des activités et du développement à Trois-Pistoles.

Les petites municipalités doivent se développer à partir d'elles-mêmes, estime-t-il. Le développement doit venir «par en-dessous», du milieu, comme sa société de développement, qui crée des entreprises locales et la Société CLE peut aider: «on va y chercher ce dont on a besoin» mais ce sont d'abord les gens dynamiques qui développent une municipalité.

Yvan affirme qu'un bon développement, c'est un développement qui ne s'arrête pas; il faut que tout bouge en même temps et à tous les niveaux (local, micro-régional, régional, provincial). On se sert de tous les atouts.

Pour arriver à un bon développement local «tu prends ce qui est en place avec les individus qui sont en place et là tu développes». Autrement



dit, il faut que ce soit **d'origine locale**. L'agriculture est la base, mais il faut trouver de meilleures idées, de nouvelles motivations pour développer, autre chose que l'agriculture, donc diversifier à partir des ressources humaines et matérielles disponibles. L'ouverture vers l'extérieur est à considérer: **il faut aller chercher le marché à l'extérieur**: une municipalité a besoin de l'aide de sa région. Il faut planifier, mettre des outils en place, **«être partout»**.

En contrepartie, un mauvais développement serait un développement décidé **«ailleurs»**, l'ailleurs étant ici défini comme étant le milieu urbain.

Il est **optimiste** quant au développement de son territoire. Les jeunes oeuvrent dans les organismes, les projets et les réalisations s'additionnent depuis deux ans. Il s'attend à un effet d'entraînement auprès des jeunes qui vont se sentir reconnus, appuyés, encouragés **«à cause de noyaux [réseaux] de connaissance très forts»**. Pour lui, **«tout est basé sur la perception que les gens ont de leur milieu»**: il croit qu'à force de voir des gens qui réussissent, les jeunes vont penser qu'ils le peuvent eux aussi.

Dans cet ordre d'idée, il pense que la M.R.C., comme d'autres organismes, permet des contacts entre les gens, ce qui favorise le **développement**. Pour avoir un bon développement, la collaboration et la concertation sont essentielles: il faut avoir les mêmes buts, au local et au régional.

L'autonomie d'action est importante à garder dans le domaine du développement. Les gouvernements ne doivent pas trop diriger le développement: ils doivent aider mais laisser une marge de manoeuvre pour ne pas brimer l'autonomie.

### 5.2.3 Aimé

Maire de la ville de services du littoral depuis une douzaine d'années, toujours élu par acclamation, Aimé est reconnu comme l'un des principaux instigateurs de la création et de la mise sur pied d'une M.R.C. entre Rivière-du-Loup et Rimouski.

Il est d'ailleurs très actif dans la M.R.C. depuis son instauration, mais aussi à la Société CLE, à la Corporation de développement économique des Basques et au Conseil régional de développement de l'Est du Québec (C.R.D.E.Q.).

Professionnel de la santé à la retraite, âgé d'une soixantaine d'années, il participe à la vie collective par reconnaissance envers la population de sa municipalité natale et envers celle du territoire des Basques: «J'ai beaucoup reçu de la population», dit-il en ajoutant qu'il veut, à la demande du milieu, travailler à un développement éventuel de celui-ci.

Selon lui, les gens s'impliquent très peu, surtout dans la «chose» publique, c'est-à-dire dans la politique en général et dans les affaires municipales en particulier. Il y a surtout les bénévoles qui agissent plus pour «profiter» des services disponibles, comme par exemple le hockey mineur. Mais même s'il juge la population amorphe, il considère les maires ainsi que la moitié des conseils municipaux très dynamiques.

Pour lui les gens se réfèrent à la municipalité d'abord, à la M.R.C. ensuite. Le territoire quant à lui «... va à la région du Bas-Saint-Laurent (01) définitivement», c'est-à-dire qu'il fait partie de la région 01, par opposition à la région de Québec (03). Les gens habitent le territoire par attachement à leur partie de pays. Ils en apprécient d'abord la qualité de la vie, la verdure, l'eau: «on ne peut jamais se détacher du fleuve».

Évidemment, c'est une personne qui connaît bien le territoire couvert par la M.R.C. Il s'agit, dit-il, d'un territoire rural: «on est des ruraux» (même si les municipalités portent le nom de villes). Les principales ressources sont l'agriculture surtout, puis la forêt. Les agriculteurs sont «progressifs», les meilleures terres sont dans les municipalités à proximité du littoral.

Pour lui, le territoire est habité par des gens «... qui en ont toujours arraché». Les ressources naturelles, la forêt, l'agriculture se détériorent, dit-il, jusqu'à dernièrement le gouvernement manquait de réglementation. Mais surtout, il y a exode des jeunes et c'est dommage car ce sont les plus dynamiques. Les jeunes apportent «une explosion de possibilités».

Selon Aimé, c'est très important de se donner un territoire de «référence» comme on l'a fait avec la M.R.C., car auparavant «... on était déchiré entre Rivière-du-Loup et Rimouski». Le territoire de «référence» crée une attitude plus positive, amène à travailler sur des dossiers précis, dit-il. Les actions menées sont alors mieux adaptées à la réalité, c'est-à-dire aux moyens dont on dispose, aux besoins du milieu.

L'unanimité s'obtient mieux sur ce nouveau territoire, estime-t-il, et cela amène des résultats concrets: la Société CLE, la Corporation de développement. La ville de services micro-régionale se développerait depuis l'avènement de la M.R.C. alors qu'auparavant, c'était plutôt stagnant.

Il favorise un seul découpage territorial, celui de la M.R.C. ou à peu près, qui devrait d'ailleurs devenir un comté. Cela favoriserait l'appartenance à la région. Il constate que la population fait autant d'affaires à Rivière-du-Loup qu'à Rimouski, mais que sa ville demeure le pôle de services pour la micro-région.

Il n'est pas entièrement d'accord avec le découpage actuel. Il dit que Saint-Paul, Saint-Cyprien (M.R.C. de Rivière-du-Loup) ont l'habitude de venir dans sa ville pour leurs affaires. De plus, si ces municipalités étaient dans la M.R.C. Les Basques, la population de la M.R.C. passerait alors de 12 000 à 16 000 habitants, ce qui serait évidemment plus intéressant pour sa ville et la M.R.C. elle-même. D'autres municipalités auraient pu y être aussi, ajoute-t-il, mais le Témiscouata «a beaucoup tiré sur Lac-des-Aigles et Biencourt comme Rivière-du-Loup sur Saint-Cyprien», ce qu'il déplore évidemment, pensant que ces municipalités font partie du territoire «naturel» des Basques.

Par ailleurs, il estime que dans les Basques, ceux qui y sont «étaient tous contents d'y être», c'est-à-dire qu'ils étaient d'accord avec la mise sur pied de cette M.R.C. et surtout d'en faire partie. Ce qui l'amène à affirmer que le territoire de la M.R.C. est homogène. Il dit même que les familles du haut-pays sont issues des familles du littoral et qu'il y a des liens de parenté.

Aimé considère que la M.R.C. permet de mettre les gens en contact,

de créer des liens, puis de travailler ensemble «pour le bien de la région». Il croit que les maires travaillent beaucoup à l'homogénéité, qu'il y a compréhension et coopération et qu'il y a même une plus grande concertation qu'ailleurs. Le sentiment d'appartenance au territoire de la M.R.C. «... est complètement identique dans toutes les municipalités, affirme-t-il, et l'unanimité se fait par le biais des organismes de développement oeuvrant sur l'ensemble du territoire comme la Corporation de développement économique et la Société CLE. Pour lui, la Société CLE et la Corporation de développement créent ou contribuent à l'unanimité»<sup>2</sup> sur le territoire alors que la M.R.C. a permis de créer un sentiment d'appartenance plus «régional». Elle permet de revendiquer des choses spécifiques aux besoins du territoire.

Aimé demeure donc convaincu que la M.R.C. contribue beaucoup à créer un sentiment d'appartenance au territoire: il y a beaucoup d'homogénéité du territoire et l'appartenance au territoire est là. La M.R.C. vient confirmer ces faits, mais une «perception positive» du territoire doit par ailleurs se développer pour que la M.R.C. se développe davantage, croit-il, et pour cela la M.R.C. doit être mieux connue de la population. L'entité qu'est la M.R.C. n'est pourtant pas assez connue par les gens du milieu à son avis.

Comme exemple d'appartenance menant au développement, il mentionne spontanément le fait que la Commission scolaire des Basques ait choisi Rimouski plutôt que Québec (région administrative 01 plutôt que 03) comme lieu de rattachement.

Quant à lui la M.R.C. fonctionne très bien: «on pourrait servir de modèle à bien des M.R.C.», bien qu'il admette que sa ville est le pôle. Mais, pour lui, les autres municipalités ne se sentiraient pas écrasées pour autant.

Au niveau de la composition de la Commission d'aménagement, il considère que «... les leaders étaient qualifiés dans leur domaine et connaissaient l'ensemble du territoire». Le schéma d'aménagement servant surtout à permettre aux gens de s'exprimer, d'être consultés sur des programmes «... pour une meilleure efficacité». Mais les gens «se perdent» dans les options avoue-t-il, et il trouve que cela crée de l'agressivité chez eux.

En d'autres mots, le répondant admet que c'est assez difficile pour la population de suivre ce qui se passe dans l'élaboration du schéma d'aménagement. Il minimise par ailleurs ce problème, d'une certaine façon, en insistant sur l'aspect consultatif de la démarche.

Pour lui, le rôle de la M.R.C. dans le développement régional, c'est de soutenir les projets, via la Corporation de développement et la Société CLE, par exemple: «La M.R.C. est un outil essentiel de concertation et de développement».

Il est très impliqué dans cette structure de gestion et de toute évidence il est certain que c'est un outil intéressant de développement des régions. Il admet que certaines critiques émises envers cette structure, voire sa remise en cause, l'irritent manifestement, d'autant plus lorsqu'elles proviennent de représentants municipaux. Il affirme que la contestation des M.R.C. par certains maires pourrait nuire au développement des régions. Et ceci reflète bien, croyons-nous, son identification à la M.R.C.

Le rôle des villes dans le développement est de «donner le ton», puisque les ressources, humaines et autres, sont là, la ville doit donc jouer le rôle de pôle de développement. Par ailleurs, les petites municipalités ont les mêmes responsabilités que les villes au niveau du développement «... mais ce sont les villes qui profitent le plus du développement d'une région», en ce sens que le développement de la région favorise surtout la croissance de son centre de services.

Les divers organismes de développement contribuent au développement, mais au développement économique d'abord; ils stimulent surtout, en fait, la «chaîne des affaires», la Chambre de commerce, le milieu des affaires en général.

Selon le répondant, c'est un organisme supramunicipal ou le C.R.D. (Conseil régional de développement) qui devrait décider en matière de développement régional, en collaboration avec les élus, qui connaissent les besoins spécifiques d'une population, et les représentants de l'industrie.

Pour lui, le développement local c'est le développement des entreprises et des infrastructures locales, comme par exemple, le Centre

commercial récemment construit et le programme Revi-centre. Le développement local signifie donc pour le répondant le développement de sa ville comme centre de services du territoire de la M.R.C. Les Basques.

Et sur le territoire de la M.R.C. Les Basques, le développement régional doit d'ailleurs être à l'image de celui de sa ville: autonomie locale et concertation régionale.

Un bon développement selon le répondant, c'est celui qui suit le chemin de toute une population. Il croit possible, avec le temps, d'harmoniser les actions de développement s'il se fait en consultant la population. De plus, un bon développement repose sur l'optimisme. Les gens doivent «entreprendre» davantage, et avoir confiance au potentiel de développement du territoire auquel ils s'identifient. Sa ville contribue à un tel développement en embauchant un «agent de développement» (via la Corporation de développement), dont le rôle consiste justement à stimuler le **développement harmonieux du territoire**.

Quant à lui, il se dit pourtant «modérément optimiste» par rapport aux chances de développement du territoire: «... on a tout ce qu'il faut, faut y aller graduellement et savoir attendre».

#### 5.2.4 Côme

Côme est originaire de la seconde municipalité de la M.R.C. en termes de population, soit un peu plus de deux mille habitants; elle est de caractère agricole et située au sud-ouest du territoire non loin du littoral, avec des limites communes à la M.R.C. de Rivière-du-Loup. Après avoir fait des études supérieures à l'extérieur de la région, Côme est revenu dans la région pour y exercer sa profession de comptable. Il habite maintenant le centre de services du littoral où il oeuvre comme président d'un organisme à but non lucratif voué au développement économique de cette ville.

Il dit être venu à participer à la vie collective par défi personnel: il voulait «faire bouger les choses» au niveau économique et croit que son organisme est un instrument de pression approprié pour faire ça.

En général, d'après lui, les gens s'impliquent surtout à la Corporation de développement des Basques, à la Société CLE, au conseil de ville, à la chaîne des affaires, dans les organismes sociaux. Mais les gens se réfèrent d'abord à leur municipalité: «l'esprit de clocher est ancré malgré les générations», affirme-t-il.

Cela change un peu cependant et la M.R.C. y est pour quelque chose. Il se fait des consultations par l'entremise de la M.R.C. Cela rapproche les municipalités. Des échanges en découlent ensuite à d'autres niveaux: «On sent ça».

D'après lui, les gens habitent la région par attachement lorsqu'ils sont nés ici. Quant à lui, plusieurs raisons le motivent à rester dans la région. Sa famille est dans la région, son épouse vient de Saint-Cyprien. La nature, le fleuve «attirent». Il y a aussi l'intérêt de connaître les gens, du fait d'être né là. La proximité des gens permet une communication directe, sans intermédiaire. Il se sent plus utile là que dans un grand centre: «les gens ont besoin de toi».

Son territoire est «une région oubliée en train de naître, «... que nos gouvernements sont en train de mettre sur la carte», dit-il.

Les ressources sont là, mais ne sont pas assez développées. La sous-traitance pourrait se faire. La construction d'édifices importants pourrait aussi se faire par des entrepreneurs locaux.

Mais il déplore que les jeunes s'en aillent faire valoir leurs capacités à l'extérieur.

**Le territoire est à dominance rurale:** «faut pas se le cacher, on est dans une région rurale par ici».

Côme se méfie de la notion de «**territoire de référence**». Il veut éviter qu'on mette des barrières entre les territoires au niveau des décisions, surtout lorsque des buts communs sont poursuivis: «il faut effacer l'esprit de clocher», affirme-t-il.

De façon assez surprenante, c'est l'ancien territoire du C.L.S.C. qui

lui sert de «territoire de référence» quant aux limites qui existaient avant l'implantation de la M.R.C. (son épouse en étant originaire, il semble bien connaître la municipalité de Saint-Cyprien maintenant dans la M.R.C. de Rivière-du-Loup mais auparavant desservie par le sous-centre de services du C.L.S.C. des Basques, Saint-Clément). Ce territoire a été découpé par la M.R.C.: ainsi Lac-des-Aigles (et aussi Biencourt) est allée au Témiscouata et quelques autres municipalités comme Saint-Cyprien, aux Aboïtaux (Rivière-du-Loup) «... parce qu'elle [la population] a l'habitude d'aller à Rivière-du-Loup».

Selon Côme, les découpages du comté fédéral et du comté provincial devraient être identiques à celui de la M.R.C., ça éviterait des dédoublements. Ce découpage pourrait être celui de la M.R.C. Les limites du territoire lui semblent en effet tout à fait claires. Il n'y a que Saint-Guy qui fait d'abord «ses affaires» à Lac-des-Aigles, en dehors de la M.R.C. Quant à Saint-Cyprien, dans son cas c'est l'inverse, puisque même si elle ne fait pas partie du territoire de la M.R.C., les étudiants du niveau secondaire vont tout de même actuellement à la Polyvalente de Trois-Pistoles.

Sauf dans ces deux cas seulement, il est d'accord avec le découpage territorial de la M.R.C.: c'est le reflet de «notre territoire», ajoute-t-il. Selon lui, le territoire de la M.R.C. correspond à un territoire assez homogène.

Par ailleurs, il avoue ne pas savoir si le gouvernement a influencé le découpage de la M.R.C., bien que le sentiment d'appartenance au territoire des Basques existait avant la M.R.C., déclare-t-il, et le découpage territorial de la M.R.C. en est le reflet selon lui.

Il croit que le sentiment d'appartenance territoriale est important, mais, aussi, qu'il faut éviter de créer des barrières entre les régions. Le sentiment d'appartenance crée de l'énergie pour se développer, mais c'est important d'avoir une région plus forte avec des sous-régions... il faut une région plus globale. Il faut oublier l'esprit de clocher (municipalité ou M.R.C.) pour penser davantage en termes de région. Il se réfère ici évidemment à la région du Bas-Saint-Laurent.



Pour Côme, le schéma d'aménagement sert «comme un plan d'urbanisme» et dans ce sens, ça permet un développement plus sain du territoire: cela permet par exemple de garder la valeur marchande des maisons, dit-il. L'aspect «développement» que l'on retrouve dans le schéma, du moins en ce qui a trait au principe directeur, n'est pas du tout soulevé par le répondant.

En termes de collaboration et de participation au développement, il mentionne que son organisme a des liens avec la Corporation de développement et avec la Société CLE, «pour avoir plus de force auprès des gouvernements.» Il exprime donc une volonté et une démarche d'harmonisation des actions dans l'optique d'une meilleure force micro-régionale. Les décisions finales en matière de développement doivent être le résultat d'un consensus de tous les intervenants. Cela permet «une meilleure représentation» auprès des gouvernements.

Il revient à son organisme et à la Corporation de développement économique d'harmoniser les actions de développement, ce qui est possible, mais pas à la M.R.C., prétend-t-il. Par ailleurs, la société CLE permet maintenant à des entreprises «de se mettre sur la carte», de commencer à fonctionner.

Pour lui il devrait être évident que «... ce n'est pas le rôle de la M.R.C. de faire du développement comme tel». Elle doit assurer le suivi du plan d'aménagement, mais elle ne doit pas décider s'il y aura telle ou telle entreprise.

Le rôle des villes au niveau du développement est de coopérer au développement entrepris par d'autres intervenants: «le Conseil doit être coopérant». Un budget peut être consacré à ça, c'est-à-dire à l'aide au développement, cependant. La M.R.C. peut être initiatrice d'actions de développement. Il donne l'exemple de Trois-Pistoles qui, par un sous-comité municipal de développement économique, a donné naissance à la Corporation de développement.

D'après Côme, il se fait finalement beaucoup de choses à Trois-Pistoles en ce sens: la M.R.C., la Société CLE, la Corporation de développement: «finalement, c'est une grosse affaire».

Les petites municipalités doivent se développer aussi: «Il faut que ça se développe, petit ou gros». Pour y arriver, il faut être «fonctionnel» et «ouvert d'esprit», ce qui n'est pas toujours évident dans certains milieux ruraux.

Selon lui, le développement local ou micro-régional est le point de départ du développement. Il faut commencer par faire du développement local. Il faut développer la «sous-région» d'abord, pour créer, inventer, greffer ensuite à ça autre chose. Le développement régional est un développement plus vaste: «Faut être capable d'identifier des similitudes avec d'autres régions». Ainsi son organisme se doit-il de penser en fonction de l'Est du Québec.

Un bon développement, ce serait d'obtenir des industries, cela développerait les services. Ce qu'il faut pour arriver à un bon développement, d'après lui, c'est «ne pas être négatif», être capable de vendre sa région et de se faire reconnaître par les intervenants gouvernementaux. Un mauvais développement, c'est celui qui ne donne pas de résultat(!): «Quand, après avoir bûché, on n'obtient jamais rien». Il se dit optimiste «dans quoi que ce soit»: il l'est donc quant aux possibilités de développer la région des Basques. Cependant, il admet que le vieillissement de la population, l'exode des jeunes, l'absence de grandes industries (200 à 300 employés) sont des éléments défavorables au développement de la région. Mais le facteur le plus défavorable, c'est tout de même que la région soit mal connue dans les grands centres et à ce sujet, il donne comme exemple, la difficulté d'expliquer et de faire comprendre à un ministre à Québec, à quel point la route de Saint-Guy est mal en point.

### 5.2.5 Robin

Robin est maire depuis dix ans de l'une des plus petites municipalités forestières des hautes-terres du territoire de la M.R.C. Les Basques. Agé d'une cinquantaine d'années, marié, il est originaire de ce secteur situé au sud-est de la M.R.C. et limitrophe au territoire de la M.R.C. de Rivière-du-Loup et à celui de la M.R.C. de Témiscouata. Il a toujours gagné sa vie en travaillant en forêt et possède aujourd'hui une petite scierie locale.

C'est un homme ayant peu d'instruction qui ne se livre pas beaucoup lors de l'entrevue. Plusieurs questions sont en fait demeurées sans réponses et quant à celles que nous avons obtenues, elles s'avèrent généralement très succinctes.

Il s'est décidé à participer à la vie collective à la suite des pressions de la population en ce sens. Il est aussi motivé par le désir de contribuer au développement de sa municipalité.

D'après lui, **les gens se réfèrent d'abord à leur municipalité** et ensuite au territoire du Groupement forestier Taché «surtout», qui englobe quelques municipalités de trois M.R.C.

Selon Robin, les gens habitent encore «là» parce qu'il n'y a pas de travail à l'extérieur «non plus» et qu'ainsi ça leur coûte moins cher, surtout parce que **les gens se connaissent** et s'entraident en essayant de vivre de leurs ressources; d'ailleurs, ça coûte aussi moins cher aux gouvernements comme ça: on préfère maintenant les laisser là plutôt que de les envoyer à la ville, pense-t-il.

Pour lui **la forêt** constitue «l'élément unique» du territoire en termes de ressource: il nous rappelle à ce propos que le territoire comprend cent quarante propriétaires de boisés... et trois cultivateurs.

Mais il **déplore l'état de cette forêt**: elle serait «plus belle» sans la tordeuse, dit-il. De plus, bien qu'elle le pourrait éventuellement, la forêt ne fournit pas du travail à tout le monde: certains forestiers doivent aller travailler à l'extérieur comme à Squatec au Témiscouata ou même au Nouveau-Brunswick.

Les jeunes vont de plus en plus tenter leur chance à Trois-Pistoles pour y chercher de l'emploi et ils s'y installent éventuellement. **Il y a un exode des jeunes**. Ceux qui restent ou reviennent dans la municipalité, par ailleurs, s'impliquent peu, constate le répondant.

De plus, ajoute-t-il, ce qui n'aide pas c'est que les «affaires» se font à l'extérieur du territoire municipal: à Trois-Pistoles, Rivière-du-Loup ou Rimouski.

Enfin, en guise de conclusion en rapport à sa représentation du territoire, le répondant mentionne que «ça a déjà été plus dynamique» (dans la municipalité).

Ceci dit, selon lui, les principaux inconvénients à vivre sur le territoire de la municipalité résultent du mauvais état du réseau routier(!)... Sans oublier la fonction de maire qu'occupe le répondant et qui le sensibilise à ce genre de dossier, nous pouvons quand même déduire de cette affirmation que l'isolement constitue un problème majeur quant au développement du territoire en question.

Le répondant exprime donc ici une perception générale nettement «négative» du territoire qu'il décrit.

Au niveau des découpages administratifs, le répondant mentionne d'abord que la municipalité se trouve à la limite du comté électoral provincial de Rivière-du-Loup, à proximité de celui de Rimouski.

Il ajoute que la municipalité «appartient» par ailleurs au territoire «hyper-rural» du Groupement forestier Taché, un petit organisme de gestion en commun réunissant quelques municipalités forestières qui recoupent les territoires de trois M.R.C.: Basques, Témiscouata et Rivière-du-Loup. Mais cette municipalité n'est pas membre de la SER des Basques qui s'occupe pourtant principalement des municipalités de la M.R.C. Les Basques (neuf municipalités sur onze), dont les municipalités voisines de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Médard et Saint-Guy (ces deux dernières font par ailleurs aussi partie d'un autre découpage, le comté «voisin» de Rimouski), et dont sont également membres quelques autres municipalités des M.R.C. voisines. Le découpage de la M.R.C. quant à lui n'a pas remédié à la situation, entre autres choses, en «séparant» la municipalité d'une municipalité voisine (Saint-Cyprien).

Le «territoire d'appartenance» de la municipalité se voit donc découpé de diverses façons par différentes structures administratives, ce dont se plaint le répondant.

D'après lui, c'est le gouvernement qui voulait créer la M.R.C. Les Basques: «c'est pas nous autres», affirme-t-il. Le territoire de la M.R.C.

n'est donc pas reconnu par voie de conséquence par le répondant comme étant un territoire naturel d'appartenance mais comme un découpage institutionnel.

De plus, selon lui, la M.R.C. «... c'est pas tellement connue», il n'y a pas de monde aux assemblées et les gens ne savent pas ce qui s'y passe. Cependant, il estime que la M.R.C. «ça va bien». Il rappelle par exemple que les comités de la Commission d'aménagement étaient composés entre autres membres «des maires compétents en la matière». Les maires du comité «forêt» provenaient par exemple de Saint-Médard, Sainte-Françoise et de sa municipalité, soit de paroisses forestières. Les maires de municipalités plus agricoles, quant à eux, faisaient partie du comité «agriculture». La Commission a bien fonctionné, prétend-t-il, et il y a eu des «retombées» (mais il ne précise pas lesquelles).

À part la municipalité elle-même, il n'y a pas d'autre organisme du territoire qui fasse du développement dit-il, parce que «... cela semble plus difficile depuis quelques années d'avoir de l'argent pour le développement» des petites municipalités rurales comme la sienne.

Pourtant, chaque municipalité devrait pouvoir décider de son développement, selon le répondant. Mais, c'est difficile, estime-t-il, car la population locale ne participe pas et la municipalité n'a pas la «permission» de tout faire: il y a des contraintes gouvernementales qui limitent sa liberté d'action, déplore-t-il. À ce sujet, le répondant se plaint d'ailleurs que le gouvernement a toujours le dernier mot en matière de développement.

Le développement doit se faire «en dehors de la M.R.C.», déclare-t-il, c'est-à-dire que pour lui la M.R.C. ne doit pas s'occuper directement de développement sur le territoire d'une municipalité.

Un bon développement, c'est «travailler tous ensemble», au niveau local, alors qu'un mauvais développement, c'est des actions gouvernementales qui ne tiennent pas compte d'une réalité locale. Les conditions d'un bon développement, selon lui, ce serait de se regrouper ensemble, créer une association locale de propriétaires de boisés, mais il avoue ne pas trop y croire, il laisse entendre qu'il y a une certaine difficulté

de parvenir à la concertation au niveau de la population locale.

Un exemple de **bon développement local**, pour lui, c'est l'aménagement et le développement du petit lac Saint-Jean, «ce qui est déjà écrit dans le schéma d'aménagement de la M.R.C.».

Robin considère que l'exploitation de la forêt locale aux profits de l'extérieur constitue un mauvais développement: le Groupement forestier auquel appartient la municipalité fait du «développement» dans la forêt, explique-t-il, mais il n'y a pas de retombées locales: «ils viennent chercher nos produits et s'en vont à l'extérieur avec». Ainsi, le bois est transformé dans deux municipalités voisines, soit à Saint-Cyprien ou à Squatec, toutes deux situées en dehors de la M.R.C. Les Basques.

Il se plaint que les «développeurs», comme la SER des Basques ne travaillent qu'au niveau de «grands projets» de 400 000 \$, alors que la municipalité peut fonctionner avec des projets plus petits, entre 15 000 et 20 000 \$ par exemple. Il estime donc qu'il faut ramener l'ordre de grandeur des projets plus conforme à la «réalité» de la municipalité car, dit-il, lorsqu'il faut investir jusqu'à 50 % des coûts d'un projet, «ça devient vite dispendieux».

### 5.2.6 Dominique

Agé de trente-cinq ans et originaire de la Gaspésie, Dominique possède une formation universitaire en sciences. Il habite la région des Basques depuis quelques années seulement et il a d'abord participé comme **bénévole** au Comité consultatif du tourisme de la ville de services du littoral avant d'être récemment embauché comme agent de développement économique par cette ville. C'est une personne volubile qui nous parle d'abord de son «territoire»: la ville qu'elle habite et pour laquelle elle travaille.

Selon sa perception, les gens de cette ville participent à beaucoup de petits groupes, dans une soixantaine de groupes de bénévoles en fait, mais ce sont presque toujours les mêmes personnes précise-t-il. Les gens participent peu au conseil municipal de la ville, alors qu'à Saint-Simon,

une municipalit  voisine plus petite, il y aurait une meilleure participation au conseil municipal «parce que les gens se connaissent plus».

Dominique dit que les gens habitent la r gion pour sa beaut , la vue du fleuve. Par ailleurs, environ 40 % des gens prendraient la d cision d'y vivre, alors que les autres y restent «inconsciemment», parce qu'ils y sont n s et qu'ils ne se demandent m me pas s'ils devraient partir.

Il d crit d'abord le territoire des Basques comme  tant une r gion entre deux r gions: «les gens se fient beaucoup aux deux p les que sont Rimouski et Rivi re-du-Loup». Le principal point faible ou d savantage de la r gion, il y revient souvent, est d' tre situ e entre deux centres, d' tre «aux zones limites de tout», que ce soit les comt s, les territoires d' mission des postes de t l vision, des zones de tourisme, etc.

Dominique affirme qu'il y a par ailleurs une plus forte tradition d'identification au comt  de Rivi re-du-Loup pour Trois-Pistoles et sa r gion. La r gion a une r alit  plus proche de celle de Rivi re-du-Loup que de celle de Rimouski.

Il donne comme exemple la municipalit  de Saint-Cyprien (de la M.R.C. de Rivi re-du-Loup) qui fait maintenant partie de la nouvelle Commission scolaire des Basques, et cela par choix parce que cette municipalit  est habitu e d'envoyer ses  tudiants   Trois-Pistoles. Et il pense que Saint-Cyprien devrait  tre dans la M.R.C. Les Basques: «une grosse municipalit  a plus de poids dans une petite M.R.C.».

Il pr tend que ce n'est pas «sp cial» de se rendre   Rivi re-du-Loup, alors que ce serait diff rent de se rendre   Rimouski. Il rappelle d'ailleurs   ce sujet qu'au d part, le territoire des Basques devait  tre dans la M.R.C. Rivi re-du-Loup.

Selon le r pondant, c'est par ailleurs justement le fait d' tre «  la limite de tout» qui va d velopper le sentiment d'appartenance   cette r gion: «  la limite de Rimouski,   la limite de Rivi re-du-Loup, la population s'est identifi e   la r gion des Basques».

Il consid re que le d veloppement y est difficile car il y a beaucoup

«d'esprit de clocher», les actions de développement sont sans complémentarité. Il y a même des affrontements entre certaines municipalités concernant divers dossiers comme par exemple, Saint-Jean-de-Dieu et Trois-Pistoles qui se rivalisent beaucoup entre elles. Cette situation s'avère très nuisible, selon Dominique, quant au développement de la région.

Mais, malgré l'esprit de clocher qui règne et le fait que **les gens s'identifient d'abord à leur municipalité**, ils sont contents d'être dans les Basques d'après Dominique.

Et il y a des points forts à la région: le tourisme, l'agriculture, le traversier vers les Escoumins, les zones de services (ces points sont d'ailleurs les principaux axes de développement inclus dans le schéma d'aménagement de la M.R.C.). Et il considère que le développement de la ville au niveau des services offerts (il réfère par exemple à ce sujet à un nouveau centre commercial) attire les gens et les «garde» dans la région pour leurs affaires. Il associe donc carrément le développement de la région à celui de la ville.

Le territoire correspond à une même réalité socio-économique: «... [à la ville] on n'est pas éloigné du problème de Sainte-Rita». Tout le monde se connaît, se salue, sur le territoire. C'est la même façon de penser un peu partout, dit-il. L'homogénéité du territoire lui paraît certaine: les besoins de la ville comme gros centre sont aussi ceux de la campagne environnante: «chacun comprend les besoins de l'autre».

Le gouvernement n'a pas influencé le découpage, selon lui, car la M.R.C. est une demande du milieu, et sans cela ce territoire était intégré à la M.R.C. de Rivière-du-Loup.

Mais c'est une petite M.R.C. rappelle-t-il et «les gros attirent plus le capital politique, plus le capital monétaire». Dominique constate qu'il y a le risque que la M.R.C. soit perçue ou devienne une petite sous-région «qui fait pitié».

Selon lui, en général, dans la société, il y a **un sentiment d'appartenance spécifique au milieu rural ou au milieu urbain**. La M.R.C.



Les Basques est plutôt rurale («milieu de campagne») et à ce titre, il y a un sentiment d'appartenance à un territoire de «campagne»: «Chacun a ses racines» qu'il soit de la ville ou de la campagne. Pour lui, le territoire est «entre le rural et l'urbain avec une mentalité de campagne». La M.R.C. contribuerait, par ailleurs, à créer un sentiment d'appartenance au territoire. Le sentiment d'appartenance s'est développé beaucoup depuis que la M.R.C. est là, affirme-t-il. Pour lui la M.R.C. est «un gouvernement au-dessus des gouvernements municipaux». Ce sont des gens de la région qui prennent les décisions, donc «tu fleuris à ta façon». Tu en fais ce que tu veux, et le sentiment d'appartenance se développe là, il se renforce, il évolue car «tu as une M.R.C. modelée à ta façon»: «... un moment donné, tu te sens chez vous». Pour lui, la région «C'est comme une maison».

À force de se faire parler de la M.R.C. et de la région des Basques, le sentiment d'appartenance se développe: «tu te dis, je suis de la région des Basques, pas du comté de Rivière-du-Loup ou de Rimouski». Même si la M.R.C. n'est pas très connue dans les faits, c'est partout pareil au Québec selon lui, la politique municipale «... c'est peu connu», il pense que «C'est le rôle de la M.R.C. de créer le sentiment d'appartenance. Il ajoute que l'utilisation répétée du terme «Basque» contribue à stimuler le sentiment d'appartenance: le C.L.S.C. des Basques, la Commission scolaire des Basques...

Selon lui, le fonctionnement de la M.R.C. comme telle est très satisfaisant. Il y a négociation et tout le monde décide ensemble.

Dominique soulève cependant le problème d'accessibilité à l'information; il parle de la difficulté de «traduire» les documents pour que la population les comprenne. Le schéma n'est pas accessible à la population. Il rappelle que dans les Basques, on retrouve un des niveaux de scolarité les plus bas du Bas-Saint-Laurent. C'est trop intellectuel, c'est du fonctionnarisme et les gens ne sont pas tentés de s'en occuper.

La M.R.C. devrait jouer un rôle dans le développement, d'ailleurs le schéma est là pour ça. La M.R.C. devrait être l'initiatrice et la «pensée» du développement: il ne lui revient pas à elle de faire le développement, mais son rôle est de «convaincre les intervenants».

C'est la M.R.C. qui devrait décider du genre de développement, puisqu'elle a une vue d'ensemble, mais **en concertation** avec les différents intervenants. Il ajoute pourtant que **«le rôle décisionnel à ce niveau revient par ailleurs à la ville de Trois-Pistoles»(!)**, même s'il croit que le développement local ne se sépare pas du développement régional et que la ville doit tenir compte de ce qui se fait ailleurs.

Un **bon** développement, selon lui, c'est lorsque ça répond à un besoin de la population, que ce n'est pas parachuté de l'extérieur. C'est aussi quant il y a un marché pour le produit développé. Il donne l'exemple de Purdel: il y a dans ce cas, exploitation de la ressource agricole et création d'emplois.

Un **mauvais** développement, c'est refuser des investissements qui viennent de l'extérieur parce qu'ils ne cadrent pas avec les critères établis comme par exemple, d'avoir refusé que l'usine Bombardier se développe à Trois-Pistoles.

Dominique se dit **optimiste** quant au développement de la région. La Corporation de développement et la Société CLE sont de bons outils croit-il: «... il y a plus de gens de 'placés'». Il a l'impression que Trois-Pistoles «brille», qu'elle se développe.

On remarque qu'il parle du développement en termes économiques d'abord, tout comme il est fait dans le schéma d'aménagement.

Quant à l'avenir de la région, en ce qui a trait aux obstacles, il mentionne qu'il y a la pollution de la rivière par les municipalités et par Purdel(!).

Il croit qu'il est possible d'harmoniser éventuellement les actions de développement sur le territoire de la M.R.C. Les Basques et sur celui de la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

### 5.2.7 Mathieu

Ex-enseignant de quarante-cinq ans, Mathieu est depuis quelques

années directeur général d'une société d'exploitation des ressources, surtout forestières, qui couvre les territoires de quatorze municipalités en milieu rural, dont neuf de la M.R.C. Les Basques, trois de celle de Rivière-du-Loup et deux de celle du Témiscouata. Il est aussi alors directeur d'une coopérative forestière produisant du charbon de bois qui est vendue à l'entreprise privée en 1988. Né à Trois-Pistoles, il y habite encore mais son lieu de travail se situe en périphérie urbaine, dans une municipalité de moins de sept cents habitants. Sa participation à la vie collective vient du désir de vivre une expérience plus «manuelle»(!) dans la foresterie et l'usine de charbon.

En ce qui a trait aux gens vivant dans sa municipalité de travail, Mathieu avoue ne pas savoir dans quels autres organismes que les siens ils participent. Il ajoute qu'en général il y a moins de participation qu'auparavant parce que «... les objectifs du début, on ne les retrouve plus aujourd'hui»: on voulait alors éviter la fermeture des paroisses, et pour y arriver il fallait se regrouper à l'intérieur des organismes de développement communautaire (quant à lui, il mentionne qu'il fait également personnellement partie des Chevaliers de Colomb... de Trois-Pistoles).

Selon Mathieu, les gens se réfèrent surtout à leur **municipalité**.

Et les gens continuent d'habiter le territoire parce qu'ils y sont nés: ils sont déjà établis là, leurs parents y ont vécu avant eux. Ils ne veulent pas aller ailleurs, croit-il. Ils ont la conviction d'être capable de rester là: il s'est déjà fait de l'agriculture à Saint-Guy, mentionne-t-il, pour montrer à quoi ils sont prêts pour rester là. La population fait un «petit train de vie» et s'organise pour rejoindre les deux bouts. Un certain nombre arrive à travailler, à avoir un emploi sur place dans la société d'exploitation des ressources des Basques (SERB), l'usine de charbon, les petites scieries.

Il estime que le milieu n'est pas tellement dynamique: «Les gens sont brûlés», dit-il. Depuis les années 60, on leur a fait accroire un tas de choses: le B.A.E.Q., les Opérations Dignité, les SER. «Les gens ne croient plus à ça», ajoute-t-il. D'après lui, en 1974-75, ils croyaient en leur cause, mais maintenant il n'y a plus assez de monde aux assemblées générales de ces organismes. La formule de la société coopérative et, par extension, la

participation directe à un organisme de développement de ce genre est peut-être «dépassée», démodée, se demande-t-il.

Il considère que le territoire de la M.R.C. est «assez homogène». **D'un bout à l'autre du territoire, c'est un milieu rural où l'on retrouve de l'agriculture et de la forêt, les principales ressources.**

Mathieu explique que son organisme a perdu le «service de développement» au profit de la M.R.C.: «C'est une perte réelle...» pour le milieu rural, car depuis que le service de développement n'est plus en milieu rural, il y a un effet de polarisation de Trois-Pistoles: on laisse faire la M.R.C., mais les gens responsables de ce service se trouvant en ville, à Trois-Pistoles, et ils sont plus «attirés» par la ville que par le milieu rural. En plus, les gens du milieu rural, selon lui, ne seraient pas à l'aise pour contacter les agents de développement à Trois-Pistoles.

Pour Mathieu, la problématique du développement rural versus le développement urbain dans le contexte de la municipalité régionale de comté, se pose ici dans toute son acuité.

Selon Mathieu, le territoire rural se vide lentement mais sûrement. D'après lui, la fermeture d'une école, c'est le début de la fermeture d'une paroisse, l'école est essentielle pour maintenir le milieu. La présence du **prêtre**, c'est important aussi sur un territoire, ça maintient la «paroisse» en vie. Ce sont des lieux d'appartenance et d'identification selon lui. Or, dans les Basques, ces phénomènes se produisent de plus en plus.

Par ailleurs, d'après lui, une municipalité des Basques comptant à peine cent cinquante habitants, située à l'est du territoire devrait être fermée: les services y coûtent trop cher selon lui: «une petite fortune». Certains rangs peu peuplés devraient aussi être fermés pour la même raison comme, par exemple, à un certain endroit sur un rang où il n'y a qu'une seule famille!

Lorsqu'il est question du «territoire», il se réfère au territoire de la société d'exploitation des ressources qu'il dirige et qui comprend les quatorze municipalités correspondant à l'unité d'aménagement du ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) pour la région, soient neuf

municipalités rurales de la M.R.C. Les Basques, Saint-Paul-de-la-Croix, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et l'Isle-Verte (M.R.C. de Rivière-du-Loup), ainsi que Biencourt et Lac-des-Aigles (M.R.C. de Témiscouata). Ce territoire touche donc trois M.R.C. (et les deux comtés de Rivière-du-Loup et de Rimouski).

Mathieu fait ressortir les problèmes de relations avec les «instances politiques» causés par le manque d'uniformité du territoire forestier avec celui des M.R.C. Cela crée aussi un manque d'uniformité au niveau des politiques. Par exemple dans la M.R.C. Les Basques, on a fait la différence entre l'évaluation d'un boisé coupé à blanc et celle d'un boisé destiné au reboisement, alors que cette distinction ne se fait pas dans la M.R.C. de Rivière-du-Loup.

En conséquence, le territoire de la M.R.C. pourrait être plus grand et comprendre Saint-Paul, l'Isle-Verte, Biencourt et Lac-des-Aigles et aussi Saint-Eugène, Saint-Fabien: «C'est la même homogénéité». Lors du découpage cependant, Saint-Paul a opté très clairement pour Rivière-du-Loup, dit-il, mais c'est souvent le gouvernement qui avait à dire le dernier mot lors des découpages de M.R.C., pense-t-il.

Il ne croit pas qu'un sentiment d'appartenance puisse donner de l'énergie pour développer la région: «je ne vois pas le rapport». Mathieu admet que la ville attire du monde, il y a plus de services, les gens sont moins isolés, mais selon lui, il y a un **sentiment d'appartenance spécifique au milieu rural**. Les gens d'un certain âge s'attachent moins à une ville comme Trois-Pistoles qu'à une municipalité comme Saint-Mathieu ou Saint-Guy. Les jeunes, eux, quittent les petites municipalités pour aller habiter à Trois-Pistoles, mais pas plus loin. Ainsi, la SER des Basques embauche des jeunes qui demeurent à Trois-Pistoles mais proviennent des municipalités rurales comme Saint-Jean-de-Dieu, Sainte-Françoise... où il n'y a plus beaucoup de jeunes de moins de trente ans.

Quant à ceux qui restent dans leur municipalité, il n'ont aucune mobilité. On voit des gens qui sont très réticents à aller travailler ailleurs que dans leur municipalité pour les travaux d'exploitation des ressources.

Quant à lui, il ne semble pas apprécier beaucoup la municipalité où

il travaille. Il admet que c'est beau l'été à cause du lac, mais l'hiver, il trouve ça isolé à cause des tempêtes, «plus que triste». Il déplore le fait qu'il n'y a même pas d'hôtel pour s'héberger, ni de boutiques de vêtements pour magasiner.

Il ne croit pas que le sentiment d'appartenance existe encore. Il y a dix ans, il existait, mais maintenant il pense que les gens sont «épuisés». Dans la société de développement des ressources, le sentiment d'appartenance n'est pas fort selon lui et la M.R.C. ne change rien au sentiment d'appartenance même s'il reconnaît qu'elle est de plus en plus connue et reconnue comme organisme.

Mais Mathieu craint que la M.R.C. «se donne des pouvoirs», il se méfie en fait de la M.R.C. et de ses pouvoirs d'intervention et il associe les industriels de la forêt à ses propres craintes que la M.R.C. dicte des lignes de conduite aux intervenants forestiers. En ce sens, la M.R.C. est surtout perçue comme un autre organisme que comme un lieu ou un territoire d'appartenance par cet intervenant.

Quant à la composition de la Commission d'aménagement, il dit que «... c'est un petit milieu, et que ce sont toujours les mêmes gens qui participent à ça». Pour ce qui est de la forêt, il précise par ailleurs que l'ingénieur du MER et celui de la SER des Basques participaient au comité, en plus évidemment de maires de municipalités rurales.

Il est très rébarbatif à l'implication de la M.R.C. dans le développement de la région, du moins dans le secteur forestier. Il se demande ouvertement quel sera le rôle effectif de la M.R.C. et si le schéma d'aménagement n'est pas fondamentalement «un vœu pieux». Ça ne semble pas aussi important pour tout le monde, dit-il, car la M.R.C. n'a pas fait changer quoi que ce soit au niveau de la foresterie.

D'ailleurs, rappelle-t-il, l'Ordre des ingénieurs et le MER sont contre l'intervention des M.R.C. dans l'aménagement du territoire, prétextant que les M.R.C. n'ont pas l'expertise requise, les professionnels qu'il faut pour faire ce travail. Les industriels, quant à eux, se sentent «malheureux quand ils voient que les gens d'une M.R.C. peuvent vouloir imposer des droits de coupe alors qu'ils ne connaissent même pas la forêt».

En fait selon lui, les M.R.C. ne connaissent pas le domaine de la foresterie, ni celui de l'agriculture. Il remet d'ailleurs carrément l'existence des M.R.C. en cause: «Je me demande encore qu'est-ce que ça a donné d'avoir mis ça au monde». Il ne voit pas beaucoup de différence avec les conseils de comté, bien qu'il admette que «... c'est bon de regrouper l'ensemble des services dans une M.R.C.», même si, ajoute-t-il, il serait illusoire de vouloir obtenir tous les services gouvernementaux en région.

Il avoue n'avoir personnellement que des liens «minimes» avec la M.R.C. (et Trois-Pistoles), des échanges sur des points techniques: les cadastres, par exemple.

Par ailleurs, il doute que les villes contribuent au développement des municipalités rurales; ces dernières contribuent au développement des villes, par ailleurs, en fournissant un apport d'individus attirés par la ville bien que le rôle des petites municipalités au niveau du développement est très limité. Ce n'est pas une préoccupation d'un conseil municipal lorsqu'une municipalité ne compte que 500 personnes qui ont plus de 40 ans de moyenne d'âge: «ça ne leur dit rien». Financièrement, de toute façon, il prétend que les petites municipalités n'ont pas les moyens de faire du développement.

Dans les Basques, les petites municipalités ne s'impliqueraient plus dans la Corporation de développement économique depuis qu'elle a quitté le milieu rural pour s'installer à Trois-Pistoles. Il se demande d'ailleurs ce que ça leur rapporte maintenant d'être membre de cette corporation de développement.

Pour sa part, il «avoue» entretenir tout de même des liens avec la Société CLE et la Corporation de développement économique malgré qu'elles soient liées entre elles et avec la M.R.C., par la présence du préfet, maire de la ville de Trois-Pistoles, qui siège sur les conseils d'administration de ces organismes, car il croit que ces organismes sont parmi ceux qui, à part la SER et la M.R.C., s'occupent (ou devraient) s'occuper de développement.

Selon Mathieu, la population devrait décider ultimement en matière de développement: «Elle se prend en main ou elle ne se prend pas en

main». Les gens doivent s'impliquer et participer: «... le développement ne doit pas être imposé».

Le plus mauvais développement, d'après cet intervenant, c'est lorsque tout vient des gouvernements, comme par exemple, le document **Le choix des régions** qui «... est arrivé tout cuit».

Pour avoir un bon développement, il faudrait que les gens se prennent en main: «ils ne se prennent plus en main aujourd'hui».

Il faudrait susciter la motivation des gens, les mobiliser en trouvant une nouvelle formule, «un élément de choc», peut-être comme ce fut le cas avec les O.G.C., en 1974, pour contrecarrer les fermetures, mais il doute des résultats éventuels. Il prétend d'ailleurs que les O.G.C. n'existeront plus très bientôt, dans quelques années à peine. Il mentionne aussi la concurrence faite aux O.G.C. par le Plan de l'Est.

Au sujet du développement du territoire, il n'est «pas pessimiste mais réaliste», c'est-à-dire qu'il pense que le milieu rural ne se développera pas dans les prochaines années à cause de différents facteurs conjoncturels comme l'apathie des gens, la pauvreté et le manque de ressources financières.

Il considère que la démobilisation des gens est un obstacle au développement. «Les gens ne sont plus ce qu'ils étaient». Il croit que les gens ne réagiraient même plus s'il y avait une nouvelle menace de fermeture des paroisses. Il pense que les gens ont un sentiment d'impuissance face aux décisions qui se prennent et qui leur sont défavorables comme par exemple, le départ d'un curé et le jumelage des services religieux avec un autre village.

Il finit par dire que, selon lui, la démobilisation au niveau politique s'est faite sentir après l'échec référendaire concernant «l'indépendance». Depuis, les jeunes de la relève veulent mais ils sont dépassés, ils n'ont pas d'élément motivant.

Il se déclare par ailleurs contre quelques subventions, comme celles accordées aux maisons des jeunes ou celles remises aux municipalités dans le cadre du programme Revi-centre: «Ce sont des gens qui n'en ont pas besoin».



Par contre, dit-il, les gouvernements exigent une participation financière des propriétaires de lots pour faire du reboisement, quant c'est primordial pour ces derniers et pour la région de reboiser. Selon Mathieu, les montants des subventions allouées seraient mal répartis entre les différents organismes.

Il dit que les municipalités devraient avoir une conception commune du développement qui serait régionale et passerait par la défense de l'existence même d'un organisme comme la société d'exploitation des ressources pour laquelle il travaille. Il affirme que c'est un objectif comme celui-là qui apporterait des retombées réelles dans les municipalités rurales.

Voilà l'essentiel des représentations relatives au sentiment d'appartenance territoriale exprimées par sept leaders micro-régionaux dans le domaine du développement du territoire de la M.R.C. Les Basques. Ces personnes ont été retenues à partir de deux critères: leur «appartenance» au groupe «dominant» des maires ou à celui des agents de développement économique et leur «appartenance» à un milieu rural ou urbain. Nous allons donc maintenant analyser leurs discours à partir de ces deux critères, tout en tenant compte de certaines autres variables secondaires (âge, formation, etc.). Nous pensons ainsi parvenir à qualifier la dynamique d'identification à l'oeuvre sur le territoire et arriver à présenter une ou des «images» du développement régional tel que se le «représentent» ces leaders locaux.

## NOTES

1. N'oublions pas que sa municipalité est l'une des deux seules municipalités de la M.R.C. Les Basques (deux petites municipalités forestières du haut-pays) qui ne fait pas partie de la SER des Basques, mais plutôt d'un autre O.G.C. qui couvre surtout le Témiscouata et Rivière-du-Loup, le Groupement forestier Taché.
2. Le terme «unanimité» est souvent employé comme synonyme d'«appartenance» par le répondant.



## CHAPITRE 6

### DU SENTIMENT D'APPARTENANCE TERRITORIALE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LA M.R.C. LES BASQUES

Y a-t-il unanime représentation de l'espace de développement régional par les différentes élites locales et adéquation avec le découpage territorial de la M.R.C., tel que produit par l'État central québécois et à la demande de certains «leaders» locaux? Selon les élites locales, l'espace de développement régional ainsi défini répond-t-il à la spatialité des rapports sociaux et des enjeux manifestés sur le territoire? Ou, en d'autres mots, la M.R.C. Les Basques étant un territoire nouvellement «conçu», jusqu'à quel point les nouvelles limites territoriales qu'elle constitue correspondent-elles réellement à un territoire «vécu» pour les acteurs en présence?

Nous savons qu'une population n'existe pas seulement comme une juxtaposition d'individus comptabilisés sous une caractéristique donnée, mais aussi comme un ensemble de gens plus ou moins proches, dont les actes et les traits culturels s'inscrivent dans des rapports socio-économiques aux évolutions complexes et que les groupes en constituent les forces potentielles de transformation autant qu'ils en sont le produit. Nous avons déjà présenté la façon dont certains acteurs sociaux privilégiés décrivent leur «territoire», les «images» qu'ils évoquent par le langage lorsqu'ils se le figurent, les «représentations» que se font les répondants de leur «territoire». Il nous faut maintenant poursuivre notre analyse à partir des groupes en présence si l'on veut parvenir à mieux connaître certaines caractéristiques définissant l'identité territoriale à l'oeuvre dans la M.R.C. Les Basques et leur rôle dans le développement de cette identité.

Cette démarche s'impose d'autant plus que la M.R.C., une forme institutionnelle nouvelle responsable de l'organisation et de la mise en

valeur d'un territoire, «encadre» de plus en plus les activités de développement. La M.R.C. devient par le fait même le lieu d'un pouvoir local de changement et son territoire, un espace de pouvoir local ou régional. Elle repose donc sur l'existence d'un rapport constant entre l'État (dont les objectifs visent par ailleurs l'extension de la rationalité technocratico-économique dans la réalité sociale) et les groupes locaux impliqués dans les activités de développement régional.

Nous essayons plus précisément de savoir si l'espace institutionnel régional équivaut réellement à un **espace d'appartenance** pour les différents groupes d'acteurs: les différents groupes se sentent-ils suffisamment appartenir à ce «nouveau» territoire... au point de vouloir y intervenir pour y trouver une éventuelle autonomie? La réponse à cette question pourrait éventuellement permettre de mieux évaluer en quoi et jusqu'à quel point le développement de cette «région d'appartenance» peut profiter de ce nouveau découpage territorial.

Voilà quelques-unes des interrogations qui ont orienté notre recherche. Nous n'avons pas la prétention de répondre à toutes ces questions, nous voulons simplement d'abord «voir» ce qu'il en est des **représentations territoriales** de certains leaders locaux. Nous avons étudié les représentations mentales reliées à l'appartenance territoriale exprimées par sept leaders d'opinions de deux des principaux groupes d'acteurs présents sur le territoire de la M.R.C. Les Basques, les maires et les agents de développement économique.

Rappelons que cinq dimensions du sentiment d'appartenance furent abordées en entrevues à l'aide d'indicateurs (voir le schéma d'entrevue en annexe). Nous avons tenté de regrouper les réponses fournies à nos interrogations en fonction de certains grands types de réponse, comme par exemple «favorable» ou «défavorable». Ceci devait nous permettre d'adopter une approche comparative dans la présentation et l'analyse des résultats obtenus pour chaque dimension. Mais la diversité des réponses fournies par les sept répondants à la plupart des questions, jusqu'à quatre ou cinq types dans plusieurs cas, limita cependant beaucoup les possibilités de cette démarche. Nous avons donc plutôt retenu les éléments pertinents à notre problématique les plus «riches» en termes de réponses et nous les avons regroupés sous quatre grands thèmes ou dimensions que nous

analysons, en un premier temps, l'un à la suite de l'autre, pour ensuite tenter une synthèse.

Les dimensions et leurs principaux éléments constitutifs ou indicateurs traités sont donc:

A. l'institutionnalisation du territoire: la M.R.C.

- sa connaissance;
- son évaluation;
- son intérêt;
- son rôle au niveau du développement.

B. Les territoires fonctionnels:

- leur description et connaissance;
- les lieux d'intervention/participation mentionnés;
- les liens déclarés entre les groupes/organismes;
- l'évaluation de la participation effective des gens.

C. Le sentiment d'appartenance territoriale:

- le portrait du territoire;
- les découpages territoriaux;
- le sentiment d'appartenance:
  - sa connaissance et son évaluation;
  - son rôle relativement au développement;
  - son rapport avec la M.R.C.

D. Le développement et ses perspectives:

- sa définition;
- son évaluation;
- ses possibilités.

Ces données sont évidemment présentées en relation avec les principales caractéristiques des répondants étudiées: le groupe d'acteurs et le milieu d'appartenance, mais aussi avec quelques autres aspects

significatifs comme l'âge et le statut civil (le respect de l'anonymat nous oblige à «masculiniser» les genres), l'origine territoriale (lieu d'origine), le profil professionnel, les principales activités menées et les organismes investis, par exemple.

À l'intérieur de ce cadre, lorsque cela s'avère possible, nous essayons de faire ressortir certains aspects plus «riches» des discours recueillis comme par exemple:

- la mémoire collective par rapport à la référence territoriale;
- les découpages territoriaux: leurs «valeurs»/significations, les accords/désaccords;
- la localisation de la sociabilité, c'est-à-dire le cadre territorial d'action défini;
- les oppositions-polarisations en fonction des principales parties du territoire (rural/urbain),
- le sentiment d'isolement;
- la conscience des problèmes, la présentation des points forts/des points faibles du territoire;
- la connaissance et l'évaluation du territoire: positive /négative;
- l'importance accordée au(x) sentiment(s) d'appartenance;
- le sentiment de «compétence» des groupes par rapport au développement.

## 6.1 L'INSTITUTIONNALISATION DU TERRITOIRE ET LA M.R.C.

Depuis 1981, la M.R.C. Les Basques constitue une nouvelle structure supramunicipale de gestion qui recouvre un territoire précis pour la première fois institutionnalisé. Elle est aussi un nouvel espace institutionnel supposé correspondre à un espace d'identité puisque c'est en voulant assurer une réalité politique à un espace d'appartenance «vécu» que certains leaders de l'élite politico-professionnelle micro-régionale ont réclamé la mise sur pied d'une M.R.C. circonscrivant le territoire de la région des Basques. Cette M.R.C. se veut donc l'expression d'une territorialisation identique de l'État et d'une certaine élite micro-régionale pour qui elle constitue un outil de développement régional puisqu'elle fournit les «moyens» de ce développement: infrastructure

administrative, personnel technique et politique, budgets et subventions, territoire circonscrit, etc. Mais comment est-elle perçue par les deux groupes d'acteurs territoriaux retenus pour notre étude? Quelles «représentations» se font de la M.R.C. et de son territoire les leaders d'opinions des deux groupes sociaux rencontrés? Voyons un peu ce que nous pouvons faire ressortir d'intéressant à ce sujet à partir de leurs discours respectifs, et selon le type de milieu (rural ou urbain) auquel ils appartiennent davantage.

Rappelons qu'au début de l'été 1986, la M.R.C. Les Basques vient tout juste de terminer l'élaboration du schéma d'aménagement de son territoire. Il ne sera adopté qu'à l'automne suivant et mis graduellement en application au cours des années subséquentes. En attendant, d'après les témoignages recueillis, la M.R.C. n'est pas encore très bien connue de l'ensemble de la population du territoire, ni même de certains leaders locaux.

Ainsi, les agents de développement en milieu rural rencontrés ne semblent pas trop au courant de la façon de fonctionner de cette relativement nouvelle structure de gestion. Comme ce sont plutôt les maires des municipalités qui y siègent, les agents de développement ont l'impression que, pour l'instant du moins, il ne s'y passe pas grand-chose: «c'est encore le même petit milieu... qui ne brasse pas grand-chose», nous dit l'un d'eux.

Quant aux élus ruraux rencontrés, ils sont évidemment davantage familiarisés avec cette structure et son fonctionnement pour y être intervenus au niveau de la Commission d'aménagement notamment. Ils estiment que la M.R.C. est représentative du milieu en ce qui a trait à sa composition (Conseil de la M.R.C.) et qu'elle fonctionne en général assez bien. On mentionne qu'au niveau de la Commission d'aménagement, par exemple, les maires ont siégé sur les comités sectoriels relevant de leurs compétences respectives (forêt, agriculture, etc.). On semble s'associer à la plupart des objectifs contenus dans le schéma. La concertation s'avère non seulement possible et concrète, mais les décisions se prennent à l'unanimité, du moins jusqu'à ce moment.

Évidemment, les dossiers jusqu'alors traités s'avèrent du genre plutôt «faciles», quoique même l'élaboration du schéma d'aménagement, un

exercice un peu plus laborieux en soi, semble s'être réalisée «en douceur» sous la bienveillante supervision du préfet, qui tenait à s'assurer un consensus sur les objectifs de développement. Un tel souci évident d'établir la concertation entre les intervenants a bien entendu pour but (avoué) de sa part de contribuer à susciter chez les élus municipaux, une conscience «régionale» sur la base d'un sentiment d'appartenance à une même culture (technocratico-aménagiste si l'on peut dire) et à un même territoire (mercéen) et articuler autour de la M.R.C. elle-même.

Les agents de développement en milieu rural estiment par ailleurs posséder la compétence nécessaire pour s'occuper du développement du territoire même s'ils ne siègent pas directement à la M.R.C., ou sur les comités qu'elle met sur pied, et que de toute façon, en milieu rural du moins, les véritables «experts» en matière de développement rural, autres qu'eux-mêmes, ce sont plutôt les gens de l'industrie (forestière ou autres), les entrepreneurs et certains professionnels gouvernementaux ou paragonnementaux, comme les ingénieurs du MER ou les responsables régionaux de certains programmes, par exemple.

De toute façon, tous les leaders du milieu rural rencontrés n'accordent que peu d'importance au schéma d'aménagement élaboré par la M.R.C. et à son impact futur, perçu comme assez limité, sur le développement du milieu rural. Les maires ruraux ayant pourtant participés à l'élaboration du schéma pensent, par exemple, qu'il n'apportera pas de grands changements, qu'il n'aura pas beaucoup d'effet dans l'immédiat du moins et que ce sera long avant de voir d'éventuels résultats. Pour les agents de développement, le schéma constitue au mieux «un voeu pieux», une formalité que les élites politiques locales ont remplie de leur mieux, mais sans avoir une réelle volonté d'en appliquer ou de défendre certains aspects particuliers concernant le développement du secteur rural, au niveau de l'exploitation forestière entre autres, et au pire on suggère de le mettre «à la poubelle» parce qu'il contraint trop l'initiative individuelle ou privée et favorise trop le développement industriello-urbain.

En milieu rural, on associe généralement la M.R.C. au pouvoir urbain, technocratique, autant à cause de sa localisation géographique qu'aux points de vue politique, administratif, économique et culturel. Les



maires particulièrement, se méfient de la M.R.C. ou plutôt de l'influence qu'y exercent les élites urbaines (préfet et maire, commerçants et industriels, fonctionnaires) quant à la polarisation urbaine du développement. La M.R.C. est donc identifiée à la ville de Trois-Pistoles et à ses élites politico-économiques, et on se méfie d'un certain «pouvoir» qui pourrait y être exercé.

La seule utilité que le milieu rural reconnaît en fait à la M.R.C., c'est qu'elle permet un regroupement intermunicipal afin d'assurer la gestion et la supervision à de moindres coûts de certains services municipaux d'ordre plutôt technique. Mais on n'associe aucunement la M.R.C. aux activités de développement entreprises sur son territoire, car on craindrait dans ce cas une atteinte à la spécificité rurale. Tout au plus reconnaît-on à la rigueur à la M.R.C. la possibilité d'exercer un rôle d'encouragement et de soutien aux initiatives de développement du milieu, en favorisant d'abord les contacts entre les différents intervenants régionaux et extra-régionaux, et puis en assurant une certaine coordination des activités. Mais tous les ruraux s'entendent sur le fait que ce n'est pas à la M.R.C. elle-même à «faire» du développement.

Certains des leaders ruraux, autant maires qu'agents de développement, vont jusqu'à remettre l'existence même de la M.R.C. en question: on n'en voit pas la nécessité pour le milieu rural. Et ceci d'autant plus que la M.R.C. est une structure qu'on associe aussi à l'État, à cause des nombreux ministères dont elle relève plus ou moins directement. Et les intervenants du milieu rural, qui se méfient et se plaignent souvent des interventions des fonctionnaires régionaux et extra-régionaux sur leur territoire, préfèrent à tout prendre continuer à faire directement affaire avec ceux-ci lorsque cela s'avère nécessaire de «négocier» quelque chose, plutôt que de devoir passer par la M.R.C.

On peut donc voir que dans les Basques, la mise sur pied d'une M.R.C. et l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire circonscrit ne semble pas pour autant, du moins au moment des entrevues, favoriser de façon marquée chez les ruraux l'appropriation mentale de cette structure ni du nouvel espace de développement qu'elle constitue comme étant leur territoire d'appartenance.

Pour les intervenants urbains rencontrés, la M.R.C. est par contre un organisme plus concret. En plus d'être logée dans leur ville, dans le même quartier et sur la même rue que le sont leurs bureaux, pour eux la M.R.C. c'est un lieu où ils vont de plus en plus souvent faire des affaires: elle est donc déjà bien intégrée à leur environnement spatial, à leur «territoire» d'action. Ils sont, comme les ruraux, tous d'accord pour dire qu'en ce qui a trait à son fonctionnement interne, la M.R.C. ça va très bien: collaboration, concertation et même consensus s'obtiennent aisément.

Pour tous les acteurs urbains, la concertation intermunicipale semble déjà bien «institutionnalisée». On retrouve cependant certaines divergences de vue parmi eux quant à d'autres aspects de la M.R.C., qui s'expriment surtout en fait entre Côme, l'agent de développement présidant aux destinées d'un organisme à but non lucratif local oeuvrant dans le domaine économique et les deux autres intervenants urbains (maire et agent de développement) plus directement liés à un organisme municipal.

Ainsi, pour Côme, la M.R.C. est vue un peu comme une grande municipalité, couvrant le territoire micro-régional, sur lequel elle assume les mêmes fonctions que les municipalités exercent sur leur propre territoire. Le schéma d'aménagement est dans cette optique comparé à un plan d'urbanisme appliqué au territoire entier: cela permet une organisation plus «saine» du territoire, une meilleure planification de l'utilisation que l'on veut en faire. La M.R.C. sert alors à favoriser la collaboration entre les divers points du territoire, et ainsi elle aide à «surpasser» l'esprit de clocher si néfaste au développement, à favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un territoire plus grand.

Alors que la «pensée technocratique» du maire urbain interviewé, pensée dont semble d'ailleurs aussi fortement s'inspirer le discours du second agent de développement urbain rencontré, donne plutôt l'image de quelqu'un qui croit que le rôle de la M.R.C. va plus loin et consiste à «penser» et à initier le développement en convaincant les divers intervenants d'agir dans un sens ou dans un autre. Mais pour être efficace, la M.R.C. doit d'abord susciter l'expression d'une conscience micro-régionale du développement à promouvoir basée sur un sentiment d'appartenance au même territoire.

Très impliqué dans la M.R.C., l'élu municipal la connaît très bien tout comme il connaît les objectifs qui ont présidé à sa création, ses raisons d'être pour l'État et pour le milieu régional, son fonctionnement et ses réalisations. Selon lui évidemment, la M.R.C. fonctionne très bien: elle pourrait même servir de modèle à bien d'autres. Pour lui, les maires y représentent bien leur milieu, ils sont dynamiques et les décisions prises sont bien sûr toujours basées sur la concertation et adoptées à l'unanimité, elles sont réalistes, elles répondent aux vrais besoins et tiennent compte des moyens disponibles.

Selon lui et l'agent de développement «municipal», le schéma d'aménagement fut un exercice de démocratie permettant à la population du territoire d'être consultée et de s'exprimer sur des objectifs et des projets précis reliés au développement de l'ensemble du territoire. Étant associée aux décisions, la population développe son sentiment d'appartenance à la M.R.C. et à son territoire. Le sentiment d'appartenance au territoire de la M.R.C. s'exprime d'ailleurs clairement chez les leaders urbains, du moins dans leur discours.

Ils pensent que la M.R.C. a un rôle fondamental à jouer dans le développement de la région: c'est un outil de développement privilégié. Elle doit stimuler la concertation sur le territoire, créer des liens, mettre les gens en contact, susciter le sentiment d'appartenance territoriale, initier des projets et s'assurer que les activités de développement soient réalisées par les organismes de développement présents sur le territoire, comme la Corporation de développement des Basques et la Société CLE par exemple.

Leur discours révèle donc une vision de la M.R.C. et une approche du développement ajustées à l'idéologie de l'État dans ces domaines, en ce sens qu'il privilégie des valeurs comme la concertation et le dialogue, l'appartenance territoriale, le dynamisme et l'entrepreneuriat local, l'autonomie régionale.

Pour le maire de la ville de services et les deux agents de développement urbains, la M.R.C. constitue un «plus» pour la région et son développement. C'est un outil important dont ils veulent profiter le plus possible, ils s'y associent. Pour eux, la M.R.C. vient confirmer et renforcer un sentiment d'appartenance au territoire. Elle permet d'accéder à une

conscience régionale nécessaire à la volonté de s'assumer en tant que région particulière, en tant que «communauté d'intérêt» comme dit le préfet.

Pour eux, en quelque sorte, la régionalisation rejoint le régionalisme en ce sens que le territoire approprié correspond globalement au territoire institutionnalisé.

## 6.2 LES TERRITORIALITÉS FONCTIONNELLES

En ce qui concerne les territoires investis par les divers acteurs rencontrés, ils varient selon les caractéristiques de ceux-ci même si l'enquête nous confirme que pour toutes les personnes rencontrées, la municipalité constitue leur premier territoire d'appartenance et d'action. Tous les intervenants en milieu RURAL s'impliquent donc d'abord au niveau de leur municipalité, qu'ils soient maires ou agents de développement. Ils déplorent tous par ailleurs le peu d'implication de la population locale en général dans les organismes et les activités de développement de leur territoire.

Les deux AGENTS DE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU RURAL rencontrés, Yvan et Mathieu, présentent par exemple, des profils différents sous plusieurs aspects: leur âge (trente et quarante-cinq ans), leur municipalité d'origine (petit village agricole et centre urbain), leur formation (niveau secondaire et universitaire), leur expérience antérieure de travail (barman «chômeur» et enseignant). Leurs territoires d'intervention respectifs diffèrent aussi: le premier dirige une «jeune» corporation de développement de genre «entrepreneuriale» axée sur l'offre de services du secteur tertiaire; une entreprise qui exerce son activité d'abord dans les limites de la municipalité et ses environs immédiats, bien qu'elle cherche à élargir sa clientèle au-delà, surtout vers les grands centres. Le second agent de développement assure quant à lui depuis près d'une décennie des services de développement des ressources de type coopératif sur un territoire rural plus vaste que celui de la M.R.C.

Tous deux, quoique pour des raisons et à des degrés différents, admettent par ailleurs ne pas reconnaître le territoire de la M.R.C. comme étant leur territoire d'action précis. Mais leurs espaces d'action bien que

différents s'articulent par ailleurs à partir de la même problématique des villages-ressources ruraux menacés: leur action vise à dynamiser leur territoire par l'exploitation des ressources, humaines et naturelles, et par la création d'emplois locaux. Et s'ils concentrent bien sûr le principal de leurs activités à l'organisme qu'ils dirigent, ils établissent néanmoins des liens de collaboration avec d'autres organismes régionaux et extra-régionaux impliqués dans des activités de développement: Corporation de développement des Basques, Société CLE, Action-Travail, divers ministères provinciaux et fédéraux, etc.

Leurs discours diffèrent cependant quelque peu en ce qui a trait au territoire à promouvoir. L'un des agents poursuit une démarche de type davantage «O.G.C.», basée sur l'exploitation des ressources naturelles et portant sur l'ensemble d'un territoire rural micro-régional dont les limites précises sont calquées sur l'unité d'aménagement du MER, et cela même s'il reconnaît l'essoufflement et l'inefficacité grandissante de ce type de démarche. Alors que l'autre participe entièrement à la nouvelle démarche favorisant en milieu rural les initiatives «entrepreneuriales» localisées orientées surtout vers l'offre de services.

Le plus jeune prétend de plus que les jeunes sont de plus en plus dynamiques au niveau du développement des ressources alors que l'autre, plus âgé, affirme que l'implication et la participation des gens, surtout les jeunes, sont à leur plus bas ces années-ci.

Les deux MAIRES RURAUX rencontrés partagent d'ailleurs passablement ce dernier avis et s'occupent aussi de leur municipalité d'abord, et ensuite du territoire rural «vécu», un territoire rural plus large que la municipalité elle-même englobant quelques autres municipalités environnantes, pas nécessairement toutes incluses dans le territoire de la M.R.C. Les Basques.

Dans un cas, ce territoire élargi correspond à celui sur lequel opère un O.G.C., le Groupement forestier Taché et dans l'autre cas, à celui que couvrait le point de services local du C.L.S.C. des Basques avant le découpage de la M.R.C. Tous les autres lieux d'implication mentionnés sont locaux (Chambre de commerce, Centre des loisirs, etc.).

Ces élus municipaux ne se représentent pas le territoire de la M.R.C. comme étant exactement le leur. Ils ne se sentent pas particulièrement appartenir à ce territoire, même s'ils ont tous deux participé à la Commission d'aménagement et représenté leur milieu en siégeant sur un comité sectoriel (forêt et agriculture). Ils se méfient en fait du pouvoir que la ville de Trois-Pistoles semble exercer à l'intérieur de la M.R.C. et refusent de s'associer au même espace de développement. Ils interviennent plutôt au niveau de territoires qualifiés de «naturels», malgré qu'ils soient découpés institutionnellement de bien des façons (comtés, régions administratives, divisions de recensement, commissions scolaires, paroisses, etc.). On accorde en fait beaucoup d'importance au patrimoine local comme les ressources naturelles dont on tire les emplois, les familles, les relations villageoises, l'entraide et l'économie informelle. Le rendement monétaire ne préside pas seul à la gestion de ce patrimoine, le bien-être et la qualité de la vie y comptent aussi pour beaucoup.

Quant aux trois intervenants en milieu URBAIN, qu'ils soient maires ou agents de développement, la ville constitue leur lieu d'action privilégié, le centre de leurs intérêts: ils y vivent et y travaillent. Ils manifestent par ailleurs une ouverture à la M.R.C. plus grande que chez les leaders ruraux. Il est vrai que de par leurs fonctions particulières et respectives, le maire de la ville de services et les agents de développement urbains sont amenés à s'impliquer dans d'autres organismes que le leur, à travailler sur d'autres territoires plus grands que celui de la municipalité. Et l'un de ces lieux est la M.R.C., avec laquelle ils entretiennent TOUS des liens «fonctionnels» ou professionnels. Par leurs pratiques, ils sont donc davantage amenés à s'approprier le territoire de la M.R.C. que les intervenants du milieu rural.

Le MAIRE du centre URBAIN est quant à lui très dynamique et en plus de s'occuper très activement de la M.R.C., il s'implique dans divers organismes de développement de la région, comme la Société CLE, la Corporation de développement économique. On le retrouve donc régulièrement un peu partout sur le territoire de la M.R.C., et même à l'extérieur du territoire mercéen (Rimouski, Québec). En fait, il est même devenu «incontournable», comme nous le fait remarquer un des agents de développement du milieu rural rencontrés.

L'un des AGENTS DE DÉVELOPPEMENT préside une section municipale d'un organisme qui opère aux niveaux régional, provincial et même national. Il intervient d'abord sur la scène locale, mais son action doit s'accorder avec les autres sections régionales et provinciales de son organisme. L'autre AGENT DE DÉVELOPPEMENT URBAIN oeuvre dans un domaine où existent des associations régionales, un regroupement provincial et qui relève d'un ministère particulier régissant les principales orientations de développement dans ce domaine. Ces agents ont donc une approche du développement moins ancrée territorialement que les agents de développement en milieu rural.

Chez les répondants URBAINS, l'évaluation de la participation des gens aux activités de développement varie selon qu'on est directement associé à la structure municipale ou non. Lorsque c'est le cas (un maire et un agent de développement), on prétend que la population s'implique peu, qu'elle est «amorphe» en général, sauf lorsque c'est le temps de profiter des infrastructures et des services offerts gratuitement, par contre les élus sont considérés comme étant plutôt actifs. Alors que l'autre agent de développement rencontré (Côme) dit que les gens, le milieu des affaires surtout, s'intéressent au développement de la région et qu'ils sont assez actifs dans leur domaine.

Les territoires «fonctionnels» présentés varient beaucoup selon que le répondant est du milieu rural ou urbain. Les territoires décrits par les ruraux correspondent à celui d'organismes de gestion en commun dans trois cas sur quatre, et le quatrième, le plus jeune de nos répondants, nous parle d'abord de celui de «son» organisme de développement «communautaire», le village et ses environs immédiats, avant de se référer à celui de la M.R.C. Alors que les urbains s'associent au territoire de la M.R.C. ou à plus grand.

Les liens qu'entretiennent les nouveaux organismes de développement économique que sont la Corporation de développement économique des Basques et la Société CLE avec la M.R.C., d'autant plus qu'ils sont localisés à la ville et qu'ils couvrent le même territoire que la M.R.C., contribuent ou nuisent à leur appropriation, parmi d'autres facteurs, selon que l'on est de la ville ou de la campagne.

### 6.3 LE SENTIMENT D'APPARTENANCE TERRITORIALE

À l'occasion de la mise sur pied par l'appareil politique provincial de ce nouveau palier administratif que constituent les municipalités régionales de comté, nous l'avons vu, le territoire québécois est de nouveau découpé. Certains «leaders» du milieu micro-régional, provenant surtout du secteur de Trois-Pistoles et de ses environs immédiats, en profitent alors pour demander la reconnaissance d'un certain territoire «vécu» se situant entre Rivière-du-Loup et Rimouski, entre le fleuve et le Témiscouata. Et pour la première fois, ce territoire, «revendiqué» régionalement, est effectivement reconnu politiquement et administrativement et officiellement découpé de façon à regrouper onze municipalités dont les territoires réunis forment maintenant celui de la M.R.C. Les Basques.

Ce territoire est relativement homogène, selon les répondants qui s'entendent en général pour le qualifier de «rural», bien que Trois-Pistoles soit par ailleurs plutôt perçue comme un centre ou un pôle semi-urbain, par comparaison au reste du territoire.

Les divers intervenants en milieu RURAL nous présentent une «image» défavorable, «négative» du territoire en question. Ils disent habiter le territoire surtout par habitude, parce qu'ils y sont nés et y sont attachés. Mais ils se trouvent «loin de tout» et se sentent isolés.

Les maires du haut-plateau et les agents de développement définissent d'abord le territoire à partir des deux principales ressources naturelles: la forêt et l'agriculture. Mais la forêt est «malade», mal exploitée et les quelques bénéfices monétaires qu'on en tire vont pour la plupart à l'extérieur des municipalités. D'autre part, à cause de l'évolution dans les modes de culture, les superficies utilisées par les cultivateurs augmentent et le nombre total d'agriculteurs baisse. De plus, les investissements requis pour se partir une exploitation agricole deviennent trop élevés pour assurer une relève chez les jeunes. Ces deux ressources ne fournissent pas suffisamment d'emplois à la population, elles en fournissent de moins en moins en fait.

À cause du manque d'emplois, il y a donc exode des jeunes vers Trois-Pistoles ou ailleurs, exode déjà favorisé par l'absence d'une école de niveau



secondaire dans la plupart des municipalités rurales (neuf sur dix) et d'institutions d'enseignement de niveaux collégial et universitaire sur le territoire de la M.R.C. Cet exode des jeunes, causé par le manque d'écoles et d'emplois surtout, mais aussi par des attraits socio-culturels évidents des grands centres, marque d'ailleurs fortement l'image du territoire chez tous les intervenants en lui conférant un aspect défavorable. Les jeunes s'en vont, la population décroît et vieillit, les revenus sont bas et les gens peu scolarisés. On ferme des classes dans les écoles primaires et on renvoie des curés.

On pense qu'une mobilisation éventuelle de la population face à une menace imminente de fermeture des paroisses rurales est de moins en moins probable. Les gens sentent bien qu'il n'y a plus de volonté gouvernementale de soutenir le milieu rural dans son développement: on le laisse à son propre sort. Les «affaires», l'argent se brassent en ville où se trouvent les commerces, les infrastructures, les «décideurs», et maintenant les organismes de développement et les M.R.C.

L'image du territoire que nous présentent les RURAUX est des plus pessimiste! Mais certains aspects plus positifs, reliés à une certaine «qualité de vie» sont mentionnés: ce sont le paysage, la nature, l'espace, la liberté, une certaine autonomie locale, la convivialité, l'économie informelle, les relations humaines, l'entraide villageoise. Tout ça compense un peu, amenuise les difficultés à vivre sur ce territoire et contribue à les y attacher.

En MILIEU URBAIN également on fait référence à cet attachement à la région naturelle, à la beauté du paysage, à l'attrait du fleuve, au caractère rural ou campagnard du territoire, à l'esprit «communautaire» qui y règne, lorsqu'on veut projeter une image favorable de la région. Mais, globalement, l'image du territoire qu'on nous présente en milieu urbain se révèle par ailleurs presque aussi négative qu'en milieu rural: «c'est un endroit où on en a toujours arraché». On y exprime cependant davantage d'espoir quant à l'avenir: «c'est une région oubliée en train de naître», qui reprend son souffle. On mise beaucoup sur le dynamisme et l'esprit d'entreprise des gens de la ville: «le potentiel est là: les gens, les jeunes surtout, les ressources, les outils. Il ne reste qu'à se développer graduellement».

En ville, on ressent par ailleurs la crainte que la région soit identifiée par les gens de l'extérieur à «une petite région entre deux régions plus grandes»: on veut donc composer avec le fait qu'on est un petit territoire et se développer à sa manière, se distinguer des autres<sup>1</sup>. Mais malgré que l'on reconnaisse l'apport essentiel du milieu rural dans le développement du centre de services du littoral, on se plaint d'un certain «esprit de clocher» de certaines municipalités rurales qui empêcherait l'émergence d'une complémentarité suffisante dans les actions de développement.

Bien sûr, la municipalité constitue pour tous le territoire d'intervention de base. C'est le premier territoire auquel on se réfère lorsqu'il est question de développement. Seul un agent de développement économique de Trois-Pistoles, ayant fait des études supérieures à l'extérieur de la région et se méfiant maintenant de l'«esprit de clocher» qui freine souvent le développement selon lui, dit préférer passer par-dessus les découpages territoriaux municipaux et voir «grand» dans ses interventions.

Il apparaît par ailleurs très clairement, à partir des entrevues réalisées, que la population de la M.R.C. Les Basques reste tributaire du passé au niveau de la référence territoriale régionale. Le «nouveau» territoire circonscrit par la M.R.C. regroupe en fait onze municipalités appartenant depuis longtemps à deux «espaces» différents, représentés par exemple par deux comtés fédéraux et deux comtés provinciaux, deux régions administratives, deux divisions de recensement, et avant la M.R.C. par deux conseils de comté: sept municipalités appartenaient à l'un de ces espaces, celui de Rivière-du-Loup, et quatre à l'autre, celui de Rimouski. Cette appartenance traditionnelle ressort clairement des entrevues réalisées.

Les sept répondants constituant notre échantillon habitent tous quant à eux une municipalité appartenant au comté de Rivière-du-Loup, au niveau provincial, et à celui de Rivière-du-Loup-Kamouraska au niveau fédéral, six d'entre eux sont nés et travaillent dans l'une de ces municipalités: leur région «politico-administrative» de référence est donc historiquement «le grand comté de Rivière-du-Loup».

Voilà probablement pourquoi la plupart des répondants se disent

embêtés par le fait que quatre municipalités de la M.R.C. appartiennent à un autre comté (Rimouski) que le leur (Rivière-du-Loup). Tant qu'à fonctionner à l'intérieur de la même M.R.C., on préférerait avoir un découpage uniforme au niveau des comtés, que toutes les municipalités de la M.R.C. soient regroupées à l'intérieur du même comté (Rivière-du-Loup), autant au niveau provincial que fédéral.

En fait, seuls deux répondants, un MAIRE URBAIN et un AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL, se réfèrent aussi à la région de Rimouski lorsqu'ils parlent de «leur» territoire. Le maire mentionne que dans certains cas, pour des raisons d'administration de sa municipalité et de la M.R.C., il relève pour ses affaires, de la région 01, donc de Rimouski et que pour des raisons stratégiques évidentes, il préfère cela que de relever de la région de Québec (03) qu'il trouve trop différente des Basques. Quant à l'agent de développement il dirige un organisme regroupant des municipalités appartenant aux trois régions de Rivière-du-Loup, Témiscouata et Rimouski. De plus les bureaux de l'organisme sont situés dans une municipalité du comté de Rimouski. Son territoire d'action inclut donc autant la région de Rimouski (chef-lieu de la région 01) que celle de Rivière-du-Loup.

Par ailleurs, le territoire de la M.R.C. étant relativement petit, tous les territoires municipaux, sauf Trois-Pistoles et une petite municipalité située au coeur du territoire, se trouvent contigus à au moins une autre M.R.C., et même deux autres M.R.C. dans deux des cas. Cinq territoires de petites municipalités s'avèrent en fait être limitrophes à la M.R.C. de Rivière-du-Loup, et quatre à celle de Rimouski, alors que deux d'entre elles touchent aussi au territoire de la M.R.C. du Témiscouata. Cette proximité influe nettement sur la **représentation territoriale** exprimée par les leaders nés et ayant vécus dans l'une de ces municipalités: leur territoire d'appartenance intègre ces lieux malgré des découpages contradictoires.

Historiquement parlant, les diverses appartenances territoriales varient tout de même d'un répondant à l'autre selon la municipalité d'où ils proviennent. Ainsi, les deux MAIRES des petites municipalités rurales du HAUT-PLATEAU rappellent leur longue appartenance à la grande région de Rivière-du-Loup, tout comme le font deux AGENTS DE

DÉVELOPPEMENT du littoral. Les deux maires mentionnent en plus faire partie depuis plusieurs années du territoire du Groupement forestier Taché, qui couvre également des petites municipalités rurales du Témiscouata et de Rivière-du-Loup qui leur ressembleraient davantage sous plusieurs aspects que certaines autres municipalités de la M.R.C. Les Basques situées plus près du littoral.

Ces deux maires ruraux se disent donc plus ou moins d'accord avec le découpage mercéen, qui ne correspond pas nécessairement à leur réalité socio-économico-culturelle respective: une municipalité est déchirée entre la M.R.C. Les Basques et celle de Rivière-du-Loup alors que l'autre se sent attirée par un secteur du Témiscouata. Ces intervenants ruraux affirment même que le découpage territorial réalisé lors de la mise en place de la M.R.C., bien qu'effectué de façon démocratique, a brisé des solidarités intermunicipales.

On donne ainsi l'exemple de la municipalité de Lac-des-Aigles, que desservait le C.L.S.C. de Trois-Pistoles, et que couvre encore la SER des Basques, malgré qu'elle fasse maintenant partie de la M.R.C. du Témiscouata. Mais le cas le plus frappant est cependant celui d'une municipalité où la population fut partagée quant à son appartenance à la M.R.C. Les Basques ou à celle de Rivière-du-Loup. On craignait que le découpage final vienne diviser le territoire, qualifié de «naturel», que couvrait alors la municipalité en tant que point de services du C.L.S.C. et qui incluait Saint-Cyprien, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Hubert. C'est effectivement ce qui arriva puisque ces municipalités se retrouvent maintenant dans la M.R.C. de Rivière-du-Loup. Et selon le maire de cette municipalité en question, ce découpage territorial a mis un «mur» entre sa municipalité et ses voisines. Selon cet homme, avec l'avènement de la M.R.C., un territoire «naturel» a été désorganisé, et ce n'est pas à l'avantage de sa municipalité.

Un agent de développement économique en milieu rural quant à lui ne reconnaît tout simplement pas le découpage territorial de la M.R.C., qu'il trouve trop petit pour le rendement de son organisme qui couvre aussi des municipalités limitrophes à la M.R.C. Les Basques. Cet organisme opère en fait sur des territoires municipaux de trois M.R.C.: Les Basques surtout, mais aussi le Témiscouata et Rivière-du-Loup. Le territoire de la

M.R.C. pourrait être plus grand et devrait comprendre les autres municipalités couvertes par son organisme (Saint-Paul, Isle-Verte, Saint-Eugène, Saint-Fabien, Biencourt et Lac-des-Aigles): «c'est la même homogénéité».

Les gens du littoral, du centre de services surtout, ressentent cependant moins intensément ces déchirements au niveau du découpage du territoire. Ils parlent plus facilement du territoire homogène de la M.R.C. et du sentiment d'appartenance à la micro-région. Le maire du centre de services, de son côté, considère que certaines municipalités limitrophes à la M.R.C. devraient faire partie de la M.R.C. Les Basques: «Saint-Paul, Saint-Cyprien, Biencourt et Lac-des-Aigles devraient être dans les Basques». Il est, par ailleurs, lui aussi favorable à la création d'un comté (provincial) couvrant cet éventuel territoire, ce qui assurerait l'existence d'un seul découpage territorial et favoriserait le sentiment d'appartenance.

Comme lui, les agents de développement économique de Trois-Pistoles considèrent en gros que le découpage de la M.R.C. est «le reflet de notre territoire».

Nous voyons que le discours politique de l'appartenance au territoire de la M.R.C. ne doit pas nous camoufler les divergences réelles semblant exister à ce sujet entre les principaux groupes d'acteurs territoriaux présents sur celui-ci. Leur représentation du territoire s'effectue à partir de leur milieu d'origine et de leur milieu d'action. L'appartenance s'élabore d'abord au niveau de la municipalité et du milieu environnant immédiat, elle est tributaire des caractéristiques de ceux-ci. Ces groupes agissent par ailleurs sur des sections différentes du territoire qui possèdent des caractéristiques particulières conditionnant aussi leur appartenance territoriale. Les groupes eux-mêmes se composent de gens différents: ceux du milieu rural agro-forestier sont surtout constitués de producteurs agricoles, de petits propriétaires de lots boisés et de travailleurs forestiers, de quelques petits commerçants, de membres de coopératives, de chômeurs et d'assistés sociaux alors que ceux du secteur urbain se composent surtout de professionnels, de fonctionnaires, de cols blancs, de petits entrepreneurs et gens d'affaires, d'employés du secteur tertiaire.

On voit que la notion de sentiment d'appartenance est très complexe et ne veut pas dire grand-chose si on essaye de la relier à un seul espace d'appartenance. Il vaudrait peut-être mieux parler de «cercles concentriques» d'appartenance pour chaque type ou groupe d'individus, en tenant compte de leurs divers lieux d'action. Cette combinaison de cercles formant tout de même un ensemble plus ou moins cohérent: l'appartenance territoriale globale de la population. On pourrait presque ici reprendre les termes de Pellegrino et parler d'espace spécifiant et d'espace générique, mais à condition d'en reporter l'application à l'intérieur d'un même espace micro-régional de développement.

L'appartenance territoriale se rattache par voie de conséquence, à travers des lieux d'action et d'intervention, à l'appartenance plus spécifique à un milieu rural ou à un milieu urbain, et cela bien avant la mise sur pied de la M.R.C. (nouveau lieu d'appartenance) et l'institutionnalisation du territoire.

Le territoire des Basques constitue par ailleurs une région «communautaire» en ce sens qu'elle est petite, peu peuplée et tout de même relativement homogène: la vie sociale (parents, amis, loisirs, etc.) est d'abord localisée à la municipalité, mais ensuite à la région rurale immédiate, qui peut correspondre alors au territoire de la M.R.C., puisque par exemple beaucoup de gens de Trois-Pistoles proviennent des municipalités de l'arrière-pays immédiat de cette ville et que les échanges de tout ordre entre ces deux parties du territoire sont assez développés. Trois-Pistoles sert d'ailleurs effectivement de sous-centre de services micro-régional dans plusieurs domaines (achats, éducation, santé, finances, etc.).

En fait, les gens du haut-pays paraissent dans un certain sens considérer Trois-Pistoles et ses environs plutôt comme un territoire de référence, avec lequel ils font affaire mais aussi avec lequel ils se confrontent. Alors que les gens de Trois-Pistoles intègrent plus facilement, pourrait-on dire, la périphérie rurale à leur territoire d'appartenance même s'il reste que le littoral et la ville surtout demeurent le point d'ancrage de leur territorialité.

Quant au sentiment d'appartenance à la M.R.C. elle-même et à son territoire, comme en 1986 celle-ci dépose à peine son schéma

d'aménagement, il ne peut qu'être «naissant» chez tout le monde, même s'il est déjà plus présent chez certains acteurs que d'autres.

On peut tout de même voir que le territoire de la M.R.C. n'est pas un territoire d'appartenance pour les ruraux agro-forestiers, qu'ils soient maires ou agents de développement. C'est plus un espace de référence pour eux. Alors que la M.R.C. semble bien constituer un espace d'appartenance pour l'élu et les deux agents de développement urbains, surtout celui qui est impliqué directement dans la structure municipale.

Mais s'il y a bien sûr les découpages de territoires institutionnels comme les régions administratives, les comtés électoraux et maintenant les M.R.C., il y a aussi des découpages de territoire plus fonctionnels, des lieux d'action plus «naturels». À part la M.R.C., d'autres lieux peuvent susciter un sentiment d'appartenance territoriale: ce sont les lieux où l'on intervient. Et à ces lieux sont associés des territoires.

Les organismes de développement communautaire en milieu rural (O.D.C.) par exemple, intervenaient ou interviennent encore sur des micro-territoires ruraux qui ne correspondent pas à ceux des M.R.C. Ainsi, dans les Basques, le territoire de la M.R.C. n'est pas exactement le même que celui de la SERB: il couvre moins de municipalités rurales et surtout il inclut Trois-Pistoles. Or, souvent la réalité rurale demande des projets à caractère rural que n'offre pas la M.R.C., trop soucieuse (souvent forcée par l'État) d'un développement industriel-urbain. Et cela peut rendre difficile le développement d'un sentiment d'appartenance à la M.R.C. chez les leaders ruraux ayant déjà circonscrit un micro-territoire d'appartenance plus à leur mesure.

Dans les Basques, en milieu rural, on mentionne bien sûr comme territoires d'appartenance ceux des organismes de développement des ressources comme le Groupement forestier et la Société d'exploitation des ressources qui produisent par ailleurs des territoires distincts. Mais il y a en plus les divers organismes socio-économiques locaux. On mentionne plusieurs fois l'importance de l'école comme facteur contributif au développement d'un sentiment d'appartenance au territoire local: il est significatif pour une municipalité d'avoir son école, cela renforce l'appropriation mentale du territoire municipal. Il en est de même de la

fabrique paroissiale et du curé, élément constitutif du patrimoine local. Sur le territoire de la M.R.C. Les Basques, neuf municipalités sont privées d'écoles du niveau secondaire et certaines des classes du niveau primaire, quelques-unes n'ont plus un curé permanent.

En milieu urbain, les organismes de développement économique comme la Corporation de développement économique des Basques et la Société CLE favorisent le développement d'un sentiment d'appartenance à un territoire plus vaste, plus conforme à celui de la M.R.C. que la Chambre de commerce de Trois-Pistoles et la Chaîne des affaires, par exemple qui elles privilégient d'abord le développement de la ville.

La M.R.C. suscite tout de même en dehors de Trois-Pistoles, un «embryon» de sentiment d'appartenance territoriale régionale lorsqu'il est question du regroupement de certains services intermunicipaux, à ce niveau on semble prêt à voir le territoire de la M.R.C. comme un ensemble fonctionnel. On déplore cependant que l'État lui-même de son côté ne favorise pas toujours le développement du sentiment d'appartenance lorsqu'il présente à la M.R.C. des politiques économiques ou autres qui ne correspondent pas suffisamment à la réalité des territoires ruraux impliqués par ces politiques.

En milieu urbain par ailleurs, on peut dire que la M.R.C. contribue à changer quelque chose en ce qui a trait au sentiment d'appartenance territorial des répondants: les limites territoriales de la M.R.C. circonscrivent pour la première fois un espace dont la ville veut constituer depuis longtemps le lieu central, le pôle de services et de développement. Le constant «rappel» des limites territoriales de la M.R.C. ne peut que renforcer l'attachement des intervenants urbains à ce territoire particulier qui leur «appartient» dorénavant un peu plus, si l'on peut dire, en ce sens qu'il fait maintenant partie d'une même structure de gestion dont la ville de Trois-Pistoles est le «leader». Ceci est d'autant plus important pour les intervenants urbains que longtemps Trois-Pistoles exerça effectivement une «attraction» sur son «hinterland», mais que celle-ci était limitée, surtout au point de vue administratif, par la proximité des deux plus grandes villes de la région et chef-lieux de comté, Rimouski et Rivière-du-Loup.

La M.R.C. oblige maintenant les intervenants régionaux à



davantage territorialiser leurs actions en fonction du découpage mercéen. Le fait de s'asseoir ensemble à une même table de concertation pour discuter de l'aménagement et du développement du territoire précis de la M.R.C. devrait contribuer à favoriser l'appropriation collective de ce territoire selon certains, mais d'après ce que nous pouvons voir, dans les Basques ce processus évolue plus ou moins rapidement selon que les intervenants «appartiennent» à l'une ou l'autre partie du territoire, au milieu urbain ou au milieu rural. D'ailleurs, il n'est pas surprenant que le discours concernant le rôle ou l'importance du sentiment d'appartenance relativement au développement du territoire diffère nettement selon le milieu d'où l'on parle. Si en milieu urbain, on considère que c'est un élément important du développement qui a un effet dynamisant sur la participation, par exemple, en milieu rural, on ne voit tout simplement pas le rapport.

#### 6.4 LE DÉVELOPPEMENT ET SES PERSPECTIVES

Pour tout le monde, les ruraux comme les urbains, les maires comme les agents socio-économiques, le développement c'est d'abord un développement économique, la création d'emplois à partir des ressources micro-régionales.

En milieu RURAL, un bon développement c'est se prendre en main localement, s'organiser et travailler tous ensemble en harmonie pour un développement global des ressources, leur transformation et la création d'emplois, un peu comme fait Purdel à Rivière-Trois-Pistoles par exemple.

L'approche de l'aménagement intégré des ressources est considérée comme dépassée par les intervenants du milieu rural, impossible dans le contexte actuel difficile et l'on favorise carrément le développement des entreprises commerciales et industrielles, à partir des ressources naturelles de préférence. Mais on propose une économie davantage soucieuse des aspects socio-culturels et écologiques qu'en milieu urbain où le profit et la rentabilité semblent passer avant tout.

Les conditions de ce bon développement en milieu rural sont plus spécifiquement pour eux le maintien de la spécificité rurale, c'est-à-dire

des caractéristiques patrimoniales des municipalités et la performance économique par des entreprises locales qui procurent des emplois, des revenus suffisants et préparent le terrain pour la relève. On prône aussi le maintien de la petite production et de son articulation coopérative au marché (forêt et agriculture surtout) et de l'économie informelle locale (entraide familiale, sociale, économique, etc.).

En ce qui a trait aux responsabilités, ce sont d'abord les municipalités qui doivent s'occuper de développement et ensuite les organismes de développement des ressources et les entreprises, puis les divers autres organismes socio-économiques, et les institutions comme la M.R.C., par exemple, doivent appuyer les actions entreprises par les premiers.

Un mauvais développement en milieu rural, c'est un développement qui vient de l'extérieur, du gouvernement par exemple ou de Trois-Pistoles (ville et M.R.C.), qui est décidé ailleurs et qui n'est pas adapté aux réalités locales, villageoises. C'est aussi la compétition entre les municipalités et l'endettement de celles-ci à cause de projets trop dispendieux, inappropriés ou qui se dédoublent.

Les MAIRES sont nettement pessimistes quant au développement futur de leur territoire d'appartenance: ils n'y trouvent pas de dynamisme local, ce qu'il faut pour initier un développement, et la concertation locale est de toute manière difficile à réaliser. L'AGENT de développement qui s'occupe du secteur forestier est également peu confiant en l'avenir du milieu rural, il exprime un pessimisme «réaliste», en ce sens que son pessimisme est d'autant plus profond qu'il se base sur son expérience, sur des faits concrets. Le seul intervenant en milieu rural exprimant un certain optimisme quant au développement futur de son territoire d'appartenance, un jeune AGENT DE DÉVELOPPEMENT, explique son optimisme par une volonté de développer que les jeunes exprimeraient de plus en plus, une volonté et un dynamisme motivés par le désir de se créer des emplois dans la région en se servant de leurs connaissances, des ressources disponibles, de tout ce qui peut servir à atteindre cet objectif. On peut toutefois dire que tous sentent que l'avenir du milieu rural est menacé.

En milieu URBAIN, le développement est aussi associé à une

amélioration des conditions économiques d'abord.

**Un bon développement** répond aux besoins de la population par une exploitation des ressources menant à la création d'emplois: «C'est celui qui suit le chemin de toute une population», on doit réaliser l'harmonie des actions de développement à partir de l'autonomie locale et la concertation micro-régionale. Il se fait à partir des infrastructures (organismes) et des entreprises locales. Il fait appel au dynamisme et à l'esprit positif des intervenants, à leur compétence: il faut savoir «vendre» sa région et ne pas refuser les investissements venant de l'extérieur. Il faut cependant adopter une démarche «fonctionnelle», pratique et efficace, car c'est lorsque les efforts entrepris n'aboutissent pas à des résultats concrets qu'on peut parler d'un «mauvais» développement.

Tout le monde est responsable du développement régional, les municipalités et les villes ont des responsabilités équivalentes. Le développement doit résulter d'un consensus de tous les intervenants dans le domaine: les entreprises, les municipalités et les villes, les organismes de développement, la M.R.C., etc. Mais la consolidation et le développement de Trois-Pistoles comme centre de services semblent primordiaux pour les gens de la ville.

Pour eux, le secteur des services est d'ailleurs perçu non seulement comme un moyen du développement économique régional, mais aussi comme un élément nécessaire au mieux-être social des populations, contribuant à la mise en place d'une vie régionale agréable et d'une image positive. En évitant la marginalisation des petites régions ou des régions périphériques, le secteur des services contribuerait ainsi aux dynamiques régionales en termes de qualité de vie et de bien-être perçu<sup>2</sup>.

Le MAIRE et l'AGENT DE DÉVELOPPEMENT employé par la ville revendiquent par ailleurs pour la M.R.C. (et la ville par son entremise), une fonction d'initiation et de supervision, voir de contrôle du développement, fonction que ne lui reconnaît pas d'emblée l'AGENT DE DÉVELOPPEMENT président d'un organisme de développement économique: selon lui la ville et la M.R.C. doivent plutôt coopérer aux actions de développement entreprises par les intervenants économiques, mais n'ont pas à orienter le développement, encore moins à décider s'il y

aura création et soutien de telle ou telle entreprise sur leur territoire. Des institutions politico-administratives comme la ville et la M.R.C. ne devraient pas s'occuper directement de développement économique selon lui. Évidemment ce désaccord entre cet agent et les autres représentants du milieu urbain s'explique surtout par leurs intérêts respectifs. Finalement, contrairement aux ruraux, tous les LEADERS URBAINS rencontrés se disent par ailleurs **optimistes** quant au développement économique futur du territoire de la M.R.C.

## 6.5 LA DIFFICILE HARMONISATION DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Il ressort clairement de ce qui précède qu'avec l'avènement d'une M.R.C. sur le territoire des Basques, la dynamique de développement du nouvel espace découpé se modifie. Pour la première fois réunies à l'intérieur d'une structure de gestion micro-régionale, les municipalités présentes sur ce territoire, celles du milieu rural «profond» des hautes-terres et celles du milieu plus «semi-urbain» du littoral, sont appelées à travailler ensemble à leur développement au moment même où la dynamique de développement des régions périphériques fait de plus en plus appel à l'autonomie régionale et à l'autosuffisance basée d'abord sur la rentabilité économique.

Or, si en raison de l'**homogénéité** relative de son territoire à caractère essentiellement rural, qui repose en fait à la fois sur la structure du milieu physique, sur les composantes socio-économiques liées à la mise en valeur régionale, de même que sur la forte polarisation qu'exerce son centre de services, Trois-Pistoles, il n'existe pas à première vue de conflit apparent entre le milieu rural et le milieu urbain, il nous a pourtant suffi d'interroger quelques leaders d'opinions de deux groupes sociaux associés à l'un ou l'autre de ces milieux et d'analyser leurs témoignages respectifs pour nous rendre compte de l'existence de certaines divergences pour ne pas parler de conflits, au niveau des différentes représentations qu'ils ont du territoire micro-régional en question et de son développement futur. L'examen des rapports qu'entretiennent à ce niveau le milieu rural et le milieu urbain nous fait rapidement entrevoir, en ce qui a trait à la problématique du développement du moins, des spatialités distinctes les

unes des autres.

### 6.5.1 Le malaise des ruraux

Les ruraux font ainsi une distinction profonde entre le milieu rural, les municipalités rurales et le milieu urbain, c'est-à-dire la ville de Trois-Pistoles. En effet, bien que le territoire de la M.R.C. soit à prédominance rurale, il relève des distinctions très claires entre le milieu rural et le milieu urbain en ce qui concerne la géographie des lieux, la démographie, le profil socio-économique des habitants, la qualité de vie aussi. Les activités économiques associées à l'espace rural sont perçues comme relevant essentiellement de l'exploitation primaire des ressources naturelles alors que dans l'espace urbain, elles sont reliées au secteur tertiaire; quant aux activités de transformation du secteur secondaire, elles s'exerceraient un peu partout en milieu rural, mais surtout en ville et en périphérie urbaine.

Pour les ruraux, le milieu rural représente en gros la nature, les ressources naturelles, les modes de vie informels, l'entraide sociale mais aussi la pauvreté, l'isolement, l'exode des jeunes, le chômage et l'absence de projet de développement, alors qu'ils voient le milieu urbain comme l'État, le «savoir» et les connaissances techniques, les «affaires», les structures administratives, les budgets de fonctionnement, les services, quelques emplois... et le «pouvoir» de développer.

Les intervenants en milieu rural constatent qu'il y a deux problématiques de développement: une en milieu rural et une en milieu urbain. Mais il s'agirait d'un problème d'objectif de développement à la base plus qu'un problème relié à la taille des municipalités ou à d'autres caractéristiques de ce genre. Ils considèrent que le milieu rural agro-forestier des hautes-terres n'est pas confronté aux mêmes problèmes que le rural urbain et péri-urbain. Le développement économique du milieu rural agro-forestier est beaucoup plus difficile à cause d'un manque flagrant de ressources, d'argent, de dynamisme, de soutien technique suffisant et même de concertation, etc. Il ressort que le maintien même des localités rurales des hautes-terres constitue une inquiétude importante pour sa population; on craint la fermeture éventuelle de petites municipalités rurales, celles à vocation forestière surtout. On craint même que la M.R.C., se voyant confier

certaines responsabilités au niveau de l'ensemble de son territoire, soit amenée assez rapidement à évaluer les coûts relatifs du maintien de ces municipalités pour l'ensemble de la population du territoire et à faire des choix.

Avec l'arrivée de la M.R.C., les ruraux sentent que la gestion locale du développement rural se déplace vers le centre urbain micro-régional. Ils en fournissent pour preuve l'exemple du transfert des subventions gouvernementales de «développement» qui, accordées un temps à l'organisme de gestion en commun du milieu, la SERB, sont maintenant dirigées vers le nouveau «commissariat industriel», la Corporation de développement économique récemment installée à Trois-Pistoles. Au niveau fédéral, c'est à la société CLE, aussi logée «en ville», que va ce genre de subventions d'aide technique.

Certains intervenants ruraux craignent que la M.R.C. draine rapidement l'autonomie locale des municipalités rurales, lesquelles ne deviendront alors que de simples instruments, sans de «réels» pouvoirs décisionnels, entre les mains de cette nouvelle structure régionale. Ils voient Trois-Pistoles, petite ville semi-urbaine considérée comme le pôle de développement, acquérir un rôle de plus en plus important, et profiter le plus de la structure M.R.C., au détriment des plus petites municipalités. Les services, les entreprises et les projets s'y retrouvant en majorité, le développement tendrait à se faire à partir de ce pôle et des quelques petites villes de son environnement immédiat. Il se ferait souvent aussi sur d'autres bases que les ressources naturelles (agriculture, forêt, etc.) puisque dorénavant le milieu rural est généralement perçu comme «faible» en ce qui concerne son potentiel de développement des ressources physiques, humaines et techniques, et puisqu'on cherche à diversifier les modes de développement en s'orientant de plus en plus vers le secteur tertiaire.

### **6.5.2 Des mouvements populaires à l'entrepreneurship local: un nouveau modèle de développement?**

La majorité des «leaders» rencontrés, tant ruraux qu'urbains, tout en reconnaissant les succès passés des organismes communautaires et des coopératives de développement pour le maintien du milieu, considèrent

maintenant ce type de développement comme «dépassé»: le mouvement populaire en milieu rural semble d'ailleurs pour tous complètement désamorcé. Les O.D.C., surtout composés de propriétaires de lots boisés, préconisaient des pratiques socio-économiques axées sur l'aménagement intégré (horizontalement et aussi verticalement) des diverses ressources naturelles et de leur transformation. Avec la M.R.C., la structure politique d'accueil et d'application des nouveaux mandats et programmes gouvernementaux d'aménagement et de développement se veut dotée d'un «état d'esprit» plus en accord avec la division technocratique du travail entre l'État et les régions; on passe du communautaire à l'entreprise privée et on s'oriente plutôt vers un développement du territoire davantage axé sur des activités de type tertiaire n'ayant qu'en partie des influences sur les activités de production locales, c'est-à-dire seulement lorsqu'elles utilisent des ressources du milieu rural. Cette orientation s'impose d'autant plus que le développement régional doit maintenant être de plus en plus intégré au marché extra-régional, et plus axé sur la rentabilité si la région veut développer son dynamisme et survivre économiquement au cours des prochaines années.

Or ce sont les gens du littoral qui s'avèrent davantage prêts à véhiculer ce nouveau discours «développementaliste» de type entrepreneurial, basé sur la prise en main locale et micro-régionale du développement économique, et à y investir de l'énergie. En effet, le discours développemental des gens du littoral qui émerge à partir du nouvel espace économique correspondant aux limites territoriales de la M.R.C., est de plus en plus articulé à partir des notions à la mode de dynamisme local, d'entrepreneurship et d'autonomie micro-régionale. Tout cela malgré des sentiments d'appartenance territoriaux qui, nous l'avons vu et ne l'oublions surtout pas, se définissent comme étant d'abord locaux, se développant à partir d'un micro-territoire, parfois rural et parfois urbain.

Dans la M.R.C. Les Basques, pour certains «leaders» locaux urbains et péri-urbains conscients du rôle de centre de services joué par Trois-Pistoles, et reconnaissant que leur existence est liée pour une très bonne part aux municipalités des hautes-terres, le développement régional semble déjà englober le rural et l'urbain. On se représente le territoire comme étant une entité. Selon eux, il n'y aurait plus de différence entre les petites villes et la campagne. On assiste effectivement chez plusieurs urbains à

l'expression d'une volonté d'«**homogénéisation**» du développement où la solidarité rurale est remplacée par une nouvelle solidarité plutôt «régionale» (mercéenne); le développement se ferait alors en interdépendance entre le milieu urbain («entreprises» de services) et le milieu rural (forêt et agriculture).

Mais dans les faits, le développement en milieu rural est réduit par les intervenants urbains à une dynamique complémentaire et «secondarisée» par rapport à la vitalité relative du milieu urbain. Il y a en fait marginalisation des territoires ruraux «vécus» alors qu'on assiste à l'établissement d'un réseau «informel» d'influence et d'interaction au niveau du développement économique micro-régional basé principalement à Trois-Pistoles (préfet-maire, agents de développement, gens d'affaires... et fonctionnaires de l'État).

Pour les urbains, Trois-Pistoles constitue le pôle de développement: c'est elle qui «donne le ton», le développement se fait à partir de la ville d'abord, et la M.R.C. sert à développer ou à renforcer un sentiment d'appartenance au territoire micro-régional, à créer une image positive de la région afin d'en stimuler le développement global. Les leaders urbains, maires ou agents de développement ne font pas de distinction de modèle de développement entre le milieu rural et le milieu urbain. Ils ne prennent pas en considérations les contraintes structurelles particulières de l'un ou l'autre secteur du territoire. Ils ne tiennent pas compte non plus du fait qu'au niveau économique, le territoire d'action des ruraux se rapporte surtout à la municipalité d'appartenance puis au milieu rural environnant, alors qu'eux (les urbains) se représentent leur espace économique différemment: même s'il y a d'abord ancrage territorial au niveau de la ville, il couvre de plus en plus le territoire de la M.R.C.

La M.R.C. Les Basques regroupe en fait des municipalités rurales et une municipalité micro-urbaine traditionnellement opposées et inégalement favorisées. Et en milieu rural, on associe Trois-Pistoles à la M.R.C., on a le sentiment que Trois-Pistoles se sert de la M.R.C. pour exercer, étendre son pouvoir (finances, projets, entrepreneurs, etc.) sur l'ensemble du territoire, et on craint que la ville par l'entremise de la M.R.C. draine vers elle les activités de développement. La M.R.C. est considérée comme une arme potentielle entre les mains de gens qui



détiennent un pouvoir immense, d'autant plus que les «outils» de développement (organismes, subventions, services de développement, etc.) sont rendus à la ville et qu'en milieu rural, on éprouve une plus grande difficulté de démarrage et de rentabilisation des entreprises.

D'autre part, le désengagement de l'État de ses investissements en milieu rural laisse à la M.R.C. la possibilité de polariser le développement sur le littoral, la concentration industrielle dans les zones fortes du littoral risque de compromettre davantage le développement du territoire «hyper» rural des hautes-terres. Le rural agro-forestier dépend de plus en plus de la consolidation du centre micro-urbain.

Tout ce passe comme si les nouveaux leaders locaux étaient issus d'une génération de personnes caractérisées par leur faculté de s'adapter à la rationalité technique que nécessitent les dossiers régionaux, de sorte que tendrait à s'atténuer, sans cependant disparaître<sup>3</sup>, l'importance relative des notables locaux caractérisés par leur sens aigu de la promotion exclusive de leur municipalité d'appartenance. Les leaders ayant un fort «esprit de clocher» (maires et agents de développement), venant surtout des villages ruraux, tendraient donc ou seraient «forcés» de laisser la place à de «nouveaux leaders» que certains qualifient de techniciens du pouvoir régional puisqu'ils ont tendance à contribuer à tout dossier régional même si ce dossier n'apporte rien de spécifique aux municipalités qu'ils représentent, le bien public régional ayant préséance sur le bien public local, d'où la confirmation de l'émergence d'une conscience régionale renouvelée instituée sur la base d'un sentiment d'appartenance à une même culture alimentée par la rationalité technocratique et à un même territoire défini autant par ces élites locales que par l'État central selon une logique à la fois ascendante et descendante.

Mais pour y arriver la M.R.C. doit assurer dans la mesure du possible une «représentation territoriale» (des différents territoires exprimés par les groupes) en son sein et dans ses actions.

## NOTES

1. Un document de promotion de la Corporation de développement économique des Basques est d'ailleurs intitulé **Les Basques : un choix qui se distingue**.
2. UQAM, Présentation de la parution de l'ouvrage : **Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales**, par Antoine S. Bailly de l'Université de Genève, édité conjointement par l'UQAM et les Éditions régionales européennes, 10 novembre 1986, p. 11.
3. Le jeune agent de développement régional qui a mis sur pied et dirige sa corporation de développement exprime d'ailleurs un rapport légèrement différent avec le milieu urbain. S'il pense lui aussi que la réalité rurale se distingue de celle de la ville, il adopte par ailleurs une approche nettement plus entrepreneuriale du développement qui le rapproche davantage de la «mentalité» urbaine dans ce domaine. Pour lui, il n'y a pas de «frontière» lorsqu'il s'agit d'aller chercher un soutien quelconque, et tout organisme pouvant offrir une aide est sollicité et amené à soutenir les activités entreprises localement.

## CONCLUSION

La crise de la gestion du capitalisme dit d'État au niveau de son redéploiement spatial est manifeste. De nouvelles localisations et de nouvelles structures émergent face aux territoires en crise. L'économie s'organise spatialement de façon à provoquer une dynamique du développement émanant de la région tout en tenant compte des identités territoriales régionales. Le retour au «local», à des unités administratives micro-régionales, pour traiter de certains aspects du développement régional, confirme cette tendance actuelle des économies occidentales à faire «le choix des régions».

Le développement des régions doit désormais se faire davantage à partir des régions elles-mêmes, de leurs ressources humaines et matérielles, et dans le cadre de sa politique de décentralisation, le gouvernement québécois institue la M.R.C., nouvel échelon «intermédiaire» jugé plus opérationnel au point de vue de la gestion régionale.

Le développement d'une région dépendant dorénavant davantage de la participation des différents groupes d'acteurs locaux aux activités de développement local, la M.R.C. se veut la nouvelle structure régionale à l'intérieur de laquelle la population locale doit dorénavant intervenir, le nouvel «outil» de développement de régions qui ont par ailleurs relativement peu de ressources à leur disposition pour assurer elles-mêmes leur développement.

Mais pour désirer participer au développement d'un territoire, il faut d'abord sentir qu'on «appartient» à celui-ci, qu'on s'y identifie: un sentiment d'appartenance à ce nouveau territoire que couvre la M.R.C., une identification à celui-ci sont des conditions essentielles de la participation des groupes au développement de ce territoire. Pour être vraiment un outil de développement local, le nouveau territoire «mercéen» doit donc d'abord,

entre autres choses, susciter un sentiment d'appartenance chez les membres des divers groupes d'acteurs présents sur le territoire, ce sentiment d'appartenance pouvant ensuite contribuer à une identification favorable à ce territoire. Or, par ses dimensions restreintes, le nouvel espace de développement découpé par la M.R.C., favoriserait justement chez la population des municipalités qui la composent, l'émergence d'un tel sentiment d'appartenance à la micro-région, l'identification au territoire ainsi «localisé».

Dans l'Est du Québec, le nouveau découpage territorial répond aussi au besoin de l'État de circonscrire un certain dynamisme du milieu rural régional, en associant institutionnellement des territoires ruraux «populaires» au milieu urbain. En implantant une structure supramunicipale encadrant ce dynamisme et en incitant les groupes populaires à s'intégrer et à collaborer à cette structure, l'État cherche en fait à canaliser des énergies dans le sens de ses politiques de développement et il essaie d'instituer, à partir de ses critères de rentabilité, des espaces de gestion politique, économique et sociale.

La M.R.C. se veut aussi un espace d'appartenance, c'est-à-dire le lieu de convergence des actions de développement des différents groupes d'acteurs locaux (élus, technocrates, agents socio-économiques) inévitablement impliqués dans le développement du territoire. Il s'agit ici en somme d'une stratégie de concertation fondée sur l'idée de créer un consensus sur les objectifs de développement en suscitant l'émergence d'une conscience régionale sur la base d'un sentiment d'appartenance à un même «territoire» à développer. L'harmonisation des actions de développement s'obtiendrait essentiellement par l'établissement d'une solidarité territoriale basée sur une représentation territoriale identitaire de l'espace d'appartenance circonscrit.

On semble donc croire que la mise sur pied d'une telle structure sur un territoire précis peut faire prendre conscience à la majorité qu'elle appartient à une véritable micro-région, un espace de développement «autonome».

Mais le territoire de la M.R.C. ne peut devenir un véritable espace de développement autonome et dynamique que si les groupes sociaux

«moteurs» au niveau local, donnent la preuve de leur possibilité de maîtriser ensemble l'étape actuelle du développement sur l'espace micro-régional. Et comme la M.R.C. met en relation, sur son territoire, un certain nombre d'intervenants peu ou pas habitués à oeuvrer ensemble, on doit donc y travailler à canaliser les énergies, c'est-à-dire à créer des liens pour faire germer la solidarité entre des gens qui partagent des réalités plus ou moins semblables, des besoins pas toujours communs, mais des objectifs parfois conciliables et des aspirations souvent dirigées vers la même direction: le développement régional.

Le choix d'un découpage institutionnel et territorial particulier, d'un nouveau «lieu de pouvoir local», amène par ailleurs des modifications dans l'organisation de l'espace et tend à modifier la représentation que s'en font les groupes territoriaux. Cela pose donc l'espace au centre d'un enjeu de pouvoir impliquant l'État et les groupes locaux. Car ce retour au local provoque effectivement des réajustements dans les rapports qui lient l'État et les divers groupes territoriaux et cela n'implique pas nécessairement la résolution des conflits qu'ils vivent souvent entre eux. L'État et les groupes d'acteurs locaux n'ont pas souvent la même territorialité, ces derniers s'appropriant, se donnant plutôt des territoires à partir de leur vécu, de leur perception des choses, de leurs «visions» du développement. Ce qui produit des découpages territoriaux différents entre eux et qui ne correspondent pas tous à l'échelle territoriale mercéenne.

Le «territoire», «miroir» des représentations humaines, renvoie d'ailleurs aux conceptions de l'aménagement et du développement dans le temps, et c'est pourquoi nous avons pensé que l'étude des représentations du territoire pouvait nous servir à saisir en profondeur les relations entre l'homme et son territoire. Les représentations révèlent les pratiques spatiales passées, actuelles et futures en ce domaine, et leur analyse peut même éventuellement contribuer à améliorer les conditions de vie des gens sur leur territoire, au moins tout autant que le permet l'étude des possibilités économiques et sociales qu'offrent les régions.

L'objectif à la base de ce travail consistait à aborder l'analyse de la dynamique d'identification territoriale à l'oeuvre parmi deux des principaux groupes d'acteurs actifs dans les Basques, en nous intéressant plus particulièrement au sentiment d'appartenance territoriale.

Comme l'identité sociale, l'identité régionale traduit des appartenances multiples. Et comme l'identification à un groupe, l'identification à un «territoire» résulte d'une perception d'accord ou d'unité avec les principales caractéristiques de l'organisation ou du système en cause. Cela mène à des activités congruentes avec l'identité définie, à des activités qui la soutiennent et favorisent souvent une perception stéréotypée du territoire et une résistance à sa modification.

Nous sommes allé voir comment cela se passe dans les Basques: comment cette identité se traduit-elle, s'exprime-t-elle chez ces groupes à travers le sentiment d'appartenance territoriale? Comment cela est-il vécu? Qu'est-ce que cela entraîne comme mentalités, «images», représentations, comme comportements, selon qu'on appartient à un groupe particulier, au milieu rural ou au milieu urbain?

Une analyse théorique des notions d'identité et d'appartenance territoriale nous a d'abord permis de mieux cerner le phénomène en jeu, puis une démarche méthodologique de type empirique axée sur la connaissance du «terrain» et des «discours» d'acteurs privilégiés, nous a ensuite donné l'occasion de mieux évaluer la situation dans le cas de la M.R.C. Les Basques. L'analyse «exploratoire» du contenu des entrevues réalisées auprès de sept leaders d'opinions impliqués dans le développement du territoire couvert par la M.R.C. nous permet d'entrevoir, au moment de l'instauration de cette M.R.C., la dynamique d'identification territoriale qui est à l'oeuvre chez ces représentants de deux groupes d'acteurs sociaux et territoriaux dominants.

La mise sur pied de cette structure est aussi l'occasion de la création institutionnelle d'un nouveau «territoire» puisque c'est en effet la première fois que les onze municipalités rurales composant la M.R.C. se retrouvent réunies à l'intérieur d'une même unité administrative, c'est donc la première fois aussi que le territoire rural qu'elles constituent est reconnu comme tel par l'État. La M.R.C. amène donc des modifications dans l'organisation de l'espace régional, et aussi dans sa représentation collective. Cela provoque une transformation de l'identité territoriale régionale et celle-ci ayant à son tour une influence sur les comportements, cela nous permet d'établir un lien entre cette identité «projective» et le développement régional. Ce fait est capital dans notre analyse du

phénomène de l'identité territoriale, car il nous permet d'y associer un côté évolutif et de l'articuler à la notion d'appartenance territoriale, qui elle nous permet d'évaluer les «chances» respectives de certains groupes d'acteurs territoriaux de participer au développement du territoire mercéen.

L'analyse des discours de «leaders» locaux du développement, nous permet de constater que le territoire créé correspond plus ou moins aux représentations des répondants quant à ce qu'ils identifient comme étant «leur» territoire de développement local. Bien que l'identification au territoire diffère peu en effet selon qu'ils appartiennent à tel ou tel groupe, mais surtout selon qu'ils s'identifient à tel ou tel partie du territoire. Même si en général l'appartenance territoriale s'effectue d'abord au niveau de la municipalité et que les répondants s'entendent pour dire que la M.R.C. peut coordonner certaines actions d'aménagement sur son territoire, nous sommes tout de même en présence non pas d'une représentation territoriale univoque, mais de diverses représentations dont les termes identitaires (en regard à l'appartenance) varient d'un groupe à l'autre. Le territoire global de la M.R.C. subissant en effet des «découpages» conceptuels différents, à divers niveaux, selon les répondants, nous pouvons dire qu'il n'y a pas convergence de la représentation de l'espace de développement avec le découpage territorial de la M.R.C.

L'identification territoriale de deux des principaux groupes d'acteurs territoriaux présents dans les Basques correspond plus ou moins au territoire couvert par la M.R.C. et cela risque de déterminer l'importance de leur participation à cette structure d'aménagement et de développement, et, par voie de conséquence, le type de développement que connaîtra ce territoire d'appartenance en sera en partie tributaire.

Le territoire de la M.R.C. Les Basques est investi d'une identification ambivalente. Ses «chances» de développement sont tributaires d'une double perception du territoire. Le littoral et le haut-plateau sont perçus différemment. Perçu comme beau et dynamique, le littoral s'organise alors que le haut-plateau, ravagé par la tordeuse, déserté et apathique se «désorganise».

Le territoire de la M.R.C. Les Basques constitue un espace de

développement dont le pôle est nettement identifié par tous les répondants comme étant le centre de services micro-urbain que constitue la ville de Trois-Pistoles; cet état de fait est le principal élément de dissension parmi les «leaders» régionaux: la M.R.C. et Trois-Pistoles «représentent» une menace ou un exemple pour le milieu rural, selon qu'on s'identifie à ce milieu rural ou au milieu urbain.

En fait, le principal point saillant qui ressort de notre analyse, relativement aux perspectives de développement du territoire, est cet antagonisme entre le milieu rural et le milieu urbain, beaucoup plus que des divergences entre les deux groupes d'acteurs étudiés. Avec l'avènement de la M.R.C., il semble y avoir la confirmation du glissement «progressif» d'un certain «pouvoir local», allant des organismes de gestion en commun en milieu rural vers les nouvelles structures de gestion du développement économique situées en milieu urbain et investies par les «nouveaux» notables et techniciens du développement régional. Le nouveau «pouvoir local», incarné par la M.R.C. et ces organismes, même sous les apparences démocratiques du suffrage universel, de la concertation et de la participation micro-régionale, redevient donc, du moins politiquement et économiquement, urbain. Ce pouvoir local n'a pas grand-chose à voir avec ce qui faisait encore hier l'objet des aspirations de certains groupes locaux: le développement endogène des territoires ruraux. Le développement endogène suppose en effet que les populations locales, en fonction de leurs objectifs, puissent prendre elles-mêmes les décisions concernant leur propre avenir, **en tenant compte de leur identité, pour mettre en valeur les potentialités locales.**

Les ruraux craignent une trop grande influence des urbains à l'intérieur d'une même unité de gestion du développement d'autant plus que leurs lieux de pouvoir ruraux se retrouvent plutôt à des échelons territoriaux différents de ceux des urbains.

Les ruraux expriment un «régionalisme» qui s'enracine dans des particularismes locaux: leur espace est celui de la mémoire collective et des réseaux de relation, c'est un «territoire» composé de lieux réels; les urbains raisonnent, quant à eux, sur l'espace administrativement déterminé, celui de l'institution politique dont la définition prétend de plus à la rationalité économique, c'est l'espace «logique» de l'aménagement du territoire micro-



régional, celui de la «régionalisation».

Bien sûr, la base de la société locale, ce sont divers ancrages territoriaux associés à des dynamiques sectorielles. Mais, les ruraux expriment des représentations érigées en absolu, révélant une certaine fixation sur des images plus ou moins actuelles, faisant ainsi obstacle à la transformation de leur territoire, et ils se refusent à voir leur territoire d'appartenance sacrifié «au profit» du territoire «économique» de la M.R.C. au nom d'une certaine rationalité d'aménagement et de développement. Alors que les urbains pensent plutôt que la base du développement micro-régional demeure une stratégie de création locale d'entreprises, un esprit d'entreprise, intégrant les diverses activités économiques de l'ensemble des municipalités du territoire, basés sur le «leadership» du centre de services urbain, tout cela appuyé sur une perception, une image positive du développement micro-régional futur.

Les ruraux admettent que la M.R.C. est un échelon «intermédiaire» plus opérationnel pour la gestion administrative de certains services, mais, selon eux, elle ne touche pas vraiment les secteurs clés de l'économie, elle ne résout pas nécessairement certains conflits entre les groupes territoriaux et elle assure encore moins l'obtention d'un consensus régional, l'adhésion et la mobilisation autour d'un projet de développement. Ils s'y associent peu, craignant même qu'elle ne fasse appel à la participation de tous aux décisions que pour assurer la gestion locale du «vide»<sup>1</sup>, alors que le pouvoir de résoudre les «vrais» problèmes demeure loin de leur contrôle.

Les urbains participent davantage à la croyance actuelle selon laquelle la clef de tout processus d'aménagement et de développement économique d'un territoire est le développement d'une conscience régionale basée sur un sentiment d'appartenance au territoire de la M.R.C., et l'établissement et la réalisation d'objectifs communs. En ce sens, nous pouvons dire qu'ils intériorisent les contraintes imposées par la rationalité étatique en se posant davantage en relais du pouvoir central avant d'être médiateurs de la société locale. Pour eux, il s'agit de diriger, de «gouverner» le développement local, en prenant en compte les potentiels locaux, et aussi certaines contraintes «extérieures», pour assurer la survie économique de la collectivité, et par là, ils contribuent à la production du nouvel espace politico-économique. Nous pouvons dire que la

décentralisation municipale réalisée à travers la M.R.C. «représente» plutôt une simple déconcentration administrative pour les ruraux, alors que pour les urbains il s'agit d'une régionalisation du pouvoir étatique qui leur permet d'accéder, croient-ils, à un niveau intéressant d'autonomie locale, donc à un certain régionalisme.

En somme, il y a dans les Basques au moment de l'avènement de la M.R.C., des niveaux différents d'appartenance territoriale. Un peu comme un ensemble de cercles concentriques, ces niveaux couvrent divers «territoires». Le plus central, le plus «spécifiant», pour tous, est la municipalité, viennent ensuite les territoires couverts par les divers organismes de développement. La M.R.C. constitue quant à elle, un espace plus «générique»: si les urbains y expriment un certain sentiment d'appartenance, les ruraux en parlent davantage comme d'un espace de référence. Autrement dit, l'appartenance rurale est davantage localisée, considérant le territoire mercéen plutôt comme un espace de référence, alors que l'appartenance urbaine englobe l'ensemble de l'espace mercéen. Et selon qu'on se dit appartenir au milieu rural ou au milieu urbain, on exprime une identité défensive ou offensive.

Mais la situation évolue rapidement dans les Basques. Devant la nécessité de répondre aux exigences de production d'une économie de marché, d'ajuster et d'accroître la productivité, de profondes modifications sont notées au niveau de la structure des emplois et dans la densité d'occupation du territoire. Comme l'activité économique se concentre de plus en plus en milieu urbain et péri-urbain, qu'on note une certaine saturation au niveau du primaire, sans qu'il y ait un développement satisfaisant du secteur secondaire, qu'en plus il y a spécialisation des emplois et concentration des nouveaux emplois dans le centre urbain, les jeunes à la recherche d'un emploi doivent très souvent quitter leur municipalité d'origine et le taux de chômage croît donc dans l'espace rural. Dans cet espace, on constate aussi que ce sont surtout les services qui se développent et comme ils ont tendance à se centraliser autour du pôle, celui-ci dicte ainsi de plus en plus l'organisation de l'espace et le hiérarchise.

En fait, il y a présentement dans les Basques, malgré une certaine volonté de vivre en milieu rural, une mutation de la structure socio-économique rurale et une graduelle intégration de l'espace rural à l'espace

urbain, par l'accentuation progressive des réseaux de dépendance économique, consolidation du pôle de services au détriment des rangs et des villages. Ce qui pourrait d'ailleurs aller jusqu'à des fermetures «en douce», à l'usure, de certains de ceux-ci d'autant plus qu'il y a, selon toute apparence, absence d'une volonté politique d'intervenir de façon pertinente pour moderniser le secteur primaire, industrialiser et innover en milieu rural et que les politiques gouvernementales d'aménagement et de développement semblent avoir encore tendance à privilégier le milieu urbain au détriment du milieu rural qui irait de plus en plus en se marginalisant.

Les «pratiques» notabiliaires traditionnelles semblant devoir reculer devant la logique de la gestion de l'espace, tout indique en somme que dans les Basques nous assistons au passage d'une société «rurale» dans laquelle prédomine la dimension «patrimoniale» liée au développement des ressources naturelles, à une société plus «urbaine» dans laquelle on gère plutôt des services.

Or, la transformation du territoire entraîne celle des appartenances territoriales. Notre étude constitue une «photo» de la dynamique identitaire à une période où les ajustements sont inachevés. Le développement d'une petite région rurale ne pouvant plus être envisagé sans la mobilisation de **tous** ses habitants, leurs diverses appartenances et solidarités territoriales, bien que distinctes, **doivent** donc devenir complémentaires. Et nous croyons que dans le contexte actuel, pour peu que la M.R.C. continue d'être le lieu d'«animation» du milieu régional qu'elle se veut être, et surtout qu'elle respecte les différents ancrages territoriaux, il est possible et même probable qu'une symbiose «stratégique» entre les principaux groupes territoriaux s'effectue progressivement pour en arriver à un développement économique sinon autonome du moins intégré sur le territoire des Basques. Et qui sait, peut-être qu'alors, la M.R.C. réussira à mieux homogénéiser, pour ne pas dire «contrôler» les représentations territoriales à caractère identitaire? C'est à surveiller, d'autant plus que, considérant la richesse des divers témoignages obtenus «sur le terrain» dans le cadre de cette recherche, nous croyons que l'étude approfondie des multiples phénomènes en jeu dans des espaces régionaux particuliers au niveau de l'identification au territoire doit se développer davantage et qu'elle pourra fournir des éléments de connaissance essentiels quant aux

nouvelles conditions de développement des régions périphériques à caractère rural.

**NOTE**

1. Yves Barel, *La société du vide*, Paris, Seuil, coll. «Empreintes», 1984, 271 p.

## BIBLIOGRAPHIE

- AROCENA, José. **Le développement par l'initiative locale, Le cas français.** Paris, Éditions L'Harmattan, coll. «Logiques sociales», 1986. 227 p.
- BAILLY, Antoine S. **Représentations spatiales et dynamiques urbaines et régionales.** Montréal, UQAM, 1986. 172 p.
- BAREL, Yves. **La société du vide.** Paris, Seuil, coll. «Empreintes», 1984. 271 p.
- BASSAND, Michel et Silvio GUINDANI. «Maldéveloppement régional et luttes identitaires». **Espaces et sociétés**, janvier-juin 1983, pages 13-26.
- BASSAND, Michel. «Dynamique sociétale et dynamique régionale». **Espaces et culture**, Pierre Pellegrino éd., 1983, pages 229-231.
- BASSAND, Michel et Silvio GUINDANI. **Maldéveloppement régional et identité, Pour un développement endogène.** Lausanne, coll. «Villes, régions et sociétés», Commission nationale suisse pour l'UNESCO, section d'éducation permanente, Presses polytechniques romandes, 1982. 200 p.
- BÉRUBÉ, Pierre. **Le Témiscouata en toute justice.** Rimouski, UQAR, Cahier du GRIDEQ no 13, 1983. 122 p.
- BLANCHARD, Raoul. «Le rebord sud de l'estuaire du Saint-Laurent». **Études canadiennes**, Grenoble, Institut de géographie alpine, no 2, 1932.

- BONNEAU, Micheline et Hugues DIONNE. Développement régional et autonomie locale: le territoire intermédiaire des municipalités régionales de comté (M.R.C.). Rapport de recherche F.C.A.R-UQAR, 1987.**
- BOURDIN, A. «Identité et territoire». Espace et culture, Pierre Pellegrino éd., 1982, pages 119-126.**
- BUREAU D'AMÉNAGEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (B.A.E.Q.). Plan de développement. Mont-Joli, 1966. 10 cahiers.**
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Portrait statistique régional, Régions de Québec et Bas-Saint-Laurent/Gaspésie et municipalités régionales de comté. 1987.**
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DU QUÉBEC (CRDEQ). Le développement régional et la décentralisation. Mémoire sur le document de consultation Le choix des régions, Rimouski, octobre 1983.**
- DE VOS, Claude. «La région: à la recherche d'un sens». Urbanisation, développement régional et pouvoir politique. Monaco, Laboratoire de sociologie de l'Université de Nice, 1975. 177 p.**
- DIONNE, Hugues. Stratégie territoriale de développement et système d'action local et communautaire. 19 p.**
- DIONNE, Hugues. «Le mouvement populaire en milieu rural: un certain parcours». Région, régionalisme, développement régional, Le cas de l'Est du Québec, Bruno Jean et Danielle Lafontaine, dir., Rimouski, GRIDEQ-UQAR, Cahier du GRIDEQ no 14, 1984, pages 137-170.**
- DIONNE, Hugues. Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural. Rimouski, GRIDEQ-UQAR, Cahier du GRIDEQ no 11, 1982. 198 p.**
- DUFORT, Pierre. «Comment sous-développer rationnellement l'Est du Québec ou l'aménagement vu par les aménagés». La problématique du**

- développement en milieu rural**, Rimouski, GRIDEQ-UQAR, 1976, pages 173-186.
- DUGAS, Clermont. **Les régions périphériques, défi au développement du Québec**. Sillery, P.U.Q., 1983. 253 p.
- FORTIN, Gérald et Lucie PARENT. «Les M.R.C. et leur capacité d'extension». INRS-Urbanisation, septembre 1983.
- GAGNON, Alain-G. **Développement régional, État et groupes populaires, Le cas de l'Est du Québec**. Hull, Éd. Asticou, 1985. 288 p.
- GAGNON, Christiane. «Pratiques écologistes en Sagamie et repolitisation du territoire». **Vers de nouveaux espaces intermédiaires?**, pages 135-148.
- GENDRON, François, ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional. **Le choix des régions**. Québec, 1983.
- GODBOUT, J. **Les relations centre-local où le rendez-vous manqué**. Page 127.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. **Répertoire des municipalités et des circonscriptions, Carte électorale 1985**. Québec, Publication du directeur général des élections du Québec, 1985. 168 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. **Le virage technologique, Bâtir le Québec, Phase 2, Programme d'action économique 1982-1986**. 1982. 248 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. **Projet de Livre blanc sur la décentralisation**. Québec, 12 décembre 1977.
- GRAUMANN, Carl F. «Les identités multiples». **Revue internationale des sciences sociales**, «Les dimensions politiques de la psychologie, Processus de socialisation et identités», pages 345-358.
- HERVIEU, Bertrand et Pierre MACLOUF. «Les frémissements du

- territoire». **Autrement**, Le local dans tous ses États, «Mutations», no 47-83, pages 236-249.
- JEAN, Bruno. **L'agriculture périphérique dans L'Est du Québec**. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, École des Hautes Études en sciences sociales, 1982. 2 tomes.
- JURDANT, Michel. **Le défi écologiste**. Montréal, Boréal Express, 1984. 428 p.
- JUTRAS, Johanne. **Le Conseil régional de développement de l'Est du Québec**. Rimouski, GRIDEQ-UQAR, Cahier du GRIDEQ, no 8, 1981. 141 p.
- KLEIN, Juan Luis. **Défi au développement régional, Territorialité et changement social au Nicaragua sandiniste**. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1986. 169 p.
- KLEIN, Juan Luis. «La territorialité des groupes sociaux en région périphérique». **Vers de nouveaux territoires intermédiaires?**, Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, 1986, pages 195-224.
- LEDROUT, Raymond. «Remarques sur le thème: représentation de l'espace et identités régionales». **Espaces et culture**, Pierre Pellegrino éd., 1983, pages 83-96.
- MACLOUF, P. et J.L. SARBIB. «Dualisation spatiale et dualisation sociale de la force de travail en période de crise, deux scénarios possibles». **Revue d'économie régionale et urbaine**, «Travail et formation de l'espace», no 1, 1983, pages 119-145. Numéro spécial présenté par Philippe Aydalot.
- MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES. **Les régions de colonisation de la province de Québec, La région de Témiscouata et de Rimouski**. Québec, gouvernement du Québec, 1920.
- MORMONT, M. et C. MOUGENOT. «Le retour au local et les classes



- moyennes». **La revue internationale d'action communautaire**, 2<sup>e</sup> trimestre 1985, pages 19-31.
- M.R.C. DES BASQUES. **Version préliminaire du schéma d'aménagement**. Trois-Pistoles, septembre 1984.
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (O.P.D.Q.). **La problématique de l'Est du Québec, région 01**. Coll. «Problématiques et orientation: Les schémas régionaux», Québec, 1978. 276 p. (Zone de Trois-Pistoles, pages 238-243).
- OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC (O.P.D.Q.). **Orientations de développement de l'Est du Québec**. Québec, 1979.
- PELLEGRINO, Pierre. **Identité et culture**.
- PELLEGRINO, Pierre, éd. **Espaces et culture**. Saint-Saphorin, Suisse, Éditions Georgie, 1983. 231 p.
- PELLEGRINO, Pierre et al. **Identité régionale et représentations collectives de l'espace**. Genève, Université de Genève, 1983. 181 p.
- PELLEGRINO, Pierre et al. «Identités régionales, représentations et aménagement du territoire». **Espaces et sociétés**, Éd. Anthropos, no 41, 1982.
- POCHE, Bernard. «Les régions comme espace de référence identitaire». **Espaces et sociétés**, no 42, 1982, pages 3-12.
- POCHE, Bernard. «Des régionalismes à l'écologie, ou la crise de l'appartenance». **Économie et humanismes**, no 241, 1978, pages 36-47.
- PROULX, J. «Force d'unité et volonté de différence». **Critère**, no 23, La région, automne 1978.
- RAFFESTIN, Claude. «Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité». **Espaces et sociétés**, no 41, 1982, pages 167-173.

- RAMBAUD, P. «Aménagement du territoire et espace identitaires». **Espaces et culture**, Pierre Pellegrino éd., 1983, pages 171-174.
- RAMBAUD, P. «Espaces et identités». **Espaces et culture**, Pellegrino P. éd., 1983, pages 26-24.
- RICQ, Charles. «La région, espace institutionnel et espace d'identité». **Espaces et sociétés**, no 42, janvier-juin 1983, pages 65-79.
- RICQ, Charles. «La région, espace institutionnel et espace d'identité». **Espaces et sociétés**, no 41, juin-décembre 1982, pages 113-129.
- ROY, Gilles. **La formation comme support au développement régional**. SEP du Cégep de Rimouski, juin 1981. 174 p.
- SIMARD, Jean-Jacques. **La longue marche des technocrates**. Montréal, Éd. coopératives Albert Saint-Martin, 1980. 198 p.
- TOURAINÉ, Alain. «Les deux faces de l'identité». **Identités collectives et changements sociaux**, Privat, 1979, coll. «Sciences de l'homme», Pierre Tap (dir.).

## LISTE DES TABLEAUX

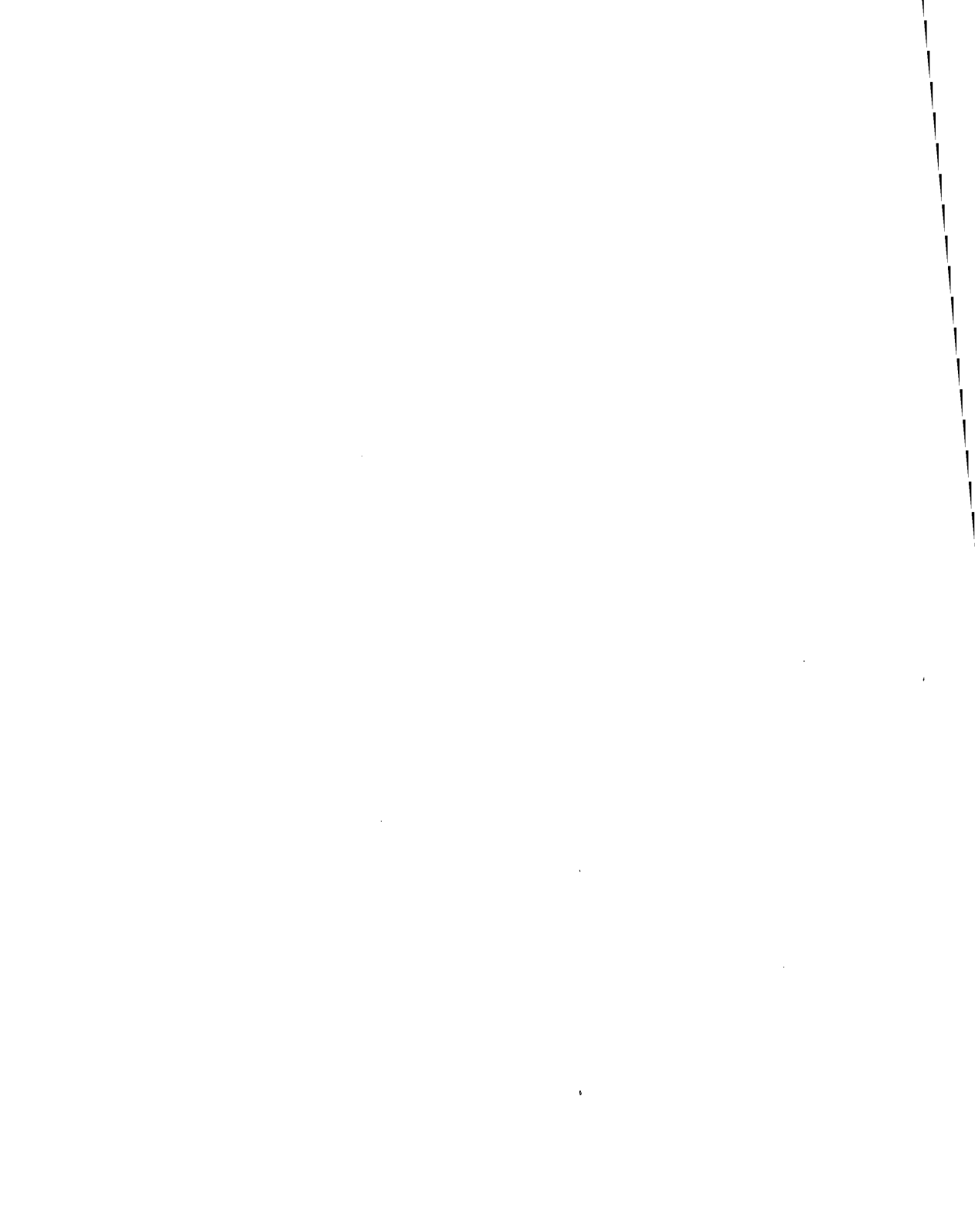
	<b>Page</b>
Tableau 1 - Les dimensions de la recherche et les types d'acteurs (groupes et territoires d'action) .....	10
Tableau 2 - Perte de population dans la M.R.C. Les Basques 1971-1986 .....	63
Tableau 3 - La population de la M.R.C. Les Basques par municipalité en 1981 .....	64
Tableau 4 - Vieillessement de la population dans la M.R.C. Les Basques par groupes d'âge entre 1976 et 1981 .....	65
Tableau 5 - Évolution du pourcentage des travailleurs par secteur d'activité dans la M.R.C. Les Basques de 1971 à 1981 ...	67
Tableau 6 - Les répondants: leur groupe et leur territoire .....	86

## LISTE DES CARTES

	<b>Page</b>
Carte 1 - Les deux sous-régions administratives et les M.R.C. de l'Est du Québec (région 01) .....	60
Carte 2 - Municipalités du territoire .....	62



**ANNEXE 1  
SCHÉMA D'ENTREVUE**



AGENTS SOCIO-ECONOMIQUES		
DIMENSIONS	INDICATEURS / QUESTIONS	COUVERTURE
K. <u>Chronologie de la référence territoriale</u>	Q 1 Qu'est-ce qui vous amène à «participer», à vous impliquer? Pourquoi vous impliquez-vous?	
K.1 Participation à la vie collective	Q 2 À part votre «emploi», où intervenez-vous? quel territoire cela couvre-t-il? Q 3 Et les gens, en général, dans quels organismes s'impliquent-ils le plus? quel territoire? Q 4 Est-ce que les «lieux de participation» des gens tendent à changer? Comment?	
K.2 Territorialité	Q 5 À quels endroits, historiquement, les gens se réfèrent-ils le plus d'après-vous? - quartier /rang - paroisse - village /municipalité - espace plus grand Q 6 Est-ce que cela change? Comment? Q 7 À part le territoire strictement «géographique», croyez-vous que les gens ici se donnent d'autres territoires de références? École, Église, CLSC, Mairie? Q 8 Pourquoi les gens habitent-ils ici, en général, selon vous? Est-ce par choix, par obligation? Est-ce différent selon l'âge, le lieu de naissance, par exemple? -famille- -chômage / emploi -autres..	
L. <u>Territoire</u>		
L.1 Définition	Q 9 Pourriez-vous nous «qualifier» votre territoire? Faites-nous en un bref «portrait»? Q 10 Quelles en sont les principales ressources? Q 11 Quels sont les principaux secteurs d'activités économiques? Q 12 Est-ce un territoire à dominance rurale, urbaine ou semi-urbaine?	
L.2 Évaluation	Q 13 Comparativement à d'autres endroits (Est du Québec, Québec en général), comment évaluez-vous votre «coin de pays»? Et les gens, en général, comment l'évaluent-ils? Q 14 Y a-t-il des avantages / Inconvénients?	

	<p>Q 15 Est-ce important d'avoir ou de se donner un «territoire de référence», selon vous, et pourquoi?</p> <p>Q 16 Est-ce «dynamique» ici? À quel(s) niveau(X)? Ou'est-il essentiel d'avoir pour maintenir un milieu (espace local) en vie?</p> <p>Q 17 Qui s'occupe davantage du secteur économique ici? - gouvernement (s) - entreprises privées - coopératives - corporations (U.P.A.) - syndicats - municipalité - autres</p>
<p>M. <u>Découpage territorial</u></p> <p>M.1 Limites</p> <p>M.2 Accord /désaccord</p>	<p>Q 18 Historiquement (avant la M.R.C.) quelles sont les limites «officielles» du territoire - gouvernement fédéral - gouvernement provincial - conseil de comté - ministères - organismes de gestion en commun (SERV) - U.P.A. / Syndicat des producteurs de bois - C.L.S.C. - commission scolaire</p> <p>Q 19 Êtes-vous d'accord avec ces différents découpages territoriaux?</p> <p>Q 20 D'après-vous, ces «territoires» correspondent-ils à des «réalités» socio-économiques /culturelles / autres?</p> <p>Q 21 Au niveau de la M.R.C., êtes-vous d'accord avec le découpage?</p> <p>Q 22 Lors du découpage, y a-t-il eu des «résistances» ou des préférences exprimées quant à l'appartenance à une MRC ou à une autre (municipalités)?</p> <p>Q 23 En général, est-ce que le territoire de la M.R.C. est bien accepté par les intervenants socio-économiques?</p> <p>Q 24 Croyez-vous que le gouvernement a influencé le découpage du territoire de la M.R.C.?</p> <p>Q 25 Et le milieu? Est-il intervenu? De quelle façon?</p> <p>Q 26 Selon vous, ce territoire correspond-il à un ensemble homogène? À quel (s) niveau (x)</p>
<p>M.3 Appartenance</p>	<p>Q 27 Selon vous, y a-t-il un sentiment d'appartenance spécifique au milieu rural? au milieu urbain?</p> <p>Q 28 Le sentiment existait-il avant la M.R.C.?</p> <p>Q 29 La M.R.C. y change-t-elle quelque chose?</p> <p>Q 30 Est-ce que la M.R.C. est connue, reconnue par les gens du milieu?</p>



	<p>Q 31 Contribue-t-elle à créer un sentiment d'appartenance au territoire?</p> <p>Q 32 À part la M.R.C., qu'est-ce qui peut contribuer à créer un sentiment d'appartenance?</p>
<p>N. <u>MRC</u></p> <p>N.1 Composition et représentativité</p>	<p>Q 33 De qui est composé le Conseil de la M.R.C.</p> <p>Q 34 Que pensez-vous de la composition? Pensez-vous que la répartition des votes est avantageuse pour tout le monde? Pour le milieu rural? Le milieu urbain?</p> <p>Q 35 Trouvez-vous que les membres du Conseil défendent bien leur municipalité? Leur milieu?</p> <p>Q 36 Et votre municipalité est-elle bien représenté en ce sens?</p>
<p>N.2 Fonctionnement</p>	<p>Q 37 La M.R.C. est-ce que ça fonctionne bien?</p> <p>Q 38 Que pensez-vous de la composition de la commission d'aménagement? Quel type de «leaders» y siègent? De quels groupes sont-ils représentatifs?</p> <p>Q 39 Que pensez-vous du fonctionnement de la Commission?</p> <p>Q 40 Quelles sont les priorités de développement définies par le schéma?</p>
<p>N.3 Schéma d'aménagement</p>	<p>Q 41 Le schéma d'aménagement, à quoi ça sert, qu'est-ce que ça donne?</p> <p>Q 42 Est-ce aussi important pour tout le monde? Milieux, organismes?</p> <p>Q 43 Croyez-vous que le schéma d'aménagement, tel qu'il est, reflète les intérêt du milieu?</p> <p>Q 44 Quels sont vos liens avec la M.R.C.?</p>
<p>N.4 Liens avec les organismes</p>	<p>Q 45 Quels sont vos liens avec les autres intervenants du milieu?</p> <p>Q 46 Y a-t-il des collaborations, alliances particulières? Lesquelles?</p>
<p>O. <u>Développement local</u></p> <p>O.1 Responsabilité</p>	<p>Q 47 Est-ce que, d'après-vous, la M.R.C. peut jouer un rôle dans le développement régional? Lequel?</p> <p>Q 48 Quel est le rôle des villes dans le développement régional / local?</p> <p>Q 49 Quelle est l'importance de votre organisme dans le milieu? Au niveau du développement? Autrefois? Maintenant?</p> <p>Q 50 Quel est le rôle des petites municipalités dans le développement régional / local?</p>

	<p>Q 51 Qui d'autre s'occupe ou devrait s'occuper de développement sur le territoire de la M.R.C. ?</p> <p>Q 52 Qui décide ou devrait décider ultimement en matière de développement?</p>
<p>O.2 Définition</p>	<p>Q 53 Qu'est-ce que c'est pour vous le développement local?</p> <p>Q 54 Définissez le -développement régional-?</p> <p>Q 55 Qu'est-ce qu'un -bon- développement?</p> <p>Q 56 Qu'est-ce qu'un -mauvais- développement?</p> <p>Q 57 D'après vous., quelles sont les conditions d'un bon développement local? Quels en sont les éléments constitutifs? Qu'est-Il important d'avoir pour réaliser un bon développement?</p> <p>Q 58 Êtes-vous optimiste quant au développement de -votre- territoire? ou pessimiste? Pourquoi?</p> <p>Q 59 Voyez-vous des facteurs «favorables» ou des obstacles pour l'avenir de la région?</p> <p>Q 60 D'après-vous, est-ce que les différents intervenants au niveau du développement ont une conception «commune» de celui-ci ou ont-ils des orientations différentes, voire divergentes?</p> <p>Q 61 Y a-t-il possibilité d'harmoniser les actions de développement?</p> <p>Q 62 Croyez-vous possible d'arriver à une certaine maîtrise locale du développement?</p>
<p>P. Autres sujets sur l'identité territoriale</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

**SCHÉMA COMPLÉMENTAIRE / TECHNOCRATISATION**

DIMENSIONS	INDICATEURS / QUESTIONS	COUVERTURE
<b>1. Rapport au politique</b> A. Rapports aux électeurs / citoyens  B. Forme de l'entité politique	- Changements dans la fonction de maire? - Contacts renforcés avec les hommes d'affaires?  - Affaire d'experts, de fonctionnaires? - M.R.C. comme influence sur la municipalité locale	
<b>2. Apprentissage</b> A. Techniques de décision  B. Méthode  C. De valeurs	- Le schéma peut-il être utile / utilisable? - Recours aux normes est inévitable? - Utilité / Efficacité de la concertation?  - Croyez-vous à la planification? - Travail de coordonnateur / expert à qualifier - Comprenez-vous mieux le développement de votre territoire? Pourquoi? - Nécessité de distinguer Aménagement et Développement.  - Respecter les normes, façon d'être neutre? - Concertation, un remède? - Il faut gouverner au nom de l'intérêt général. - La compétence, c'est tout ce qui compte.	
<b>3. Autres sujets concernant la technocratisation</b>	- - - -	

SCHEMA COMPLÉMENTAIRE / MOUVEMENT RURAL

DIMENSIONS	INDICATEURS / QUESTIONS	COUVERTURE
<p>1. <u>Évaluation d'organismes à développement économique</u>                      - de type rural                      - pour la M.R.C.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiments de gains, de pertes</li> <li>- Dossiers les plus importants, Pourquoi?</li> <li>- Orientations à privilégier?</li> </ul>	
<p>2. <u>Spécificité rurale</u>                      A. Économie</p> <p>B. Modalités de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés de développement en milieu rural</li> <li>- Caractéristiques de l'économie rurale</li> <li>- Similitudes / différences avec le milieu urbain (Le développement économique est-il plus facile en milieu urbain?)</li> <li>- Partir une entreprise? même manière en rural ou urbain?</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment expliquer l'insistance à vouloir vivre en milieu rural?</li> <li>- Avantages / Inconvénients</li> </ul>	
<p>3. <u>Développement au sein de la M.R.C.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut-on parler d'une M.R.C. rurale? Pourquoi?</li> <li>- Forces / Faiblesses du développement de la M.R.C.</li> </ul>	
<p>4. <u>Conséquences de l'établissement des M.R.C.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conséquences sur votre organismes</li> <li>- Distinction Aménagement / Développement</li> <li>- Position à l'égard du futur de la M.R.C.</li> </ul>	
<p>5. <u>Autres sujets concernant le mouvement rural</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	

SCHÉMA COMPLÉMENTAIRE / APPARTENANCE		
DIMENSIONS	INDICATEURS / QUESTIONS	COUVERTURE
1. <u>Territorialité / Développement local</u>	- Développement local? - Points forts / faibles de votre région	
2. <u>Référence territoriale</u>	- Vie collective sur quel territoire - Lieu d'échanges?	
3. <u>Découpage territorial</u>	- Avis sur le découpage de la M.R.C.?	
4. <u>M.R.C. et développement local</u>	- Représentativité au Conseil de la M.R.C.? - Son fonctionnement - Fonctionnement de la Commission d'aménagement?	
5. <u>Rapport avec les M.R.C.</u>	- Évaluation de votre organisme dans le développement? Liens avec les autres organismes?	
6. <u>Autres sujets concernant l'appartenance</u>	- - -	

FICHE D'ENTREVUE

**L'ENTREVUE**

A. No d'entrevue : \_\_\_\_\_ (1)

B. No de bobine : \_\_\_\_\_ DURÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_ MIN.

C. Date de l'entrevue : \_\_\_\_\_ A.M.

P.M.

SOIR

D. Lieu de l'entrevue : \_\_\_\_\_ Lieu propice

Lieu très propice

Lieu non propice

**LE RÉPONDANT**

NOM : \_\_\_\_\_ Âge approximatif : \_\_\_\_\_ ans

ADRESSE DE TRAVAIL : \_\_\_\_\_ Lieu de résidence : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

PROFESSION / DESCRIPTIF : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

POSITION DANS L'ORGANISME (M.R.C.) : \_\_\_\_\_

ACCUEIL / COLLABORATION :

Très ouvert

Réservé

Méfiant

Refus partiel

**COMMENTAIRES**

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

NOM DE L'INTERVIEWEUR : \_\_\_\_\_

NOM DE L'OBSERVATEUR : \_\_\_\_\_  
 (s'il y a lieu)

(1) 1-99 : Technocratisation  
 200-299 Appartenance  
 100-199 : Mouvement rural

Les plus récentes publications du GRIDEQ

**CAHIERS DU GRIDEQ**

- N<sup>o</sup> 15 : **Consommation des mass médias, régions et classes sociales.** Par Bruno Jean, Danielle Lafontaine et Benoît Lévesque. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 375 p.  
Prix : 12 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 16 : **Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940). Techniques traditionnelles et culture matérielle.** Par Louise Proulx. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1985, 105 p.  
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 17 : **La papeterie de la Vallée de la Matapédia : du projet à la lutte.** Par Jean Bonneville. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 245 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 18 : **Organisations populaires et transformations sociales. Le R.O.C.C.R. et six de ses organismes-membres.** Par Marie Blanchard. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1986, 359 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 19 : **La régionalisation de Radio-Québec : l'histoire d'un prétexte.** Par Laura Chouinard et Michel Pomerleau. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1987, 205 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 20 : **Enjeux forestiers.** Sous la direction de Paul Larocque et Jean Larrivée. Rimouski, UQAR - GRIDEQ, 1991, 216 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.

## ACTES ET INSTRUMENTS DE LA RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- N<sup>o</sup> 1 : **La ruralité en question.** Par Bruno Jean et al. Rimouski, UQAR -GRIDEQ, 1985, 75 p.  
Prix : 4 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 2 : **Psychanalyse et changement social : réflexions épistémologiques sur la question du développement.** Sous la direction de Danielle Lafontaine. Rimouski, UQAR -GRIDEQ, 1986.  
Prix : 15 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 3 : **Vers de nouveaux territoires intermédiaires?** Par Hugues Dionne et al. Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986.  
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 4 : **Agriculture collective et développement régional. Le JAL et les Maraîchers de la Mitis.** Par Martin Harrison. 1987, 279 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 5 : **Pouvoir local et développement dans la Vallée de la Matapédia, 1974-1983.** Par Linda Rouleau. 1988, 368 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 6 : **Formation et Savoir-Faire, (Échanges Nord-Sud : pour des transferts sur mesure).** Actes du colloque de l'IDNS (1987). 1989, 113 p.  
Prix : 8 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 7 : **Les villages ruraux menacés : le pari du développement.** Actes du colloque du GRIDEQ, 1989.  
Prix : 12 \$ + T.P.S.



## TÉMOIGNAGES ET ANALYSES

- N<sup>o</sup> 1 : **Une forêt pour vivre. Témoignage d'un sylviculteur.**  
Par Léonard Otis et coll. 1989. 124 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 2 : **L'utopie en acte : la Commune de la Plaine.** Par Marc Corbeil. 1990. 110 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.
- N<sup>o</sup> 3 : **D'hier à demain : la pêche maritime au Québec.** Par O. Cloutier et al. 1991. 116 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.

## HORS SÉRIE

**Du local à l'État : les territorialités du développement.** Co-édition GRIR et GRIDEQ, 1986, 141 p. Par Hugues Dionne et al.  
Prix : 12 \$ + T.P.S.

**Actes du colloque. Le financement du développement régional.** GRIDEQ, Rimouski, 1988, 274 p.  
Prix : 10 \$ + T.P.S.

**De la Loire au Saint-Laurent.** GRIDEQ, GRIR et URA 915. Sous la direction de J. Chevalier, B. Jean et al., 1991.  
Prix : 12 \$ + T.P.S.

N.B. Veuillez ajouter 2 \$ pour les frais postaux.

Pour commander ou obtenir la liste complète des publications

écrivez à :

Secrétariat du GRIDEQ

Université du Québec à Rimouski

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec)

G5L 3A1

Téléphone : (418) 724-1440

Téléphone : (418) 724-1441